



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

08 BP 755 Cotonou
BÉNIN
Tél.: +229 21 32 18 63
mpd.info@gouv.bj
www.plan.gouv.bj



**ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ DES PLANS
DE TRAVAIL ANNUELS (PTA) EXERCICE
2019 DES MINISTÈRES AUX CIBLES
PRIORITAIRES DES ODD**

Août 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	vi
RESUME ANALYTIQUE.....	xii
1. INTRODUCTION	1
2. METHODOLOGIE.....	4
2.1. Critères d'appréciation.....	4
2.2. Appréciation de la sensibilité ODD.....	8
3. RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA SENSIBILITE	9
3.1. Analyse globale de la sensibilité aux ODD	9
3.1.1. Analyse globale de la sensibilité par ODD	9
3.1.2. Analyse globale de la sensibilité par cibles prioritaires	10
3.1.3. Sensibilité par ODD et par ministère.....	11
3.2. Sensibilité par ministère.....	13
3.2.1. Ministère de l'Economie et des Finances.....	13
3.2.2. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	21
3.2.3. Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.....	32
3.2.4. Ministère des Infrastructures et des Transports	41
3.2.5. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.....	50
3.2.6. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	61
3.2.7. Ministère de la Santé	71
3.2.8. Ministère de la Justice et de la Législation	81
3.2.9. Ministère du Travail et de la Fonction Publique	93
3.2.10. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	102
3.2.11. Ministère du Plan et du Développement.....	113
3.2.12. Ministère des Affaires Sociales et de la Micro finance	122
3.2.13. Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	135
3.2.14. Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche.....	142
3.2.14.1. Rappel missions du ministère	142

3.2.14.2.	Présentation des programmes budgétaires	142
3.2.14.3.	Package des cibles prioritaires relevant du ministère	144
3.2.14.4.	Analyse de la composition des activités.....	147
3.2.14.5.	Analyse de la sensibilité par programme	149
3.2.14.6.	Identification des cibles impactées et non impactées.....	150
3.2.14.7.	Identification des liens inter sectoriels	151
3.2.15.	Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC).....	153
3.2.16.	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)...	162
3.2.17.	Ministère de l'Energie.....	177
3.2.18.	Ministère de l'Eau et des Mines.....	187
3.2.19.	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports	196
3.2.20.	Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle	205
3.2.21.	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.....	215
3.2.22.	Ministères de la Défense Nationale.....	223
4.	RECOMMANDATIONS.....	230
5.	CONCLUSION.....	232

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

2D	Déconcentration Décentralisation
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AMG	Actions Médicales Gratuites
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
BPC	Business Promotion Center
CAFCP	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique
CAIP	Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CCC	Communication pour un Changement de Comportement
CEAP	Certificat d'Etudes d'Arts Plastiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFPA	Centre de Formation Professionnelle par Apprentissage
CFPEEN	Centre de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale
CPN	Consultation Prénatale
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
DDENC	Direction Départementale de l'Economie Numérique et de la Communication
DDIT	Direction Départementale des Infrastructures et des Transports
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD
DGEAU	Direction Générale de l'Eau
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DPPD	Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses
ECRITR	Entretien et Construction de Routes et Infrastructures de Transport Rural
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EPP	Ecole Primaire Publique
ESG	Enseignement Secondaire Général
FAB	Forces Armées Béninoises
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
GDT	Gestion Durable des Terres
IEC	Information Education Communication
INFRE	Institut National pour la Formation et la Recherche en Education
INSAE	Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
IST	Infection Sexuellement Transmissible
JiFi	Journée Internationale de la Fille
Kv	Kilovolt

MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires Sociales et la Microfinance
MCPP	Programme de microcrédit aux plus pauvres
MCVDD	Ministère de l'Energie
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEEM	Ministère de l'Energie de l'Eau et des Mines
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEM	Ministère de l'eau et des Mines
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MENC	Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication
MeSODD	Mesure de la Sensibilité ODD
MESRS	Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche scientifique
MESTFP	Ministère de l'enseignement secondaire Technique et de la formation professionnelle
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MPMEPE	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
MS	Ministère de la Santé
MTCS	Ministère du Tourisme de la Culture et des Sports
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
MW	Mégawatt
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
ODD	Objectif de Développement Durable
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONAB	Office National du Bois
OS	Objectif Stratégique
PAD	Programme d'Appui à la Déconcentration
PAEI	Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant
PAFILAV	Projet de Développement des Filières Lait et Viande
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PEPRAU	Projet d'accès à l'Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement en milieu Urbain
PGES	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie

PNLMT	Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PPBGL	Promotion de la Bonne Gouvernance Locale
PPP	Partenariat Public Privé
PPSS	Programme Pilotage et Soutiens aux Services
PRCMN	Programme de Renforcement de la Compétitivité et de la Mise à Niveau des PME/PMI
PSDSA	Plan Stratégique du Développement du Secteur Agricole
PSE	Plan Sectoriel de l'Education
PSS	Pilotage et Soutien aux Services
PTA	Plan de Travail Annuel
SNAB	Salon National de l'Artisanat du Bénin
SONEB	Société Nationale de l'Eau du Bénin
TA	Transport Aérien
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TM	Transport Maritime
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPI	Tribunal de Première Instance
TTSR	Transport Terrestre et Sécurité Routière
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UFP	Unité de Formation Professionnelle
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
VIR	Volontariat International et de Réciprocité
WACREN	Réseau Ouest Africain d'Education et de Recherche

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sensibilité par cibles prioritaires.....	10
Tableau 2 : Point des ministères dont les actions adressent les ODD	12
Tableau 3: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MEF (%).....	16
Tableau 4: Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MAEC (%)	16
Tableau 5: Répartition des activités programmées du MEF par cibles prioritaires	18
Tableau 6 : Impacts manquants	19
Tableau 7 : Les activités du MEF nécessitant des synergies avec les autres ministères.	20
Tableau 8 : Packages des cibles priorisées relevant du MEMP	23
Tableau 9: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MEMP (%).....	25
Tableau 10 : Poids budgétaires par nature d'activités programmées dans le PTA du MEMP	28
Tableau 11 : Répartition des activités programmées du MEMP par cibles impactées.....	28
Tableau 12 : Les activités du MEMP nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères	31
Tableau 13 : Packages des cibles priorisées relevant du MENC.....	34
Tableau 14: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MENC (%).....	35
Tableau 15 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MENC (%).....	37
Tableau 16 : Répartition des activités programmées du MENC par cibles impactées	39
Tableau 17 : les activités du MENC nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères	41
Tableau 18 : Packages des cibles priorisées relevant du MIT.....	44
Tableau 19 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MIT (%).....	45
Tableau 20 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MIT (%).....	46
Tableau 21 : Répartition des activités programmées du MIT par cibles impactées....	48
Tableau 22: les activités du MIT nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères	49
Tableau 23 : cibles priorisées relevant du MISP	54
Tableau 24 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MISP (%)	56
Tableau 25 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MISP	57
Tableau 26 : Répartition des activités programmées du MISP par cibles prioritaires.....	59

Tableau 27: Les activités du MISP nécessitant des synergies avec les autres ministères.....	60
Tableau 28 : Packages des cibles priorisées relevant du MAEC.....	64
Tableau 29 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MAEC (%)	67
Tableau 30 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MAEC (%).....	68
Tableau 31 : Répartition des activités programmées du MAEC par cibles prioritaires	70
Tableau 32: Les activités du MAEC nécessitant des synergies avec les autres ministères.....	71
Tableau 33 : Packages des cibles priorisées relevant du MS	74
Tableau 34 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MS (%).....	77
Tableau 35 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MAEC (%).....	78
Tableau 36 : Répartition des activités programmées du MS par cible prioritaire	79
Tableau 37 : les activités du MS nécessitant des synergies avec les autres ministères	80
Tableau 38 : Packages des cibles priorisées relevant du MJL	84
Tableau 39 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MJL (%)	86
Tableau 40 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MJL (%)	90
Tableau 41 : Répartition des activités programmées du MJL par cibles impactées (%)	90
Tableau 42: les activités du MJL nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères	91
Tableau 43 : Packages des cibles priorisées relevant du MTFP	95
Tableau 44 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MTFP (%)	96
Tableau 45 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MTFP (%)	99
Tableau 46 : Répartition des activités programmées du MTFP par cibles priorisées	100
Tableau 47: Les activités du MTFP nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères	101
Tableau 48 : cibles priorisées relevant du MESRS	105
Tableau 49 : Répartition des natures d'activités par programme budgétaire du PTA du MESRS (%).....	109
Tableau 50 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MESRS (%).....	109
Tableau 51 : Répartition des activités programmées du MESRS par cibles prioritaires	111
Tableau 52: Les activités du MTFP nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères	112

Tableau 53 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MPD (%)	115
Tableau 54 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MPD (%).....	117
Tableau 55 : Répartition des activités programmées du MPD par cibles impactées	118
Tableau 56 : Point des cibles non impactées par les interventions du MPD au titre de la gestion 2019.	119
Tableau 57 : Les activités du MPD nécessitant des synergies d'actions avec d'autres ministères.....	120
Tableau 58 : Packages des cibles priorisées relevant du MASM	124
Tableau 59 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MASM (en %).	128
Tableau 60 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MASM (%)	131
Tableau 61: Répartition des activités programmées du MASM par cibles impactées	132
Tableau 62: Exemples de liens intersectoriels.....	134
Tableau 63 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MDGL (%)	138
Tableau 64: Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MDGL (%).....	140
Tableau 65 : Répartition des activités programmées du MDGL par cibles impactées	140
Tableau 66 : Exemples de liens intersectoriels.....	142
Tableau 67 : Package des cibles prioritaires relevant du MAEP.....	145
Tableau 68 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MAEP (%)	148
Tableau 69 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MAEP (%).....	148
Tableau 70 : Répartition des activités programmées du MAEP par cibles impactées	150
Tableau 71: Exemples de liens intersectoriels.....	152
Tableau 72 : Packages des cibles priorisées relevant du MIC	154
Tableau 73 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MIC (%).....	157
Tableau 74 : Répartition des activités programmées du MIC par cibles impactées	160
Tableau 75: Cibles non impactées par les interventions du MIC	161
Tableau 76: Exemples de liens intersectoriels	162
Tableau 77 : Situation des cibles prioritaires relevant du MCVDD	164
Tableau 78 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MCVDD (%).....	171
Tableau 79 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MCVDD (%).....	173

Tableau 80 : Répartition des activités programmées du MCVDD par cibles prioritisées	174
Tableau 81: Identification des impacts manquants du MCVDD.....	175
Tableau 82: Exemples de liens intersectoriels.....	176
Tableau 83 : Package des cibles prioritisées relevant du ME.....	179
Tableau 84 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du ME (%).....	181
Tableau 85 : Poids budgétaires par nature d'activités programmées dans le PTA du ME.....	184
Tableau 86 : Répartition des activités du ME par cibles impactées	184
Tableau 87: Identification des impacts manquants du ME	185
Tableau 88: Exemples de liens intersectoriels.....	186
Tableau 89: Packages des cibles prioritisées relevant du MEM.....	189
Tableau 90: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MEM (%)	192
Tableau 91: Poids budgétaires par nature d'activités programmées dans le PTA du MEM.....	193
Tableau 92: Répartition des activités du MEM par cibles impactées.....	194
Tableau 93: Exemples de liens intersectoriels	195
Tableau 94: Packages des cibles prioritisées relevant du MTCS.....	199
Tableau 95: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MTCS (%).....	201
Tableau 96: Poids budgétaires par nature d'activités programmées dans le PTA du MTCS.....	202
Tableau 97: Répartition des activités programmées du MTCS par cibles impactées	203
Tableau 98: Exemples de liens intersectoriels.....	204
Tableau 99 : Packages des cibles prioritisées relevant du MESTFP	208
Tableau 100 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MESTFP (%)	211
Tableau 101 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MESTFP (%).....	213
Tableau 102 : Répartition des activités programmées du MESTFP par cibles impactées	213
Tableau 103 : Exemple de liens intersectoriels	214
Tableau 104: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MPMEPE (%)	219
Tableau 105 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MPMEPE (%)	221
Tableau 106 : Répartition des activités programmées du MPMEPE par cibles prioritisées	221
Tableau 107: Exemples de liens intersectoriels	223
Tableau 108: Packages des cibles prioritisées relevant du MDN	225

Tableau 109 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MDN (%)	226
Tableau 110 : Sensibilité des programmes budgétaires du MDN aux ODD	227
Tableau 111 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MDN (%).....	228
Tableau 112 : Répartition des activités programmées du ministère par cibles impactées.....	228
Tableau 113 : Exemples de liens intersectoriels	230

Liste des graphiques

Graphique 1 : Sensibilité par ODD	9
Graphique 2 : Sensibilité des programmes budgétaires du MEF aux ODD.....	17
Graphique 3 : Sensibilité des programmes budgétaires du MEMP aux ODD	26
Graphique 4 : Sensibilité des programmes budgétaires du MENC aux ODD	38
Graphique 5 : Sensibilité des programmes budgétaires du MIT aux ODD	47
Graphique 6 : Sensibilité des programmes budgétaires du MISP aux ODD	57
Graphique 7 : Sensibilité des programmes budgétaires du MAEC aux ODD.....	68
Graphique 8 : Sensibilité des programmes budgétaires du MS aux ODD	78
Graphique 9 : Sensibilité des programmes budgétaires du MJL aux ODD.....	88
Graphique 10 : Sensibilité des programmes budgétaires du MTFP aux ODD.....	97
Graphique 11 : Sensibilité des programmes budgétaires du MISP aux ODD.....	110
Graphique 12 : Sensibilité des programmes budgétaires du MPD aux ODD	116
Graphique 13 : Sensibilité des programmes budgétaires du MASM aux ODD.....	129
Graphique 14 : Sensibilité des programmes budgétaires du MDGL aux ODD	139
Graphique 15 : Sensibilité des programmes budgétaires du MAEP aux ODD	149
Graphique 16 : Sensibilité des programmes budgétaires du MIC aux ODD	159
Graphique 17 : Sensibilité des programmes budgétaires du MCVDD aux ODD.....	173
Graphique 18 : Sensibilité des programmes budgétaires du ME aux ODD.....	182
Graphique 19: Sensibilité des programmes budgétaires du MEM aux ODD	193
Graphique 20: Sensibilité des programmes budgétaires du MTCS aux ODD.....	202
Graphique 21 : Sensibilité des programmes budgétaires du MESTFP aux ODD	212
Graphique 22 : Sensibilité des programmes budgétaires du MPMEPE aux ODD	220

Liste des figures

Figure 1 : Critères d'évaluation	4
Figure 2 : Nature des activités.....	5
Figure 3 : Adaptabilité de l'indicateur ODD associé	6
Figure 4 : Localisation de l'activité	7
Figure 5 : Critères d'appréciation de la sensibilité aux ODD	8

RESUME ANALYTIQUE

1. Pour assurer un meilleur contrôle du pilotage quotidien des ODD et une gouvernance efficace de la marche quotidienne vers le développement durable, il a été mis en place en 2017, un outil de mesure de la sensibilité aux ODD des interventions annuelles des ministères, désigné sous le vocable "MeSODD". Implémenté en 2018 cet outil a permis d'apprécier le niveau d'alignement des Plans de Travail Annuel (PTA) de chaque ministère aux cibles prioritaires des ODD avec la possibilité d'approfondir l'analyse au niveau des activités du ministère concerné.
2. La méthodologie adoptée s'appuie aussi bien sur des critères d'analyse de la sensibilité que sur l'appréciation des résultats obtenus. Trois critères ont été identifiés pour apprécier la sensibilité aux ODD des PTA. Il s'agit de i) la nature de l'activité, ii) l'adaptabilité de l'indicateur ODD associé et iii) la localisation de l'activité.
3. Concernant le premier critère, quatre types de nature d'activité ont été retenus à savoir : les activités de soutien, les activités habilitantes/capacitantes, les activités de production et les activités de consommation. S'agissant du deuxième critère, il permet de vérifier, si l'activité vise directement ou non l'indicateur ODD associé. Quant au troisième critère, il évalue la portée de l'activité sur le territoire national, en termes de communes ou de postes diplomatiques bénéficiaires de l'intervention. Pour ce qui concerne l'appréciation de la sensibilité, il s'est agi d'attribuer la mention "Très satisfaisant" pour une sensibilité comprise entre 80% et 100%, "Satisfaisant" pour une sensibilité entre 60% et 80%, "Perfectible", entre 40% et 60% et "Pas du tout satisfaisant" lorsque la sensibilité s'établit entre 20% et 40%.
4. Cette deuxième édition d'implémentation de l'application a fait ressortir une sensibilité globale aux ODD de 55,10% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA de tous les ministères au titre de l'exercice 2019 contre 53,69% en 2018 ; soit une augmentation de 1,4 point. Ce taux est la

résultante des sensibilités obtenues par ODD. En effet, la sensibilité par ODD varie entre 46,68% et 69,40% contre 45,20% et 59,62% pour l'année 2018. Cette situation confirme ainsi le léger progrès évoqué plus haut dans l'effort de planification des activités devant contribuer à l'atteinte des ODD. La sensibilité la plus élevée est encore enregistrée cette année au niveau de l'ODD 7 relatif à l'énergie propre et d'un coût abordable et la plus faible au niveau de l'ODD 13 qui met l'accent sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques contrairement à l'ODD 14 relatif à la vie aquatique, en 2018. Remarquons que cette faiblesse observée reste au niveau du secteur de l'environnement.

5. L'analyse de la sensibilité par ODD et par ministère fait ressortir la liste des ministères ayant prévu au moins une activité à l'endroit d'une des cibles prioritaires de chaque ODD. Ainsi, on constate que l'ODD 16 relatif à « Paix, justice et institutions efficaces » a été adressé par chaque ministère sectoriel. Ce qui s'explique par le fait que la bonne gouvernance est fondamentalement prise en compte dans le fonctionnement de tous les ministères. L'on retrouve en deuxième position l'ODD17 relatif au partenariat pour la réalisation des objectifs (ODD 1 à 16) qui est impacté par vingt (20) ministères. Il est suivi de l'ODD 9 relatif à la mise en place d'une infrastructure résiliente qui est aussi impacté par dix-sept (17) ministères. Ce qui traduit une plus grande sensibilité des ministères à la mise en place des infrastructures adéquates, durables et qui résistent au choc notamment lié aux changements climatiques.

6. Au total, tous les dix-sept (17) ODD ont été adressés par au moins trois (03) ministères sectoriels et neuf (09) ODD ont été adressés par les activités prévues dans les PTA d'au moins dix (10) ministères sectoriels. Il s'agit des ODD : 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 9 ; 12 ; 16 et 17. Cette situation traduit un besoin de coordination important entre ces ministères afin de s'assurer d'une synergie d'actions en vue de la réalisation des ODD. Quant aux cibles prioritaires de l'ODD 6 "Eau propre et assainissement", les sensibilités obtenues se situent entre 40% et 80%, comme en 2018. Ce résultat témoigne des efforts de programmation

faits pour réaliser l'ambition du Gouvernement de garantir à tous l'accès à l'eau potable d'ici à 2021. De façon spécifique, la cible 6.1 "D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable" a reçu cette année encore l'appréciation satisfaisante. Il convient alors de maintenir le cap en vue de l'atteinte des objectifs fixés pour cette cible en 2021. Quant à la cible 6.2 relative à l'hygiène et l'assainissement, elle a reçu l'appréciation perfectible. Il faut donc davantage d'effort dans le domaine d'hygiène et de l'assainissement pour contribuer à l'atteinte aussi bien de cette cible que d'autres relevant du domaine de l'environnement (ODD11 à 15).

7. Les principales recommandations qui se dégagent de l'implémentation de cette évaluation ex ante concernent, entre autres :

1. A l'endroit des ministères opérationnels (MESTFP, MASM, MCVDD, ME, MEM, MTCS, MAEP, MPMEPE, MS, MESRS, MEMP, MENC et MIT)

- faire un meilleur arbitrage en faveur des activités qui promeuvent la production des biens et services et leur consommation effective par les populations ;

2. A l'endroit de l'ensemble des ministères :

- reformuler certaines activités compte tenu de l'objectif poursuivi afin de faciliter la détermination de leur nature ;
- faire ressortir les communes couvertes par les activités programmées ;
- assurer la synergie d'actions entre les différentes interventions des ministères du fait des effets d'entraînement entre les cibles prioritaires des ODD ;
- renforcer les mécanismes de collaboration existant au regard des liens intersectoriels identifiés ;

3. A l'endroit du MPD et du MEF

- mettre à disposition un serveur pour héberger de façon spécifique l'application ;
- impliquer la DGCS-ODD dans les différents comités d'arbitrage budgétaire ;

- renforcer les capacités des directions de la programmation et de la Prospective des ministères pour une meilleure appropriation de l'outil d'analyse de la sensibilité des PTA aux cibles prioritaires des ODD.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

8. En septembre 2015, la communauté internationale a adopté un nouvel agenda de développement à l'horizon 2030 marqué par un ensemble de 17 objectifs et de 169 cibles qui guideront les actions à mener au niveau mondial au cours des quinze prochaines années. À l'instar des pays des Nations Unies, le Bénin est appelé à intégrer, compte tenu de ses réalités, cet ensemble d'objectifs et de cibles dans son cadre de planification.

9. Pour une mise en œuvre efficace de cet agenda 2030, il a été instauré un mécanisme de suivi et d'examen des progrès au niveau mondial et chaque pays devrait à son tour procéder au suivi, à l'évaluation et au reporting des progrès accomplis au niveau national. Les Etats doivent de ce fait entreprendre et mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable.

10. A cet égard, il faut rappeler que la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD a été instruite par le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement de développer les outils les plus indiqués qui assurent une gouvernance efficace de la marche vers les ODD. C'est ainsi que cet outil de mesure de la sensibilité des interventions annuelles des ministères aux ODD désigné par MeSODD a été développé, en 2017. C'est un outil qui permet d'avoir un aperçu de la contribution de chaque ministère à la réalisation des ODD avec la possibilité de mesurer la sensibilité ou l'adéquation de ses activités aux cibles prioritaires des ODD. Sa mise en œuvre s'inscrit dans une démarche d'apprentissage et non de jugement car il permet d'apprécier et de sensibiliser en indiquant la voie à suivre pour une meilleure adhérence des activités aux ODD.

11. En effet, la maquette met à la disposition des ministères une méthode d'analyse systématique de leurs actions et activités avec les cibles prioritaires

des ODD et les indicateurs associés. Son but est de générer des sensibilités des PTA aux ODD et de recommander des mesures complètes, collaboratives et spécifiques. Si le processus d'élaboration des PTA des ministères sectoriels repose déjà sur une démarche structurée, la maquette mise en place offre comme principale valeur ajoutée la possibilité de veiller à la formulation d'activités à fort impact ODD et de focaliser l'attention sur des actions permettant la synergie intersectorielle pour l'atteinte des ODD.

12. Cette maquette doit être implémentée en début de chaque exercice budgétaire en vue de faire des propositions pour un meilleur alignement des PTA aux ODD.

13. L'analyse des résultats de la première édition fait ressortir un degré global de sensibilité aux cibles prioritaires des ODD de 53,69% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA de tous les ministères au titre de l'exercice 2018. La sensibilité par ODD varie entre 45,20% et 59,62%. La sensibilité la plus élevée est enregistrée au niveau de l'ODD 7 relatif à « l'énergie propre et d'un coût abordable » et la plus faible au niveau de l'ODD 14 relatif à « la vie aquatique ». Au total, tous les dix-sept (17) ODD ont été adressés par au moins quatre (04) ministères sectoriels. Ceci suppose un besoin de coordination important entre ces ministères afin de s'assurer que leurs actions concertées convergent vers la réalisation de l'ODD et que les forces contraires sont minimisées.

14. Les recommandations et décisions découlant du premier exercice d'implémentation de la maquette sur les PTA des ministères, pour le compte de l'exercice budgétaire 2018, ont été appliquées lors des premières revues trimestrielles, gestion 2018 des ministères aux fins d'éventuelles corrections à apporter aux PTA des ministères pour assurer un meilleur alignement desdits PTA aux ODD ainsi que dans l'élaboration des PTA, exercice 2019.

15. Après cette première implémentation sur les PTA des ministères de l'exercice 2018, le Conseil des Ministres a adopté le Rapport de l'Analyse de la Sensibilité du Plan de Travail Annuel (PTA), exercice 2018 des Ministères aux cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette approbation du Conseil des Ministres est sanctionnée par deux recommandations¹ : (i) renforcer des capacités des acteurs des Directions de la Programmation et de la Prospective des Ministères pour une meilleure appropriation de l'outil d'analyse de la sensibilité des PTA aux cibles prioritaires des ODD et (ii) veiller à un meilleur alignement des PTA de tous les ministères aux cibles prioritaires des ODD avant le démarrage de chaque exercice budgétaire.

16. Défèrent à ces instructions, la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD), a procédé, de façon participative, à l'implémentation de cette maquette sur les PTA exercice 2019 des ministères.

17. La maquette d'analyse ex ante des actions des ministères sectoriels se veut un moyen relativement simple et facile d'exploitation des acquis du pays et de veille à l'accélération des progrès à accomplir d'ici à 2030.

1.2. Objectifs

18. L'objectif général visé par cet exercice est d'analyser la sensibilité ODD des actions des PTA de tous les ministères au titre de l'exercice budgétaire 2019. De façon spécifique, il s'agit de :

- apprécier la nature des activités en lien avec les cibles et indicateurs visés ;
- vérifier la pertinence, l'efficacité et la durabilité des actions/activités.
- affecter un degré de sensibilité ODD aux activités et ensuite à tout le Plan de Travail Annuel (PTA) de chaque Ministère ;
- assurer la formation des utilisateurs et administrateurs du système.

¹ Comme l'indique le relevé N°27/PR/SGG/REL/Ord du 22 août 2018

19. A l'issue de la présente activité, en conformité avec les objectifs ci-dessus, les résultats suivants sont attendus :

- les activités des PTA des ministères sont appréciées en lien avec les cibles et indicateurs visés ;
- la pertinence, l'efficacité et la durabilité des actions/activités sont vérifiées ;
- un degré de sensibilité ODD est affecté aux activités et au PTA de chaque ministère ;
- les capacités des administrateurs et utilisateurs du système sont renforcées.

2. METHODOLOGIE

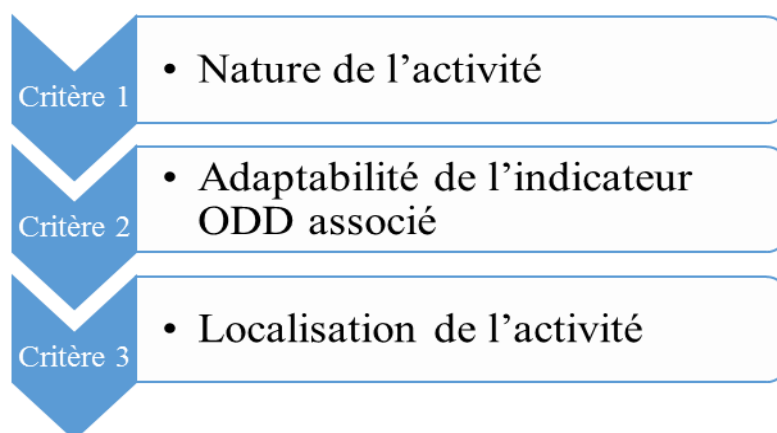
20. Il s'agira à travers cette démarche méthodologique de pouvoir mesurer en termes de pourcentage, le degré de sensibilité des activités ou de prise en compte des ODD dans le PTA des ministères sectoriels. Ainsi, l'on pourra donner en termes de pourcentage la contribution de chaque ministère à l'atteinte d'un ou des ODD suite à la mise en œuvre de son PTA.

21. Autrement dit, cette démarche permettra d'apprécier dans quelle mesure des politiques, stratégies, programmes ou projets élaborés par un ministère contribuent à l'atteinte des cibles prioritaires ODD. Elle permet également d'identifier les niveaux d'implication des ministères selon leur degré de contribution à l'atteinte d'une cible prioritaire et donc d'un ODD.

2.1. Critères d'appréciation

22. Trois niveaux d'analyse des activités des ministères ont été identifiés à savoir :

Figure 1 : Critères d'évaluation



➤ **Premier critère : nature de l'activité**

23. Il s'agit d'identifier la nature de l'activité à mettre en œuvre. On peut en distinguer quatre types comme le montre la figure ci-après :

Figure 2 : Nature des activités

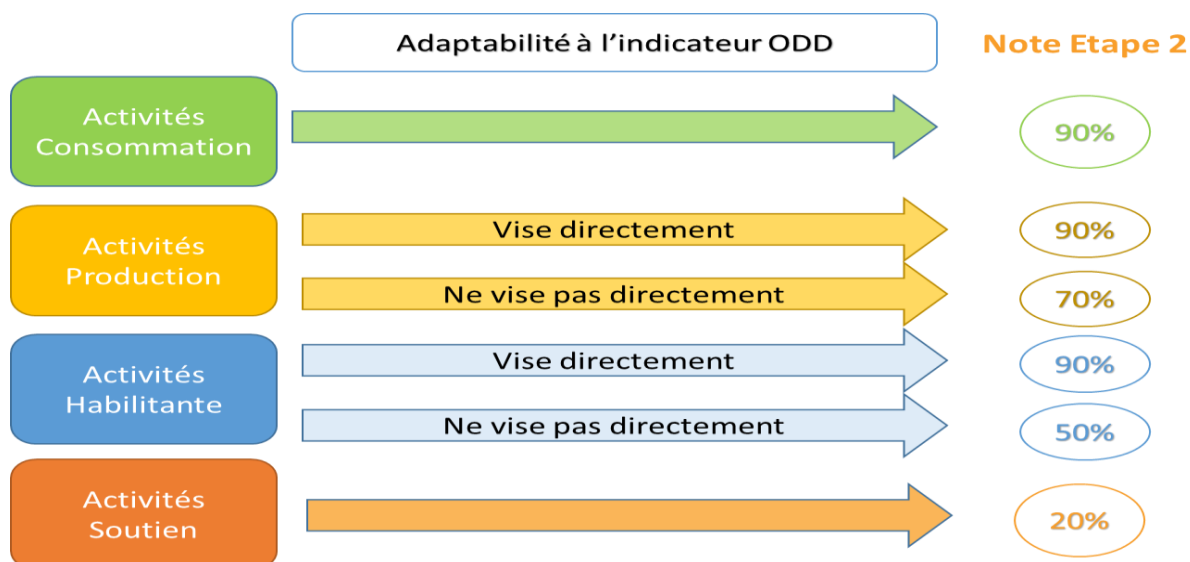
		Note Etape 1
Activités Consommation	qui assurent la jouissance effective du biens/services produits. Elles concernent la satisfaction d'une demande, ou des services/biens pour lesquelles toutes les barrières (géographiques et financières) sont convenablement adressées.	90%
Activités Production	qui permettent de rendre disponibles les produits ou services nécessaires à la satisfaction d'un besoin en lien avec la ou les cibles prioritaires concernées.	70%
Activités Habilitante	qui rendent capable d'accomplir un acte, les activités d'information, de formation, d'éducation, de sensibilisation, d'études, de surveillance, etc.	50%
Activités Soutien	qui sont limitées dans le temps, temporaire, passagère.	20%

24. Ensuite, une note est attribuée à chaque nature d'activités (figure 2). En effet, les activités sont hiérarchisées en fonction de leur nature. On retrouve donc dans l'ordre d'importance décroissante les activités (i) de consommation ou d'accès, (ii) de production ou d'offre, (iii) habilitantes ou capacitantes et (iv) de soutien auxquelles on attribue respectivement : 90% ; 70% ; 50% et 20%.

➤ **Deuxième critère : adaptabilité à l'indicateur des cibles ODD**

25. A ce niveau, il est question de vérifier si l'activité à réaliser vise directement ou non l'indicateur ODD associé à la cible prioritaire à laquelle ladite activité contribue à la mise en œuvre, à l'exception des activités de consommation ou de soutien (figure 3).

Figure 3 : Adaptabilité de l'indicateur ODD associé



26. Autrement dit, l'activité programmée qui est adaptée à l'indicateur associé à la cible à laquelle elle contribue reçoit le pourcentage le plus élevé qui est égal à 90%. En particulier, l'attribution de pourcentage aux activités de consommation respecte déjà cette règle. En prenant en compte les marges d'erreur liées à la notation des activités, le pourcentage le plus élevé à attribuer à une activité est 90% car l'on peut toujours améliorer les effets prévus par ladite activité.

27. En outre, dans le cas où deux indicateurs sont associés à la cible impactée et que chacun d'entre eux appartient à un groupe d'indicateur, on applique les règles pour chaque type d'indicateurs et puis l'on calcule la moyenne arithmétique afin de déterminer le pourcentage au premier niveau de l'activité évaluée.

➤ **Troisième critère : localisation de l'activité**

28. Au niveau 3, il sera évalué la portée de l'activité sur le territoire national. Cette évaluation sera faite en termes de communes bénéficiaires de l'intervention ; le Bénin comptant 77 communes. Si par exemple on veut faire une formation dans une commune, les bénéficiaires seront seulement de cette commune. Les constructions d'infrastructure de transport bénéficient au moins à tout le département de la commune qui abrite l'infrastructure. Les routes inter-états à tous les départements traversés, les écoles primaires et collèges à toute la commune, les lycées techniques et professionnelles à tout le département, les universités à tout le pays, les centres de santé d'arrondissement à la commune, de commune au département et les CHD au département.

29. Soit N le nombre de communes bénéficiaires et T le taux de localisation. $T = (N/77) * 100$. On obtient les taux T_i tels que :

- T_1 inférieur à 40% ;
- T_2 entre 40% à 60% ;
- T_3 plus de 60%.

30. Lorsque nous ajoutons le critère actuel aux deux premiers, nous obtenons de nouveaux points de pourcentage. En supposons que S_2 soit la note obtenue après la deuxième étape (critère adaptabilité de l'indicateur ODD associé), on obtient la dernière note S_3 égale à $(S_3 - 10\%)$, à $(S_3 - 5\%)$ ou à $(S_3 - 0\%)$ respectivement lorsque la proportion des communes impactées par l'activité se situe est T_1 ; T_2 ou T_3 .

Figure 4 : Localisation de l'activité

Localisation de l'activité					
Types d'activités	Note étape 1	Adaptabilité à l'indicateur ODD	Note étape 2	Localisation	Note étape 3
Activité d'Accès/Consommation	90%		90%	T1 (<40%)	90%-10%
				T2 (40-60%)	90%-5%
				T3 (>60%)	90%-0%
Activité de Production/Offre	70%	vise directement	90%	T1 (<40%)	90%-10%
				T2 (40-60%)	90%-5%
				T3 (>60%)	90%-0%
		ne vise pas directement	70%	T1 (<40%)	70%-10%
				T2 (40-60%)	70%-5%
				T3 (>60%)	70%-0%
Activité Habilitante/Capacitante	50%	vise directement	90%	T1 (<40%)	90%-10%
				T2 (40-60%)	90%-5%
				T3 (>60%)	90%-0%
		ne vise pas directement	50%	T1 (<40%)	50%-10%
				T2 (40-60%)	50%-5%
				T3 (>60%)	50%-0%
Activité de Soutien	20%		20%		

2.2. Appréciation de la sensibilité ODD

31. Une fois que la sensibilité ODD est connue après la prise en compte du troisième critère, une appréciation est faite selon chaque intervalle de sensibilité ODD.

Figure 5 : Critères d'appréciation de la sensibilité aux ODD

Sensibilité	Appréciation
[80% ; 100%[	TRES SATISFAISANT
[60% ; 80%[	SATISFAISANT
[40% ; 60%[	PERFECTIBLE
[20% ; 40%[	PAS DU TOUT SATISFAISANT

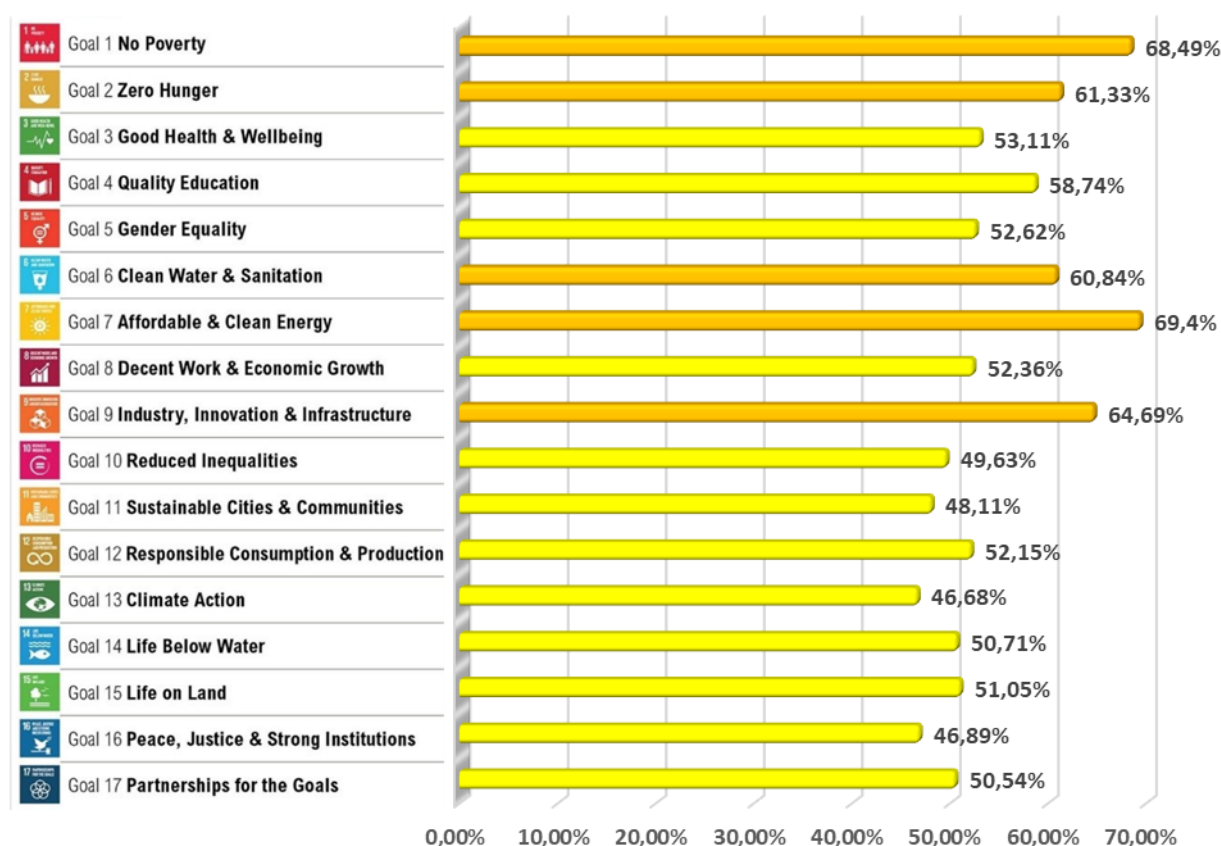
3. RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA SENSIBILITE

3.1. Analyse globale de la sensibilité aux ODD

3.1.1. Analyse globale de la sensibilité par ODD

32. Les résultats de l'analyse font ressortir que la sensibilité globale aux ODD de l'ensemble des actions prévues dans les PTA de tous ministères reste « perfectible ». En effet, cette sensibilité globale s'établit à 55,10%. Le graphique ci-après résume, le degré de sensibilité global des actions de tous les ministères en faveur de chaque ODD.

Graphique 1 : Sensibilité par ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

33. Cette sensibilité globale de l'ensemble des actions programmées par tous les ministères sectoriels aux ODD s'explique par la sensibilité obtenue par

ODD. Comme le montre le graphique ci-dessus la sensibilité de l'ensemble des actions de tous les ministères sectoriels est aussi « perfectible » par ODD excepté pour les ODD 1 ; 2 ; 6 ; 7 et 9 au niveau desquels la sensibilité est « satisfaisante ». En effet, la sensibilité par ODD varie entre 46,68% et 69,40%. La sensibilité la plus élevée est enregistrée au niveau de l'ODD 7 relatif à « l'énergie propre et d'un coût abordable » et la plus faible au niveau de l'ODD 13 relatif aux « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ». Cela peut s'expliquer par le fait que les activités programmées par les ministères ayant adressé les cibles prioritaires de cet ODD sont surtout des activités habilitantes/capacitantes. Quant à l'ODD 7, son degré de sensibilité obtenu se justifie par les actions prévues au niveau du Programme d'Actions du Gouvernement et qui ont commencé par être réalisées. Il s'agit notamment de la réalisation des travaux de construction de la centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta, la construction des postes 63/15kV de Calavi et Cococodji et ligne 63kV et l'extension de réseau électrique dans les localités environnantes du projet y compris acquisition et pose de lampadaires solaires et de kits de branchement. Par ailleurs, pour l'ensemble des ODD, l'on peut encore mieux faire en programmant des actions ou activités à fort impact sur lesdits objectifs.

3.1.2. Analyse globale de la sensibilité par cibles prioritaires

34. Contrairement aux résultats obtenus par ODD, il convient de noter que la sensibilité par cibles prioritaires cache des disparités. En effet, l'appréciation de la sensibilité par cible prioritaire varie entre « perfectible » et « très satisfaisant ». Ainsi, les ODD 1 ; 4 ; 5 ; 7 ; 12 et 14 présentent au moins une cible pour laquelle la sensibilité est très satisfaisante, donc enregistrent des degrés de sensibilité au moins de 80%. En outre, neuf (09) ODD présentent au moins une cible pour laquelle la sensibilité est satisfaisante. Il s'agit des ODD 1 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 14 et 17.

Tableau 1 : Sensibilité par cibles prioritaires

ODD	Cibles adressées	Appréciation par cible
ODD1	1.2 ; 1.3	SATISFAISANT
	1.4 ; 1.a	PERFECTIBLE
	1.b	TRES SATISFAISANT
ODD2	2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.a ; 2.b ; 2.c	PERFECTIBLE
ODD3	3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.7 ; 3.a ; 3.b ; 3.c ; 3.d	PERFECTIBLE
ODD4	4.1 ; 4.a	SATISFAISANT
	4.4 ; 4.5	PERFECTIBLE
	4.b ; 4.c	TRES SATISFAISANT
ODD5	5.1 ; 5.5	PERFECTIBLE
	5.a	TRES SATISFAISANT
	5.b ; 5.c	SATISFAISANT
ODD6	6.1	SATISFAISANT
	6.2 ; 6.4 ; 6.5 ; 6.a ; 6.b	PERFECTIBLE
ODD7	7.1 ; 7.b	SATISFAISANT
	7.a	TRES SATISFAISANT
ODD8	8.2 ; 8.3 ; 8.5 ; 8.a	PERFECTIBLE
	8.9	SATISFAISANT
ODD9	9.1 ; 9.5 ; 9.c	SATISFAISANT
	9.2 ; 9.a ; 9.b	PERFECTIBLE
ODD10	10.1 ; 10.2 ; 10.3	PERFECTIBLE
ODD11	11.1 ; 11.3 ; 11.5 ; 11.a ; 11.c	PERFECTIBLE
ODD12	12.2 ; 12.5 ; 12.7 ; 12.8 ; 12.a	PERFECTIBLE
	12.b	TRES SATISFAISANT
ODD13	13.1 ; 13.a ; 13.b	PERFECTIBLE
ODD14	14.2 ; 14.5 ; 14.a	PERFECTIBLE
	14.b	TRES SATISFAISANT
	14.c	SATISFAISANT
ODD15	15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.a ; 15.b ; 15.c	PERFECTIBLE
ODD16	16.2 ; 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9 ; 16.a ; 16.b	PERFECTIBLE
ODD17	17.1 ; 17.3 ; 17.6 ; 17.9 ; 17.12 ; 17.14 ; 17.16 ; 17.17 ; 17.18 ; 17.19	PERFECTIBLE
	17.10 ; 17.13	SATISFAISANT

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.1.3. Sensibilité par ODD et par ministère

35. L'analyse de la sensibilité par ODD et par ministère fait ressortir la liste des ministères ayant prévu au moins une activité à l'endroit d'une des cibles prioritaires de chaque ODD. Ainsi, on constate que l'ODD 16 relatif à « Paix,

justice et institutions efficaces » a été adressé par chaque ministère sectoriel. Ce qui s'explique par le fait que la bonne gouvernance est fondamentalement prise en compte dans le fonctionnement de tous les ministères. Ensuite, l'on retrouve en second lieu l'ODD17 relatif au partenariat pour la réalisation des objectifs (ODD 1 à 16) qui est impacté par vingt (20) ministères. Il s'ensuit l'ODD 9 relatif à la mise en place d'une infrastructure résiliente qui est aussi impacté par dix-sept (17) ministères. Ceci suggère une plus grande sensibilité des Ministères à la mise en place des infrastructures adéquats, durables et qui résistent au choc notamment lié aux changements climatiques. Au total, tous les dix-sept (17) ODD ont été adressés par au moins trois (03) ministères sectoriels et neuf (09) ODD ont été adressés par les activités prévues dans les PTA d'au moins dix (10) ministères sectoriels. Il s'agit des ODD : 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 9 ; 12 ; 16 et 17. Ceci suppose un besoin de coordination important entre ces Ministères afin de s'assurer que leurs actions concertées convergent vers la réalisation de l'ODD et que les forces contraires sont minimisées.

Tableau 2 : Point des ministères dont les actions adressent les ODD

ODD	Ministères intervenant	Nombre de ministères
1	MPD, MAEC, MEF, MISP, MAEP, MASM, MS, ME, MDN	9
2	MPD, MJL, MAEP, MDGL, MASM, MS, MEMP	7
3	MPD, MAEC, MISP, MCVDD, MAEP, MDGL, MTFP, MASM, MS, MESRS, MESTFP, MEMP, MIC, ME, MEM, MTCS, MDN	17
4	MPD, MISP, MCVDD, MAEP, MDGL, MASM, MS, MESRS, MESTFP, MEMP, ME, MTCS, MDN	13
5	MPD, MJL, MEF, MAEP, MDGL, MTFP, MASM, MS, MEMP, MENC, MEM, MTCS	12
6	MPD, MJL, MISP, MAEP, MDGL, MS, MESRS, MEM, MTCS, MDN	10
7	MPD, MJL, MS, MESRS, ME, MDN	6
8	MPD, MAEC, MEF, MISP, MAEP, MDGL, MTFP, MASM, MS, MESTFP, MEMP, MENC, MIC, MEM, MPMEPE, MTCS	16
9	MPD, MJL, MEF, MISP, MCVDD, MAEP, MDGL, MASM, MS, MESRS, MEMP, MENC, MIT, MIC, MEM, MTCS, MDN	17
10	MJL, MAEP, MASM, MS	4
11	MISP, MCVDD, MAEP, MDGL, MASM, MS, MENC, MIT	8
12	MEF, MCVDD, MAEP, MDGL, MASM, MS, MESRS, MESTFP, MEMP, MENC, MIC, MEM, MPMEPE, MTCS, MDN	15
13	MPD, MCVDD, MAEP, MDGL, MS, MEMP	6

14	MCVDD, MAEP, MIC	3
15	MPD, MCVDD, MAEP, MEM	4
16	MPD, MJL, MAEC, MEF, MISP, MCVDD, MAEP, MDGL, MTFP, MASM, MS, MESRS, MESTFP, MEMP, MENC, MIT, MIC, ME, MEM, MPMEPE, MTCS, MDN	22
17	MPD, MAEC, MEF, MISP, MCVDD, MAEP, MDGL, MTFP, MASM, MS, MESRS, MESTFP, MEMP, MIT, MIC, ME, MEM, MPMEPE, MTCS, MDN	20

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2. Sensibilité par ministère

3.2.1. Ministère de l'Economie et des Finances

3.2.1.1. Rappel des missions du Ministère de l'Economie et des Finances

36. Le Ministère de l'Economie et des Finances a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière économique, financière et monétaire, et en matière de constitution et de conservation du patrimoine foncier et immobilier de l'Etat. Il élabore pour le compte de l'Etat des stratégies de mobilisation et de sécurisation des ressources, veille à la qualité des dépenses et à la bonne gestion du patrimoine ainsi qu'aux engagements financiers, nationaux et internationaux, conformément aux conventions internationales, lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

3.2.1.2. Présentation des programmes budgétaires du PTA du MEF

37. Le Ministère de l'Economie et des Finances a inscrit dans son PTA exercice 2019, 203 activités qui se répartissent autour de cinq (05) programmes budgétaires à savoir : i) Pilotage et soutien aux services du ministère ; ii) Programme Renforcement du cadre macroéconomique à moyen terme ; iii) Mobilisation des recettes budgétaires iv) Gestion des dépenses et des biens publics et v) Gestion du Domaine et du Foncier.

38. Le programme 1 « Pilotage et soutien aux services du ministère » est formulé pour accompagner les Programmes métiers à atteindre leurs objectifs et vise essentiellement le cadre réglementaire et l'appui à la mise en œuvre des programmes métiers. Il est articulé autour de quatre (04) actions à savoir : i) Pilotage et coordination ; ii) Planification, programmation et suivi-évaluation, iii) Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; et iv) Information et Archives. Le coût global du programme s'élève à 5.013.770.000 milliards de francs CFA.

39. Le deuxième programme du MEF intitulé « Gestion du cadre macroéconomique » vise essentiellement à consolider la stabilité macroéconomique en assurant d'une part l'équilibre interne à travers une forte croissance économique dans un contexte d'inflation contenue et de plein emploi, et d'autre part l'équilibre externe en maintenant un déficit du compte courant soutenable, susceptible d'être financé sans une accumulation de dette extérieure démesurée. Les trois (03) actions constitutives du programme sont : i) Prévisions et suivi de la conjoncture économique et financière ; ii) Surveillance des secteurs de la finance décentralisée et du blanchiment des capitaux ; iii) Pilotage des réformes économiques et budgétaires. Le coût d'opérationnalisation de ces actions s'élève à 1.760.032.000 francs CFA.

40. Le programme 3 "Mobilisation des ressources financières et gestion de la trésorerie de l'Etat" vise essentiellement l'amélioration de la capacité de financement des dépenses de l'Etat ». De façon spécifique, ce programme a pour objectif de : i) mobiliser les recettes douanières, fiscales intérieures et non fiscales ; ii) mobiliser les autres ressources de financement ; et iii) gérer la dette Publique et la trésorerie de l'Etat. Il est structuré autour de quatre (04) actions que sont : i) Mobilisation des recettes douanières ; ii) Mobilisation des recettes fiscales intérieures ; iii) Mobilisation des recettes non fiscales et gestion de la trésorerie et iv) Mobilisation des ressources de financement et gestion de la

dette publique. Le coût global du programme au titre de la gestion 2019 s'élève à 5.605.779.000 francs CFA.

41. Le quatrième programme intitulé « Gestion des Dépenses Publiques » vise essentiellement l'assainissement des dépenses publiques (Encadrement des dépenses publiques et amélioration de leur qualité) et se trouve davantage justifié dans un contexte où les ressources budgétaires sont limitées et les besoins sans cesse croissants. Ce programme opérationnalise deux actions que sont : i) Programmation budgétaire des dépenses publiques ; et ii) Suivi et contrôle de l'exécution des dépenses publiques. Le coût de mise en œuvre de ces actions s'élève à 1.542 788.000 francs CFA.

42. Le programme 5 est intitulé « Gestion des biens de l'Etat et du foncier ». La mise en œuvre de ce programme dont l'objectif global est d'améliorer la gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat et du patrimoine foncier national permettra d'identifier des mesures de renforcement de la gestion des biens de l'Etat et du foncier national et de mettre en œuvre lesdites mesures. Il est constitué de deux (2) actions à savoir : i) Gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat ; et ii) Gestion du patrimoine foncier national. Le coût d'opérationnalisation de ces actions s'élève à 1.124.022.000 de francs CFA.

3.2.1.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

43. Eu égard à sa mission de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la politique générale de l'Etat, le Ministère de l'Economie et des Finances est un ministère transversal qui est concerné par la mise en œuvre de toutes les cibles prioritaires du Bénin.

3.2.1.4. Analyse de la composition des activités du MEF

44. L'analyse des interventions du MEF programmées pour l'année 2019 révèle que les activités de consommation (activités à fort impact ODD) ne sont pas programmées. Ses activités sont uniquement de nature « production »,

« habilitante » et « soutien ». Par ailleurs, on note que la majorité des activités soit 58,1% sont de nature habilitante, s'en suivent les activités de soutien qui font 38,9% et les activités de production qui font 3%. Le tableau ci-après présente la répartition des programmes budgétaires par nature d'activités.

Tableau 3: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MEF (%)

Natures d'activité	Production	Habilitante	Soutien	Total
Programmes budgétaires				
Gestion des dépenses et des biens publics	0	76,5	23,5	100
Gestion du domaine et du foncier	8,3	66,7	25	100
Mobilisation des recettes budgétaires	3	36,4	60,6	100
Pilotage des services	4,6	54,0	41,4	100
Renforcement du cadre macroéconomique à moyen terme	0	70,4	29,6	100
Total général	3	58,1	38,9	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

45. Les activités de tous les programmes du PTA du MEF à l'exception de celles du « Programme Mobilisation des recettes budgétaires » sont essentiellement des activités habilitantes. En effet, les activités du « Programme Mobilisation des recettes budgétaires » sont principalement des activités de soutien, soit 60,6% des activités.

46. Par ailleurs, on note que le « Programme Gestion des dépenses et des biens publics » et le « Programme Renforcement du cadre macroéconomique à moyen terme » ne comptent aucune activité de production. Cette forte concentration d'activités de soutien et capacitanes consomment environ 87% des ressources allouées au MEF au titre de l'exercice 2019 comme souligné par le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MAEC (%)

NATURE	Poids
--------	-------

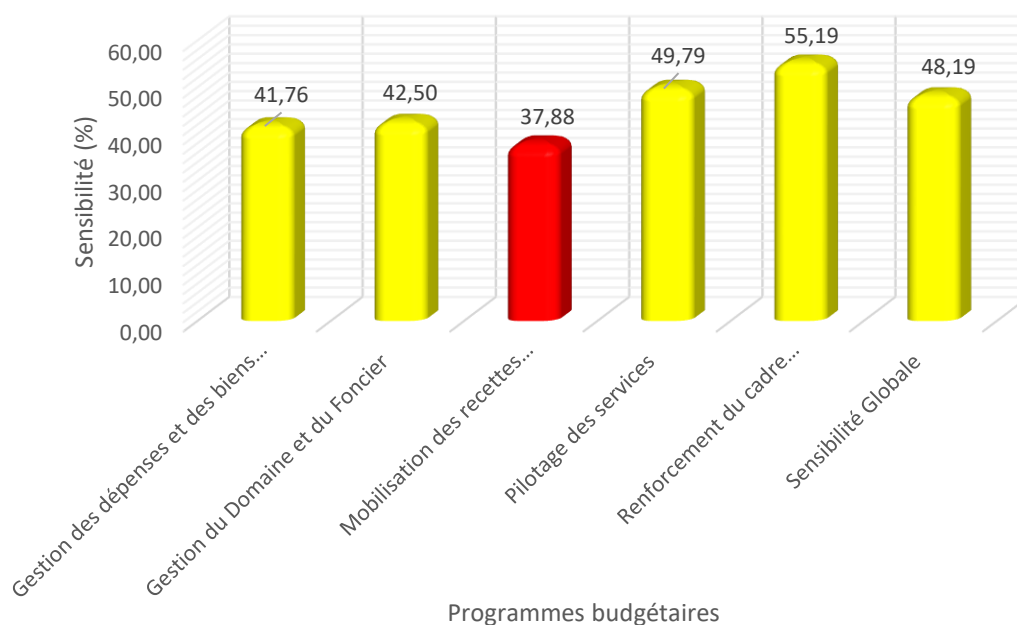
Production	13,41%
Habilitante	24,85%
Soutien	61,74%
TOTAL	100%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.1.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MEF

47. L'évaluation de la sensibilité ODD du plan de travail de l'année 2019 du MEF ressort la mention « perfectible ». Cette mention vient confirmer la prédiction, et se justifie par la dominance effective des activités habilitantes qui font 58,1% de l'ensemble des activités du PTA. Sur les cinq (05) programmes du ministère, comme le montre le graphique suivant, quatre (04) ont obtenu la mention « perfectible », et un seul programme, celui de mobilisation des recettes, a obtenu la mention « pas du tout satisfaisante ».

Graphique 2 : Sensibilité des programmes budgétaires du MEF aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

48. Les sensibilités par programme budgétaire s'établissent à 41,76% pour le « programme gestion des dépenses et des biens publics », à 42,50% pour « le programme gestion du domaine et du foncier », à 37,88% pour le « programme mobilisation des recettes », à 49,79% pour le « programme

pilotage des services » et à 55,19% pour le « programme renforcement du cadre macroéconomique à moyen terme ».

3.2.1.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités par cibles prioritaires impactées

49. L'analyse de la répartition des activités selon les cibles prioritaires ODD montre que sur l'ensemble des activités du MEF, 61,08% impactent sept (07) ODD à savoir : les ODD 1 ; 5 ; 8 ; 9 ; 12 ; 16 et 17. De façon spécifique, comme le montre le tableau ci-après, le poids des activités impactant les cibles priorisées est de 51,72% et celui des activités qui impactent les cibles de mise en œuvre est de 9,36%.

Tableau 5: Répartition des activités programmées du MEF par cibles prioritaires

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
Cibles priorisées		
1	1.3 ; 1.4	1,48%
5	5.5	0,49%
8	8.3	2,46%
12	12.7	0,49%
16	16.3 ; 16.5 ; 16.6	46,8%
Total 1		51,72%
Cibles de mise en œuvre		
9	9.c	0,99%
17	17.3 ; 17.13 ; 17.19	8,37%
Total 2		9,36%
Total 1+2		61,08%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

50. Dans le lot des cibles priorisées, on note que les cibles de l'ODD 16 (16.3 ; 16.5 et 16.6) sont les plus adressées, soit 46,8% dans les 51,72%. Cela témoigne de la prise en compte de la gouvernance dans les activités du MEF. En ce qui concerne les cibles de mise en œuvre impactées, elles se répartissent autour de deux (02) ODD à savoir, l'ODD 9 (9.c) et l'ODD 17 (17.3 ; 17.13 et 17.19).

➤ Identification des impacts manquants

51. Le Ministère de l'Economie et des Finances au regard de son caractère transversal est concerné par la mise en œuvre de toutes les cibles retenues au plan national. Mais, les résultats d'analyse de la sensibilité des PTA du MEF, gestion 2019, révèlent que ses interventions n'impactent pas toutes les cibles qu'elles sont censées impactées. Le tableau ci-dessous montre les cibles prioritaires et de mise en œuvre non impactées par les interventions du MEF. Parmi les cibles non impactées, on distingue les cibles priorisées des ODD 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 13, 14 et 15.

Tableau 6 : Impacts manquants

ODD	Cibles non impactées
Cibles priorisées	
1	1.2
5	5.1
8	8.2 ; 8.5 ; 8.9
9	9.1 ; 9.2 ; 9.5
12	12.2 ; 12.5 ; 12.8
16	16.2 ; 16.9
Cibles de mise en œuvre	
9	9.a ; 9.b
17	17.1 ; 17.2 ; 17.4 ; 17.5 ; 17.6 ; 17.7 ; 17.8 ; 17.9 ; 17.10 ; 17.11 ; 17.12 ; 17.14 ; 17.15 ; 17.16 ; 17.17 ; 17.18

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.1.7. 3.5.1.1 Identification des liens inter sectoriels

52. L'analyse du PTA du MEF met en évidence les obligations communes avec d'autres secteurs au titre de la mise en œuvre de ses activités programmées sur la base desquelles des synergies peuvent exister ou être créées. L'action intersectorielle favorable au MEF correspond ainsi aux « activités entreprises par d'autres sectoriels, en collaboration avec ce dernier, qui visent des résultats du sectoriel ou ciblent des domaines connexes au sectoriel. Le tableau ci-dessous présente les interventions du MEF connexes aux autres sectoriels en matière de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière économique, financière et monétaire, et en matière de

constitution et de conservation du patrimoine foncier et immobilier de l'Etat.

Tableau 7 : Les activités du MEF nécessitant des synergies avec les autres ministères.

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1	1.3	MPD	Mise en œuvre du Projet d'appui conseil macroéconomique pour la réduction de la pauvreté
2	1.4	MCVDD, MASMf	Edition et vulgarisation du code foncier et domaniale
3	8.3	MPD	Organisation des enquêtes ciblées dans les secteurs d'activités économiques
4	16.3 ; 16.5 et 16.6	MJL	- Elaboration des plans comptables spécifiques des EPA et EPIC conformes au SYSCOHADA Révisé ; - Appropriation et dissémination des avis techniques du CNC/OHADA sur le SYSCOHADA Révisé au profit des enseignants du Supérieur et du secondaire professionnel et technique de la comptabilité ; - Participation aux audiences relatives aux procédures judiciaires dans lesquelles le Ministère est partie.

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

53. Les activités du MEF indiquées dans le tableau ci-dessus sont celles qui nécessitent une synergie d'action avec les sectoriels tels que le MPD, le MJL, le MCVDD et MASMf. Ceci suggère la mise en place au niveau du MEF d'une collaboration plus étroite avec les ministères sectoriels identifiés comme étant connexe pour créer des synergies nécessaires et favorables aux activités programmées.

3.2.2. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

3.2.2.1. Rappel des missions du Ministère

54. Les missions du MEMP sont régies par le décret n°.016-428 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement du MEMP. Conformément audit décret, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) a pour missions, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique générale de l'Etat en matière d'éducation, d'enseignement et de formation, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

3.2.2.2. Présentation des programmes budgétaires du PTA du MEMP

55. Le PTA du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) est articulé autour de trois (03) programmes budgétaires que sont : i) Accès, Equité et Rétention ; ii) Pilotage et Soutien aux Services et iii) Qualité des Enseignements.

56. D'un coût global de dix milliards cinq cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-deux (10 596 380) francs CFA, le programme « Pilotage et soutien aux services » vise à soutenir les autres programmes par une coordination avisée et un management de qualité qui intègre aussi bien la bonne gestion des ressources du ministère, tant humaines que matérielles et financières.

57. En ce qui concerne le programme « Accès, Equité et Rétention », il vise à créer les conditions idoines qui favorisent l'entrée des jeunes écoliers dans le système éducatif, leur maintien tout en assurant la justice sociale et l'égalité des chances à tous les genres d'écoliers ainsi qu'à toutes les régions du pays. Au titre de la gestion 2019, trois (03) actions sont retenues pour l'opérationnalisation de ce programme pour un coût total de vingt-trois milliards neuf cent dix-sept millions trois cent dix-sept mille (23 917 317.000) francs CFA.

3.2.2.3. Package des cibles prioritaires relevant du MEMP

58. L'atteinte de l'ODD4 relatif à l'éducation de qualité se matérialisera à travers, entre autres, la réalisation de la cible priorisée 4.1 relevant de l'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité pour les filles et garçons.

Tableau 8 : Packages des cibles prioritaires relevant du MEMP

ODD	Cibles prioritaires	Indicateurs	Situation de référence	
			Année	Valeur (%)
4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2014	90,4
		4.1.2 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique	2014	66,5
		4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2014	48,3
		4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	2014	60,2
		4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire	2014	74,3
		4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	2014	70,5
		4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire	2013	96,6
	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire		
		4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire		

ODD	Cibles prioritaires	Indicateurs	Situation de référence	
			Année	Valeur (%)
	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]		
	4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation		
12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.2 Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (plantation d'arbre, école verte,)		

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.2.4. Analyse de la composition des activités du MEMP

59. Les résultats de l'évaluation ex ante du PTA du MEMP révèlent un niveau de sensibilité globale des activités aux ODD de 44,95%. Ce faible niveau de sensibilité des activités du MEMP aux ODD est essentiellement dû à la prépondérance des activités capacitanes/habilitantes (58,2%) sur les 335 activités prévues par le MEMP au titre de 2019. Ensuite, les activités de soutien viennent en deuxième position avec 37,6%. Comme le montre le tableau ci-après, très peu d'activités de production/offres (1,5%) et de consommation/accès (2,7%) sont programmées au PTA du MEMP, ce qui justifie son faible degré de sensibilité obtenu.

Tableau 9: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MEMP (%).

Nature d'activités Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Accès, Equité et Rétention	5,3	5,3	47,4	42,1	100
Pilotage et Soutien aux Services	3,1	0,6	59,6	36,7	100
Qualité des Enseignements	0,0	0,0	64,3	35,7	100
TOTAUX	2,7	1,5	58,2	37,6	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

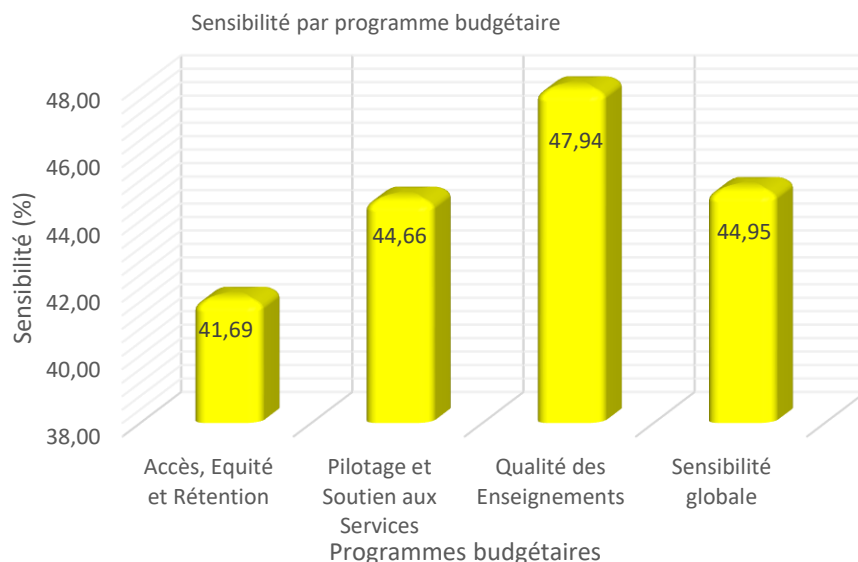
60. Lorsque l'on s'intéresse à l'analyse de la sensibilité des activités programmées selon le programme budgétaire, il ressort que pour l'ensemble des trois programmes budgétaires du MEMP, les activités prévues sont à dominance des activités capacitanes/habilitante. En moyenne trois activités sur cinq

programmées au MEMP visant la "Qualité des enseignements" (64%) ou "le pilotage et le soutien aux services" (60%) sont des activités capacitanes/habilitantes. Celles-ci sont suivies des activités de soutien qui affichent 42,1%, 36,7% et 35,7% respectivement pour les programmes "Accès, Equité et Rétention ", " Pilotage et Soutien aux Services " et " Qualité des Enseignements ". Les activités de production/offres et de consommation/accès sont très faiblement programmées au niveau desdits programmes.

3.2.2.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MEMP

61. L'analyse des résultats de l'évaluation du PTA du MEMP fait ressortir que la sensibilité globale aux ODD des trois programmes budgétaires du PTA, exercice 2019 du MEMP reste « perfectible ». En effet, cette sensibilité globale affiche un niveau de 44,95%. Elle reflète le faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA aux ODD. Comme le montre le graphique ci-après, la sensibilité de chacun des trois programmes budgétaires est diversement appréciée : "Accès, Equité et Rétention " (41,69%), " Pilotage et Soutien aux Services " (44,66%) et " Qualité des Enseignements " (47,94%). Cependant, on note que quel que soit le programme budgétaire, ce sont les activités capacitanes/habilitantes qui sont prépondérantes suivies de celles de soutien. Les activités de consommation et de production qui ont une forte influence sur la mise en œuvre des ODD sont faiblement représentées dans les interventions du MEMP.

Graphique 3 : Sensibilité des programmes budgétaires du MEMP aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

62. Au titre de la gestion 2019, le MEMP a prévu dans son PTA, des activités de consommation, qui ont pesé de leur poids pour porter la sensibilité ODD de ce sous-secteur de l'éducation à 44,95%. Il s'agit notamment de l'activité relative au transfert au PAM des ressources pour l'achat des vivres au profit des écoles à cantines. Y ont également contribué, des activités Habilitantes /Capacitantes qui visent directement les indicateurs des cibles qu'elles adressent. On peut citer, entre autres, les activités relatives à la formation des Inspecteurs et des Conseillers Pédagogiques au CFPEEN et à la mise en œuvre de la formation à distance des enseignants candidats au CEAP, CAP, CAFCP et CAIP.

63. On note qu'environ 73% des ressources allouées au MEMP sont concentrées autour des activités de soutien, même si le poids des activités capacitante/habilitante reste dominant dans le PTA du MEMP comme souligné plus haut ; elles ne le sont pas en termes de poids dans le budget du Ministère. Ces dernières n'ont d'ailleurs reçu que la plus petite part (6,98%) du budget total alloué au PTA au titre de la gestion 2019. Cette situation est la raison fondamentale du faible degré de sensibilité du PTA de MEMP aux ODD. Les

activités d'accès consomment environ 12% des ressources allouées au MEMP au titre de l'exercice 2019 comme souligné par le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Poids budgétaires par nature d'activités programmées dans le PTA du MEMP

NATURE	POIDS (%)
Consommation / Accès	11,86
Production / Offre	8,19
Habilitante / Capacitante	6,98
Soutien	72,98
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.2.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MEMP par cibles ODD impactées

64. Sur les 17 ODD, dix (10) sont impactés par les activités du MEMP. il s'agit de : ODD 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 8 ; 9 ; 12 ; 13 ; 16 et 17. Les cibles priorisées correspondantes aux 10 ODD concernées sont au nombre de 14 sur les 49 cibles retenues au plan national. Ces 14 cibles priorisées ont été impactées par 44,49% des interventions du MEMP. La lecture du tableau ci-après fait remarquer que dans l'ensemble, les activités adressant la gouvernance dominant (24,48%) suivi de celles qui s'adressent aux enjeux de ce sous-secteur de l'éducation liés à la qualité, à l'équité dans l'accès à l'éducation et à l'employabilité (13,73%).

Tableau 11: Répartition des activités programmées du MEMP par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
Cibles priorisées		
2	2.2	0,30%

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
3	3.3 ; 3.4	3,58%
4	4.1 ; 4.4 ; 4.5	13,73%
5	5.1 ; 5.5	0,60%
8	8.9	0,60%
9	9.1	0,30%
12	12.8	0,60%
13	13.1	0,30%
16	16.3 ; 16.6	24,48%
Total 1		44,49%
Cibles de mise en œuvre		
3	3.d	0,30%
4	4.a ; 4.c	11,04%
9	9.c	0,60%
17	17.13 ; 17.14 ; 17.18 ; 17.19	3,88%
Total 2		15,81%
Total Général =total 1 + total 2		60,30%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

65. Outre des cibles prioritaires, des cibles de mise en œuvre ainsi que les cibles de l'ODD 17 ont été également impactées par les interventions du MEMP. Ces activités représentent 15,82% de l'ensemble des activités ayant impacté les 10 ODD concernés (60,30%).

66. Mais, lorsqu'on considère chaque ODD impacté, on s'aperçoit que les cibles de mise en œuvre de l'ODD 4 (4.a et 4.c) sont adressées par 11,04% des activités prévues dans le PTA du MEMP. Les cibles de l'ODD17 (17.13 ; 17.14 ; 17.18 et 17.19), un impératif pour la réalisation de l'agenda 2030 ne sont pas du reste, elles sont impactées par 3,88% des interventions du Ministre au titre la gestion 2019.

67. Le poids des activités impactant les cibles prioritaires relevant du MEMP est relativement faible (13,73%). Paradoxalement, les interventions du MEMP adressent plus les cibles de l'ODD 16 (24,48%) que celles de l'ODD 4 qui relève de

son champ de compétence, ce qui suppose un besoin d'accorder plus d'attention en faveur des cibles prioritaires retenues de ce sous-secteur de l'éducation. Ce qui dénote de la forte dispersion des interventions de ce sous-secteur de l'éducation en faveur d'autres cibles.

➤ **Identification des impacts manquants**

68. Comme le montre le tableau 14 ci-dessus, les interventions du MEMP ont impacté tout le Package des cibles prioritaires relevant de son champ d'action réglementaire notamment les cibles prioritaires 4.1 ; 4.5 et les cibles de mise en œuvre 4a et 4b (Cf. tableau 11).

3.2.2.7. Identification des liens inter sectoriels

69. Le MEMP de par sa mission entretient des liens interrelationnels avec les deux autres ordres d'enseignement du système éducatif à savoir le MESFTP et le MESRS. L'action intersectorielle du MEMP visent également des résultats des deux autres ordres d'enseignement et ciblent des domaines connexes à ces deux sous-secteurs du système éducatif. Ainsi, le MEMP partage avec le MESFTP et le MESRS des obligations communes au titre de la mise en œuvre de la politique de l'éducation et du PSE 2018-2030 sur la base desquels des synergies s'opèrent. Les trois cibles prioritaires de l'ODD4 (4.1 ; 4.4 ; 4.5) sont impactées par les activités du MEMP comme le montre le tableau 14 ci-dessus. L'Analyse intersectorielle du MEMP en faveur des autres secteurs révèle une prise en compte des enjeux du secteur de la santé. Les cibles 3.3 ; 3.4 sont impactées par 3,58% des activités du MEMP et bonifient les interventions en faveur du secteur de la santé. On note également à travers ce tableau que l'impact des interventions du MEMP va au-delà de son champ d'action traditionnel. Ainsi, les effets d'entraînement des interventions du MEMP sont notés au niveau des cibles 2.2 ; 3.3 ; 3.4; 5.5 ; 8.3 ; 9.3 ; 11.3, 12.7 et 16.6 relevant des Ministères sectoriels en charge de l'agriculture, de la santé, des finances, des infrastructures, du cadre de vie, des affaires sociales et de la justice. Les effets d'entraînement des interventions du MEMP touchent

beaucoup plus les secteurs de la justice, de la gouvernance et de la coordination des politiques de développement comme le montre le tableau 14.

Tableau 12 : Les activités du MEMP nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères

N°	Cibles prioritaires concernées impactées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	3.3 ; 3.4	MESFTP, MESRS et le MS	- Sensibiliser les enseignants sur les différents volets de la lutte contre les IST, le VIH/SIDA, les hépatites virales la tuberculose et les épidémies lors de l'université de vacances édition 2019 - Organiser le jeu concours sur les mesures préventives des IST, le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme, les hépatites et les épidémies à l'intention des apprenants des écoles publiques et privées
2.	4.1 ; 4.4 ; 4.5 ;	MEMP, MESFTP et MESRS	- Publication de la revue "Education Béninoise" - Organiser conjointement avec l'INFRE, des ateliers de réflexions et de partage (CP/CRP) sur les contrats d'axes de développement - Organisation des sessions statutaires des organes de pilotage et de gestion du secteur de l'éducation - Organisation de l'atelier de réflexion sur le format des revues conjointes du secteur de l'éducation
3.	16.6	MEMP et MJL	Renforcement des capacités et sensibilisation des cadres des structures déconcentrées à l'appropriation des dispositions législatives et réglementaires de la gestion du dialogue social et du régime

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

70. Les activités du MEMP indiquées dans le tableau 15 sont celles dont la mise en œuvre nécessite une synergie d'action avec les deux autres ordres

d'enseignements à savoir le MESTFP et le MESRS d'une part, et entre le MEMP et le MS, d'autre part. A cet effet, il est nécessaire de mettre en place au niveau du MEMP une collaboration plus étroite avec le réseau de ministères sectoriels identifiés comme étant connexe pour créer des synergies d'actions au titre de la mise en œuvre desdites activités. Cette collaboration permettra non seulement de renforcer l'impact des interventions du MEMP sur les cibles prioritaires identifiées, mais également de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de la santé et de bonifier les interventions en faveur de la bonne santé et du bien-être.

3.2.3. Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication

3.2.3.1. Rappel des missions du Ministère

71. Conformément au décret n°420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement, le MENC a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière d'économie numérique, de communication et des services postaux conformément aux conventions internationales, lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

3.2.3.2. Présentation du programme budgétaire du MENC

72. Pour relever les défis majeurs dans le secteur de l'économie numérique et de la communication, trois (03) programmes budgétaires ont été identifiés et retenus pour la période 2019-2021 à savoir : i) Economie Numérique et Poste ; ii) Information et communication et iii) Pilotage et Soutien aux Services publics.

73. Le programme "Pilotage et soutien aux services du MENC" a pour objectif global d'améliorer la performance du secteur de l'économie numérique et de la communication. De façon spécifique, il vise à : 1) améliorer la gouvernance

administrative du Ministère ; ii) renforcer les capacités humaines, matérielles et infrastructurelles du Ministère ; iii) améliorer la gestion des archives et des équipements informatiques au sein du Ministère ; iv) renforcer la planification, le suivi-évaluation et la capitalisation des projets et programmes du MENC.

74. D'un cout global d'un milliard huit cent soixante-quatorze millions (1.874.000.000) de francs CFA, ce programme est structuré autour de quatre (04) actions : i) Pilotage et coordination du Ministère ; ii) Gestion des ressources humaines, matérielles, financières, immatérielles et infrastructurelles du ministère ; iii) Planification, programmation et suivi-évaluation et iv) Informatisation et archivage des dossiers du Ministère.

75. En ce qui concerne le programme « Information et communication », la politique publique envisagée dans ce programme vise à créer les conditions d'exercice responsable de la mission de journaliste quel que soit le média. Il a pour objectif global d'améliorer l'accès à l'information de tous les béninois. Spécifiquement, il vise à : i) améliorer l'offre de services audiovisuels et de presse écrite sur le territoire national ; ii) assurer la modernisation de la radiodiffusion par le numérique ; et iii) promouvoir le développement de contenus numériques. Le programme est structuré autour de trois (03) actions à savoir : i) production et diffusion de l'information ; ii) Passage et gestion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ; et iii) Numérisation des Médias et archivage de contenus numériques. Le coût des trois actions du programme pour la tranche 2019 s'élève à seize milliards cent quatre-vingt-un millions (16,181.000.000) francs CFA.

76. Le troisième programme « Economie Numérique et Poste » vise à faire des TIC, des Télécommunications et de la Poste un levier crucial pour l'inclusion sociale et le bien être humain via un meilleur accès à la connaissance, le développement économique de tous les secteurs d'activité y compris les

secteurs du tourisme, de l'éducation et de la santé. Ce programme est composé de quatre (4) actions que sont : i) Déploiement de l'internet haut et très haut débit ; ii) application et utilisation des TIC et développement de l'entrepreneuriat numérique ; iii) Mise en place d'une Administration intelligente et développement de compétences numériques et ; iv) Transformation numérique de la poste. Le coût global du programme s'élève à sept milliards six cent quatre-vingt-huit millions (7.688.000.000) de francs CFA.

3.2.3.3. Package des cibles priorisées relevant du MENC

77. La cible 9.1 relative à la mise en place d'infrastructures de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable est retenue parmi les cibles prioritaires au Bénin. Les indicateurs contextualisés de la cible au nombre sept (07) permettront de mesurer les progrès accomplis en fonction des actions mises en œuvre pour l'atteinte de cette cible.

Tableau 13 : Packages des cibles priorisées relevant du MENC.

N°	ODD	Cibles prioritaires	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
				Année	Valeur
1	9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement	9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois	2016	0%
			9.1.11 Taux de pénétration de la RNT	2016	0%
			9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers		
			9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe		
			9.1.14 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe		

N°	ODD	Cibles prioritaires	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
				Année	Valeur
		abordable et équitable	9.1.15 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit		
			9.1.16 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens		

Source : Travaux de domestication des indicateurs ODD, DGCS-ODD 2017

3.2.3.4. Analyse de la composition des activités du MENC

78. Les résultats de l'évaluation ex ante des interventions du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication (MENC) consignés dans le tableau ci-après montrent une prédominance des activités de soutien et habilitantes soit 83,5% de l'ensemble des activités programmées au titre de l'exercice 2019. Les activités habilitantes dominent avec une proportion de 46,2% suivies des activités de soutien (37,3%). Par contre, les activités de production et de consommation sont faiblement représentées dans le PTA du MENC, soit respectivement 13,0% et 3,6%.

Tableau 14: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MENC (%)

Nature d'activités Programmes budgétaires	Consomma tion	Production	Habilitante	Soutien	Total
Economie Numérique et Poste	5,6	33,3	42,6	18,5	100
Information et Communications	6,8	9,1	59,1	25,0	100
Pilotage et Soutien aux Services Publics	0,0	0,0	40,8	59,2	100

TOTAUX	3,6	13,0	46,2	37,3	100
--------	-----	------	------	------	-----

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

79. Dans le programme lié à « Economie numérique et poste » les activités de production sont plus représentées que celles de consommation. En effet, dans l'ensemble des trois programmes du MENC, les activités de production sont 4 fois plus représentées que celles de consommation au titre de l'exercice budgétaire 2019. Pour ce programme, les proportions s'établissent à 33,3% et 5,6% respectivement pour les activités de production et de consommation. On peut conclure que les interventions du MENC sont plus orientées vers la mise en place des infrastructures, un impératif pour accroître l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que les populations aient accès à internet à un coût abordable d'ici 2020.

80. Le deuxième programme « Information et Communications » concentre plus d'activités capacitante/habilitante (59,1%) que les deux autres programmes. Les proportions sont de 42,6% et 40,8% respectivement pour le programme « Economie Numérique et Poste » et le programme « Pilotage et Soutien aux Services Publics ». La forte dominance des activités capacitante/Habilitante (46,2%) dans les interventions du MENC au titre de la gestion 2019, s'inscrit en droite ligne de la nécessité d'assurer l'appropriation des mesures et réformes en cours dans le domaine des NTIC aux acteurs internes et externes. Elles portent notamment sur la vulgarisation des textes d'application du code de l'information de la communication en République du Bénin et de la loi sur la radiodiffusion numérique, la mise en place du cadre juridique et réglementaire favorable au e-Commerce et la sensibilisation à l'usage du numérique dans les établissements secondaires.

81. Pour ce qui est des activités de consommation/accès, elles sont faiblement

représentées mais pas absentes dans le PTA du MENC. Leurs proportions s'établissent à 5,6% et 6,8% respectivement pour le programme « Economie Numérique et Poste » et le programme « Information et Communications ». Ces activités concernent essentiellement la fourniture, la configuration et la mise en service des équipements actifs pour la mise en place d'un réseau national informatique au profit de l'administration béninoise et le développement des connecteurs (pour la PNPE) pour la mise en place des services payables en ligne et via mobile.

82. Près de la moitié (46,6%) des ressources du PTA sont affectées aux activités de « Production/offre ». Cette prédominance au plan financier des activités de « Production/offre » confirme si besoin en était que le PTA du MENC, au titre de l'année 2019, parle plus investissements. A titre d'exemple, on peut citer : i) la réalisation de la Phase 1 d'interconnexion des universités et des centres de recherche ; ii) l'interconnexion du réseau national des centres de recherche au réseau international géant à travers le réseau régional du WACREN (Réseau Ouest Africain d'Education et de Recherche) ; iii) la réalisation de la Phase 1 de connectivité des établissements secondaires ; iv) la réalisation de la connectivité d'un lot de 10 établissements d'enseignement primaire ; v) l'installation et mise en service des interconnexions pour la mise en place d'un réseau national informatique au profit de l'administration béninoise ; etc.

Tableau 15 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MENC (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation / Accès	19,6
Production / Offre	46,6
Habilitante / Capacitante	21,6
Soutien	12,2

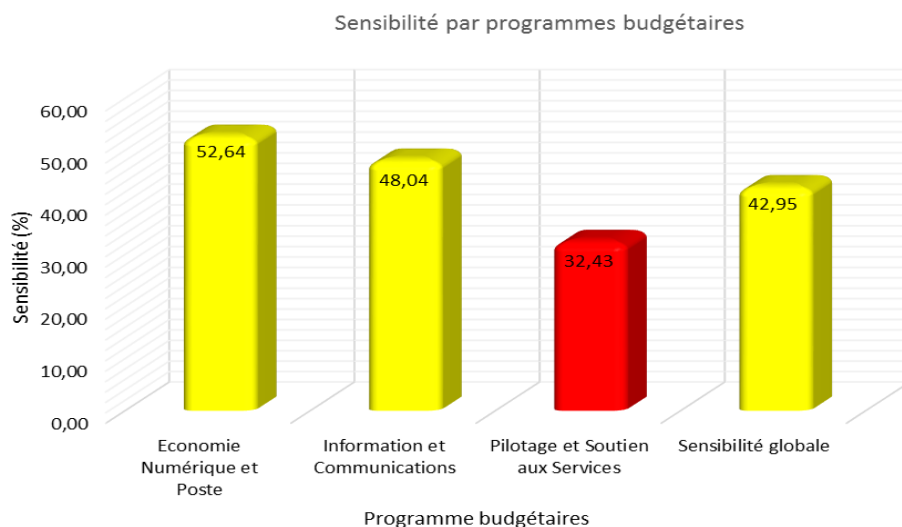
TOTAL	100,0
--------------	-------

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.3.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MENC

83. Les résultats de l'évaluation des activités du PTA du MENC donnent une appréciation « Perfectible » de sa sensibilité globale aux ODD. En effet, cette sensibilité globale s'établit à 42,95%. Cette appréciation est identique pour les programmes "Economie Numérique et Poste" et "Information et Communications" qui affichent respectivement des sensibilités de 52,65% et 48,04%. Le poids des activités capacitante/habilitante dans chacun des trois programmes, et de façon singulière la forte proportion des activités de production dans le programme budgétaire "Economie Numérique et Poste" expliquent la sensibilité globale des actions de ce Ministère en faveur des ODD qui reste perfectible.

Graphique 4 : Sensibilité des programmes budgétaires du MENC aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.3.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ **Répartition des activités du MENC par cibles ODD impactées**

84. Le tableau 18 ci-dessous montre que sur les 1352 activités programmées dans le PTA du MENC, plus de la moitié (61,5%) ont impacté six (06) ODD à savoir : les ODD 5 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 et 16. Sur les 6 ODD, l'ODD 9 est impacté par 26% des interventions du MENC.

85. Lorsqu'on considère les cibles des ODD impactées, la cible 16.6 (32,0%) reste prépondérante suivie de la cible 9.1 (12,4%). Ces deux cibles sont bien adressées par les activités du MENC au titre de l'année 2019. Pour ce qui est de la cible 9.1, ces activités concernent les travaux d'achèvement de la construction du réseau de diffusion numérique, le déploiement du réseau internet et téléphonique de la Direction Départementale de l'Economie Numérique et de la Communication (DDENC) Borgou-Alibori, la réalisation du réseau IP de la Télévision Nationale Terrestre (TNT), etc. La cible priorisée 16.6 est adressée par plus de la moitié des activités ayant impactées les 6 ODD cités plus haut. Au nombre de ces activités on peut citer : i) l'organisation des ateliers d'échange entre les parties prenantes du e-Commerce ; ii) la réalisation de l'étude sur la gouvernance du réseau d'interconnexion des universités ; iii) la réalisation de l'audit du système de sécurité de l'infrastructure de l'intranet Gouvernemental ; iv) l'élaboration du manuel type de procédures informatiques et charte informatique ; v) la formation des agents des Mairies dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre des plans communaux de communication ; etc. Les cibles de mise en œuvre sont également bien impactées par les interventions du MENC en l'occurrence les cibles 9.a et 9.c avec un poids cumulé de 13,6%.

Tableau 16 : Répartition des activités programmées du MENC par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
Cibles priorisées		

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
8	8.3	0,6
9	9.1	12,4
11	11.3	1,2
12	12.7	0,6
16	16.6	32,0
Total 1		46,8
Cibles de mise en œuvre		
5	5.b	1,2
9	9.a ; 9.c	13,6
Total 2		14,8
Total Général = total 1 + total 2		61,5

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

86. Le Tableau 16 ci-dessus présente les cibles prioritaires que les interventions du MENC sont censées impactées conformément à ses attributions. L'analyse de ce tableau fait ressortir que les interventions du MENC ont bel et bien adressé la seule cible 9.1 relevant réglementairement de son champ d'action. Cependant il est noté une forte dispersion des interventions du MENC en faveur d'autres cibles prioritaires notamment les cibles 11.3 et 16.6 relevant d'autres secteurs.

3.2.3.7. Identification des liens inter sectoriels

87. L'analyse intersectorielle des interventions du MENC révèle l'existence des synergies avec d'autres secteurs au titre de la mise en œuvre de la politique en matière d'économie numérique, de communication et des services postaux conformément aux conventions internationales, lois et règlements. Le tableau 18 ci-dessus montre que les effets d'entraînement des interventions du MENC touchent les cibles 8.3 et 12.7 qui ne relèvent pas du champ d'action traditionnel du secteur de l'économie numérique. Il est également noté une prise en compte importante des enjeux liés à la gouvernance dans les interventions du MENC et des activités intersectorielles favorables au secteur du cadre de vie. Au titre des activités intersectorielles programmées par le MENC on peut citer entre autres

"la mise en œuvre d'une stratégie de zéro sachet dans le secteur du numérique" et "l'organisation de concertations sur la gestion des déchets électroniques au Bénin" dont l'exécution contribuera à bonifier les interventions en faveur du secteur du cadre de vie.

Tableau 17 : les activités du MENC nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères

N°	Cibles prioritaires concernées impactées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
01	11.3	MENC et MCVDD	- Mise en œuvre une stratégie de zéro sachet dans le secteur du numérique - Organisation de concertations sur la gestion des déchets électroniques au Bénin
02	16.6	MENC et MJL	Elaboration, adoption et vulgarisation des textes d'application du code de l'information de la communication en République du Bénin et de la loi sur la radiodiffusion numérique

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

88. La mise en œuvre des activités du MENC identifiées dans le tableau ci-dessus, comme étant connexes aux secteurs du cadre de vie et de la législation, appelle à une collaboration plus étroite entre d'une part le MENC et MCVDD et entre le MENC et le MJL d'autre part en vue d'améliorer les effets de combinaison de ces secteurs.

3.2.4. Ministère des Infrastructures et des Transports

3.2.4.1. Rappel de la mission du Ministère

89. Le Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'infrastructures et de transports. Ces missions sont régies par le Décret n°418 du

20 juillet portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports.

3.2.4.2. Présentation du programme budgétaire du MIT

90. Le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD 2019-2021) du Ministère des Infrastructures et des Transports comporte cinq (5) programmes à savoir : i) Entretien et Construction de Routes et Infrastructures de Transport Rural (ECRITR) ; (ii) Transport Aérien (TA) ; (iii) Transport Maritime (TM) ; (iv) Transport Terrestre et Sécurité Routière (TTSR) et (v) Pilotage et Soutien aux Services du MIT (PSS).

91. Le programme « Pilotage et soutien aux services du ministère » est formulé pour accompagner les Programmes métiers à atteindre leurs objectifs. Il vise essentiellement le renforcement du cadre réglementaire et l'appui à la mise en œuvre des programmes métiers. Dans le but d'opérationnaliser ce programme et atteindre ses objectifs, quatre (4) actions ont été retenues au titre de la gestion 2019 pour un coût global d'un milliard cinq cent deux millions six cent soixante-un mille (1.502.661.000) francs CFA.

92. En ce qui concerne le programme « Entretien et Construction de Routes et Infrastructures de Transport Rural (ECRITR) », il vise essentiellement le développement et la gestion des Infrastructures routière et fluvio-lagunaire. Il est articulé autour de quatre (4) actions à savoir : i) Réseau Routier ; ii) Pistes Rurales ; iii) Ouvrages spécifiques ; et iv) Transport fluvio-lagunaire.

93. Outre le programme « *Entretien et Construction de Routes et Infrastructures de Transport rural* » qui concentre l'essentiel des interventions du MIT, plusieurs projets phares du Programme d'Action du Gouvernement sont également mis en œuvre depuis 2016 notamment la construction de l'aéroport international de

Glo Djigbé et la construction des ouvrages spécifiques et le développement du transport fluvio-lagunaire. Pour le compte de la gestion 2019, le coût global nécessaire à l'exécution des quatre (04) actions dudit programme s'élève à quarante-un milliards cent quarante millions sept cent cinq mille (41.140.705.000) francs CFA.

94. Le programme « Transport Aérien » est formulé pour promouvoir le transport aérien au Bénin. Il vise essentiellement le renforcement des infrastructures, de la sûreté et de la sécurité du transport aérien dans le but de soutenir la croissance du Bénin. Ce programme comprend 4 actions à savoir : i) infrastructures du Sous-secteur du transport aérien ; et ii) Sécurité et Sûreté Aérien. Le coût global nécessaire pour la réalisation des actions du programme s'élève à vingt milliards trois cent quarante-cinq millions deux cent vingt-huit mille (20 345 228 000) francs CFA.

95. Le programme « transport terrestre et sécurité routière vise essentiellement le renforcement du cadre réglementaire du transport terrestre et l'amélioration de la sécurité routière. Il comprend deux actions : i) Règlementation et Facilitation des Transports ; et ii) Sécurité Routière. Ces actions seront opérationnalisées pour un coût global de cent quarante-cinq milliards sept cent quatre-vingt-trois millions (145 783 000. 000) de francs CFA.

96. Le programme « Transport Maritime est formulé pour améliorer les performances du port et la qualité des services rendus aux usagers du sous-secteur maritime et portuaire. Il vise essentiellement l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers du sous-secteur maritime et comprend trois actions : i) Infrastructures Portuaires ; ii) Sécurité et Sûreté Maritime ; et iii) Gouvernance du sous-secteur maritime. Le coût global de mise en œuvre des trois actions du programme s'élève quatre-vingt-seize milliards six cent seize millions (92 616 000 000) de francs CFA.

3.2.4.3. Package des cibles priorisées relevant du MIT

97. La cible 9.1 « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité » est la seule retenue comme prioritaire au Bénin pour l'atteinte de l'ODD 9. Comme le montre le tableau ci-dessous, neuf (09) indicateurs de la cible permettront de mesurer dans le temps les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ODD 9.

Tableau 18 : Packages des cibles priorisées relevant du MIT

N°	ODD	Cibles prioritaires	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
				Année	Valeur
1	9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	2015	
			9.1.2 Indice d'état du réseau routier	2015	
			9.1.3 Trafic fret ferroviaire	2014	36677 tonnes
			9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	2015	260555 (nombre)
			9.1.5 Trafic fret aérien	2015	8353000 kg
			9.1.6 Transport de marchandises au port	2015	9374127 tonnes
			9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau	2017	
			9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	2015	9%
			9.1.9 Temps moyen de séjour des navires au port		

Source : Travaux de domestication des indicateurs ODD, DGCS-ODD 2017

3.2.4.4. Analyse de la composition des activités du MIT

98. On note dans le PTA du MIT que les activités de soutien sont dominantes pour l'ensemble des programmes du PTA (49,2%) suivies de celles habilitantes/capacitantes (33,9%). Les activités de production sont faiblement représentées dans le PTA et relèvent uniquement du programme « Transport Aérien »

Tableau 19 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MIT (%)

Nature d'activités Programmes budgétaires	Accès	Production	Habilitante	Soutien	Total
Entretien et Construction de Routes et Infrastructures de Transport Rural	41,4	0,0	18,6	40,0	100
Transport Aérien	0,0	6,7	33,3	60,0	100
Transport Maritime	0,0	0,0	66,7	33,3	100
Transport Terrestre et Sécurité Routière	0,0	0,0	71,4	28,6	100
Pilotage et Soutien aux Services du MIT	0,0	0,0	38,6	61,4	100
TOTAUX	16,4	0,6	33,9	49,2	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019.

99. Les activités d'accès sont programmées uniquement dans le premier programme relatif à l'« Entretien et Construction de Routes et Infrastructures de Transport Rural ». Dans ce programme, les investissements prévus par le MIT visent à permettre au Bénin de tirer le meilleur parti de sa position stratégique de couloir naturel entre certains pays de l'UEMOA (Burkina, Côte d'Ivoire, Niger, Togo) et de la CEDEAO (Ghana et Nigeria), tout en favorisant les échanges intérieurs et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces investissements visent également un développement territorial équilibré et inclusif. Au nombre de ces activités on peut citer : i) la réalisation de divers

travaux d'entretien au profit des DDIT de tous les départements ; ii) les travaux de réhabilitation de la route Comé-Lokossa-Dogbo et de la bretelle Zounhe-Athiémé frontière Togo, le programme de facilitation de transport sur les CORRIDORS Bénin-Niger, Abidjan-Lagos (Poste de contrôle juxtaposé de Hillacondji et Sèmè Kraké) ; iii) les travaux d'aménagement et de bitumage de la RNIE 7: Tronçon Banikoara-Kérékou-Fr Burkina-Faso ; v) la construction des routes Kétou-Idigny-Igbodja-Savè, Omou-Iladji-Mossokagbé-Ayékotonia et Savè-Okéowo-Frontière Nigéria ; etc.

100. On note une dominance des activités habilitantes dans les programmes "Transport Terrestre et Sécurité Routière" (71,4%) et "Transport Maritime" (66,7%). Parmi ces activités, on peut citer l'organisation des missions de suivi des projets et programmes, la formation des membres de la cellule suivi-évaluation sur les spécificités des projets d'infrastructures de transport, les missions d'assistance conseil effectuées par les DDIT au profit des communes.

101. Les ressources affectées aux activités programmées dans le PTA du MIT au titre de l'exercice budgétaire 2019 restent fortement concentrées sur des activités d'accès. Ces dernières mobilisent à elles seules 66,72% des ressources du PTA du MIT. Cette prédominance au plan financier des activités d'accès dans le PTA, gestion 2019 du MIT confirme que le premier programme relatif à l'« Entretien et Construction de Routes et Infrastructures de Transport Rural » est le programme le plus important du MIT. Il regroupe l'essentiel des projets d'infrastructures du PAG.

Tableau 20 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MIT (%)

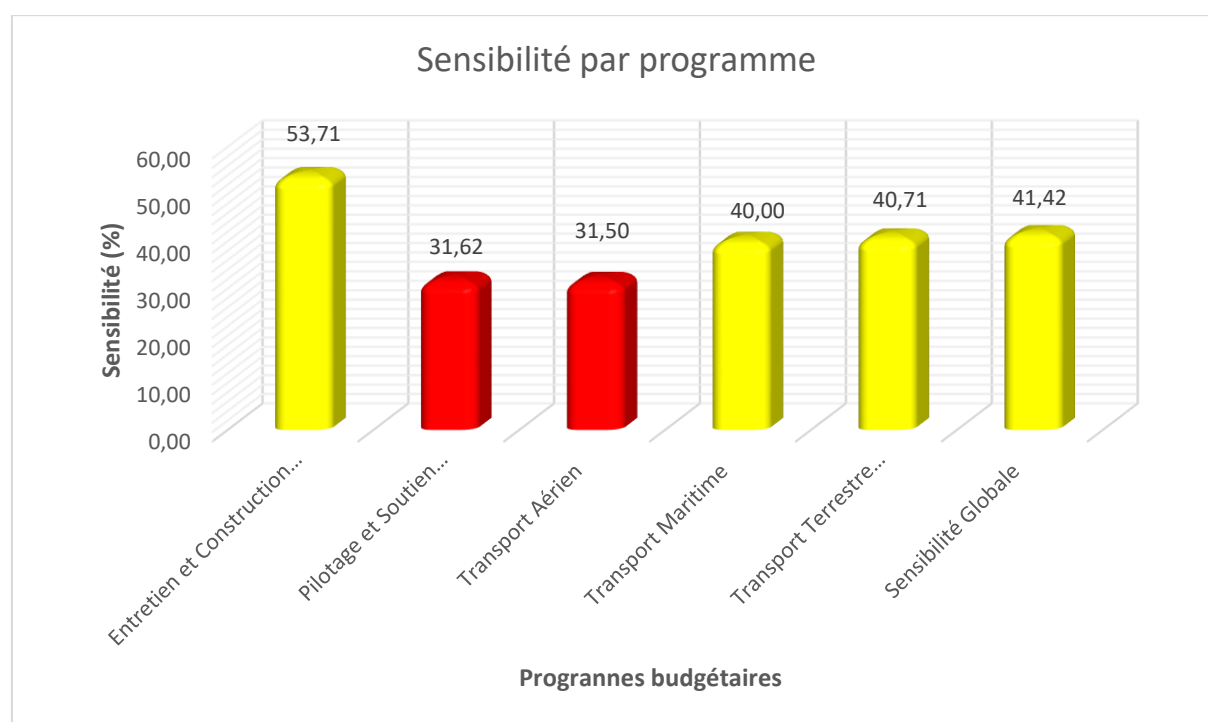
NATURE	POIDS (%)
Consommation / Accès	66,72
Production / Offre	7,20
Habilitante / Capacitante	11,75
Soutien	14,34
TOTAL	100,00

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.4.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MIT

102. La sensibilité globale des interventions du MIT aux ODD s'est établi à 41,42% et reste perfectible. En effet, trois programmes sont perfectibles avec un taux de sensibilité de 53,71% pour le programme « Entretien et Construction de Routes et Infrastructures de Transport Rural », 40,71% pour le programme "Transport terrestre" et 40,00% pour le programme "Transport maritime". Par contre, les deux autres programmes ne sont pas du tout satisfaisants. Leurs sensibilités s'établissent à 31,6% et 31,50% respectivement pour le "Pilotage et soutien aux services" et le programme "Transport aérien".

Graphique 5 : Sensibilité des programmes budgétaires du MIT aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.4.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MIT par cibles ODD impactées

103. On constate que plus de la moitié (50,85%) des activités du MIT impactent quatre (04) ODD à savoir : les ODD 9 ; 11 ; 16 et 17. Pour ce qui concerne les cibles prioritaires, le tableau ci-dessous montre que près de la moitié des activités (49,72%) ont impacté les trois cibles prioritaires 9.1 ; 16.5 et 16.6. L'analyse de la répartition des activités par cibles prioritaires ODD montre que 50,4% des activités du MIT impactent trois (03) ODD à savoir : les ODD 9 ; 16 et 17. De l'analyse de ce tableau, l'on retient qu'il y a plus d'activités qui adressent la cible 9.1 (26,5%) relative à la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente relevant du domaine d'intervention du MIT. Ensuite, on retrouve les cibles 16.5 et 16.6 de l'ODD 16 relatif à la gouvernance qui totalisent toutes les deux un poids cumulé de 23,16%.

Tableau 21 : Répartition des activités programmées du MIT par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles prioritaires		
9	9.1	26,55
16	16.5; 16.6	23,16
Total 1		49,71
Cibles de mise en œuvre		
11	11.a	0,56
17	17.19	0,56
Total 2		1,12
Total Général =total 1 + total 2		50,85

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

104. Pour ce qui est des cibles de mise en œuvre, elles ont été adressées par seulement 1,13% des activités du PTA du MIT. Les poids des activités impactant chacun des deux cibles de mise en œuvre de l'ODD 11 et 17 (11.a et 17.19) s'équivalent (0,56%).

➤ Identification des impacts manquants

105. Conformément à ses attributions, une seule cible priorisée est censée être impactée par les interventions du MIT. Il s'agit de la cible 9.1 comme le montre le tableau 19 ci-dessus relatif aux Packages des cibles priorisées relevant du MIT. L'évaluation ex ante du PTA du MIT, gestion 2019, révèle que 26,55% des activités prévues adressent la cible 9.1 qui relève de son champ d'action traditionnel. Il reste donc à améliorer la concentration des activités du MIT autour de la seule cible pour plus d'impact.

3.2.4.7. Identification des liens inter sectoriels

106. Pour le MIT, il existe très peu d'obligations communes avec d'autres secteurs au titre de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'infrastructures et de transports. L'analyse du tableau 22 ci-dessus fait ressortir une prise en compte importante de la gouvernance dans les interventions du MIT et de faibles effets d'entraînement favorable au secteur du cadre de vie.

Tableau 22: les activités du MIT nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères

N°	Cibles prioritaires concernées impactées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	16.5; 16.6	MJL	Faire prendre les arrêtés d'application du décret portant réglementation de la navigation sur les voies d'eau intérieures
2.	11.a	MCVDD	Organisation d'une mission de suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets du MIT

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

107. En dépit des liens interrelationnels qu'entretiennent les ODD, les activités du secteur des infrastructures et des transports mettent très peu en exergue une dimension intersectorielle et donc très peu connexes aux autres secteurs.

Comme le montre le tableau ci-dessus, la seule activité du MIT nécessitant de synergie d'action avec le MCVDD est celle relative à l'organisation d'une mission de suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets du MIT. Les autres activités du MIT nécessitent des synergies d'actions avec le secteur de la gouvernance. C'est le cas de l'activité qui consiste à faire prendre des arrêtés d'application du décret portant réglementation de la navigation sur les voies d'eau intérieures. Ainsi pour favoriser la synergie d'action dans la mise en œuvre des obligations communes aux MIT et MCVDD d'une part, et aux MIT et MJL d'autre part, il est nécessaire pour le MIT de mettre en place une collaboration plus étroite avec ces différents secteurs.

3.2.5. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

3.2.5.1. Rappel de la mission du Ministère

108. Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a pour mission, la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de sécurité, de lutte anti-terroriste, de protection civile, de préservation des libertés publiques et de participation des citoyens à la production de la sécurité des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire national.

3.2.5.2. Présentation des programmes budgétaires

109. Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a inscrit dans son PTA exercice 2019, cinq (05) programmes budgétaires à savoir : i) Programme Gestion des Affaires Intérieures ; ii) Programme Pilotage et Soutien des Services ; iii) Programme de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers ; iv) Programme Protection Civile et v) Programme Sécurité Publique.

110. Le « Programme Gestion des Affaires Intérieures » vise essentiellement la pacification de la transhumance nationale et transfrontalière, le renforcement de

la démocratie, l'assainissement de l'environnement des organisations de la société civile, la modernisation de l'état civil et la création et la gestion du registre de population. Ses objectifs spécifiques sont : i) prévenir les conflits liés à la transhumance ; ii) garantir la jouissance des libertés individuelles ; iii) assurer la quiétude des pèlerins et des communautés ; et iv) doter le Bénin d'un registre de la population. Quatre (04) grandes actions permettent d'atteindre ces objectifs : a) Sécurisation des parcours des troupeaux transhumants ; b) Promotion de la jouissance des libertés publiques ; c) Gestion des Pèlerinages et des fêtes traditionnelles ; et d) Création et gestion du registre de population. Le coût global d'opérationnalisation de ces actions s'élève à deux cent quarante-trois millions soixante-dix-huit mille (243 078 000) francs CFA.

111. Le « Programme Pilotage et Soutien des Services » vise principalement à promouvoir une administration performante au service du développement équilibré et durable. De façon spécifique, la mise en œuvre de ce programme permettra de : i) mettre en place un système opérationnel d'orientation et de contrôle ; ii) optimiser la gestion prévisionnelle et opérationnelle des ressources du Ministère ; iv) améliorer le processus de programmation et de suivi-évaluation des programmes budgétaires ; et v) assurer la visibilité du ministère. Quatre (04) grandes actions permettent d'atteindre ces objectifs : a) Pilotage et coordination du ministère ; b) Gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère ; c) Prospection, planification et suivi-évaluation ; et d) Communication des données statistiques, informations, archives sur le ministère. Le coût de réalisation de ces actions s'élève à un milliard neuf cent six millions six cent cinquante-huit mille (1 906 658 000) francs CFA.

112. Le « Programme de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers » vise essentiellement à faire des zones frontalières de véritables espaces de développement durable et de bon voisinage avec les pays limitrophes. De façon spécifique, ce programme permettra de : i) renforcer le système de sécurisation

et de pacification des espaces frontaliers ; ii) faire des espaces frontaliers de véritables zones de développement local concourant à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de de vie des populations ; iii) promouvoir la coopération transfrontalière ; et iv) renforcer les capacités fonctionnelles de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers. Quatre (04) grandes actions permettent d'atteindre ces objectifs : a) Sécurisation des frontières terrestres et maritimes entre la République du Bénin et les pays limitrophes ; b) Offre de services sociaux de base aux populations frontalières ; c) Coopération transfrontalière ; et d) Renforcement des capacités fonctionnelles de l'agence. Le coût global inhérent à ce programme est de sept cent soixante-sept millions trois cent vingt-six mille (767 326 000) francs CFA.

113. Le « Programme Protection Civile » vise à assurer la protection des personnes et des biens contre les risques de sinistres et catastrophes sur toute l'étendue du territoire national. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : (i) renforcer les capacités d'intervention des Sapeur-Pompiers ; ii) promouvoir l'information des populations pour un comportement responsable et la coopération humanitaire ; et (iii) réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques majeurs. Deux (02) actions permettent d'atteindre ces objectifs : a) Développement des opérations de secours et de sauvetage ; et b) Développement des opérations de prévention et de coopération humanitaire. Le coût d'opérationnalisation de ces actions est de trois milliards cinq cent huit millions cent soixante-dix mille (3 508 170 000) francs CFA.

114. Le programme intitulé « Sécurité Publique » a pour objectif de renforcer la sécurité des personnes et des biens, de lutter contre le terrorisme sur toute l'étendue du territoire national. Les objectifs spécifiques de ce programme sont : i) renforcer l'activité des services de police pour mieux sécuriser les populations, (ii) développer la coopération policière ; iii) renforcer la lutte contre les réseaux de trafiquants de mineurs ; de drogues et de substances psychotropes ; et iv)

renforcer l'activité des services de police pour mieux sécuriser les populations. Trois (03) actions permettent d'atteindre ces objectifs : a) Renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces de sécurité ; b) Lutte contre le trafic des mineurs, la demande et l'offre illicite des drogues et des substances psychotropes ; et c) Rénovation, construction et équipements d'infrastructures de sécurité publique et des sapeurs-pompiers. Le coût global de mise en œuvre de ces actions s'élève à trente-deux milliards quatre cent soixante-dix-huit millions quatre cent trente-sept mille (32 478 437 000) francs CFA.

3.2.5.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

115. Un certain nombre de cibles prioritaires ODD relèvent des attributions du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Il s'agit des cibles prioritaires des ODD 11 ; 13 et 16 telles que consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 23 : cibles priorisées relevant du MISP

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2015	ND	nb
		11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques	2015	ND	
	11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)			
		11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe			
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas	13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe			

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
les changements climatiques et leurs répercussions	climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	0,00046	100 000
		13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes			100 000
		13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	6,8	100 000
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	2015		%

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.5.4. Analyse de la composition des activités

116. Plus de la moitié des activités des programmes budgétaires du PTA du MISP sont des activités habilitantes (50,43%). On compte ensuite les activités de soutien (44,70%) et les activités de consommation qui représentent 4,01% de l'ensemble des activités du PTA. En ce qui concerne les activités de production, elles sont quasi-inexistantes (0,86%). Le tableau ci-après présente la répartition des programmes budgétaires par nature d'activité.

Tableau 24 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MISP (%)

Natures d'activité Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Gestion des affaires intérieures	0	0	53,57	46,43	100
Pilotage et soutien des services	2,86	0	71,43	25,71	100
Gestion intégrée des espaces frontaliers	12,50	2,50	57,50	27,50	100
Protection civile	0	0	51,22	48,78	100
Sécurité publique	4,12	1,18	39,41	55,29	100
Total général	4,01	0,86	50,43	44,70	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

117. Les activités de tous les programmes du MISP sont principalement des activités habilitantes à l'exception de celles du « Programme Sécurité Publique » dont plus de la moitié (55,29%) sont des activités de soutien. Par ailleurs, le « Programme Gestion des Affaires Intérieures » et le « Programme Protection Civile » n'ont ni d'activités de consommation, ni d'activités de production. Aussi, on note qu'aucune activité de production n'a été prévue pour le compte du « Programme Pilotage et Soutien des Services ». Cette forte concentration d'activités de soutien et capacitanes consomme 93,03% des ressources allouées au MISP au titre de l'exercice 2019 comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MISP

NATURE	Poids (%)
Consommation	5,25
Production	1,71
Habilitante	50,51
Soutien	42,52
TOTAL	100

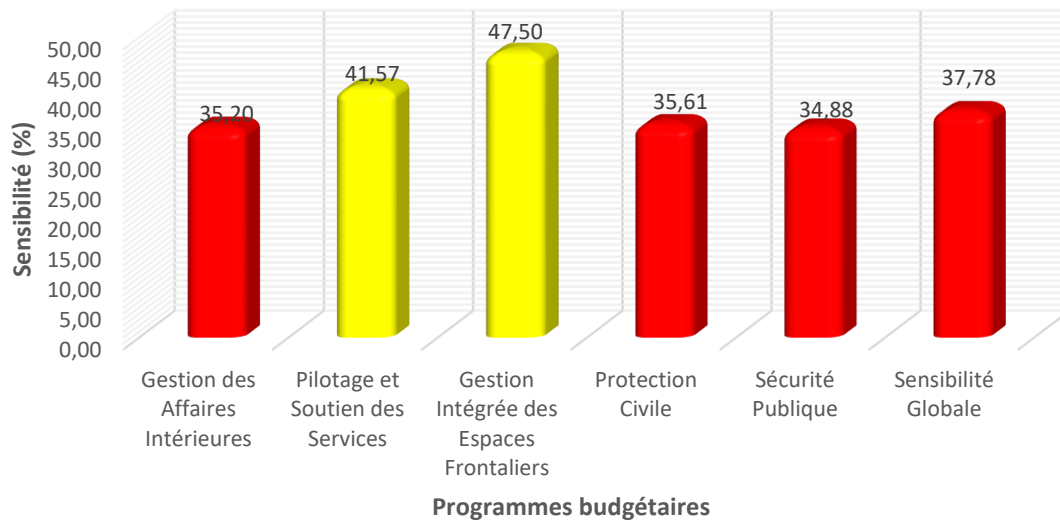
Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.5.5. Analyse de la sensibilité par programme

118. La mesure de la contribution des activités exercice 2019, du MISP à l'atteinte des ODD révèle que la sensibilité globale du PTA n'est pas du tout satisfaisante. Cette sensibilité en contradiction avec la prédiction se justifie par la programmation d'un grand nombre d'activités de soutien, qui représentent 44,7% de l'ensemble des activités du PTA.

119. La sensibilité globale du ministère s'établissant à 37,78% révèle le faible alignement des interventions programmées et est comme l'indique le graphique ci-après, la résultante du faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA, gestion 2019 du MISP aux ODD, même si les sensibilités de deux de ses programmes sont perfectibles.

Graphique 6 : Sensibilité des programmes budgétaires du MISP aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

120. En effet, les sensibilités par programme budgétaire du PTA du MISP s'établissent à 35,20%, 41,57%, 47,50%, 35,61% et 34,88% respectivement pour les programmes (i) Programme Gestion des Affaires Intérieures, (ii) Programme Pilotage et Soutien des Services, (iii) Programme de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers, (iv) Programme Protection Civile et (v) Programme Sécurité Publique.

3.2.5.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités par cibles prioritaires

121. L'analyse de la répartition des activités selon les cibles prioritaires ODD montre que sur l'ensemble des activités du MISP, 55,3% impactent neuf (09) ODD à savoir : les ODD 1 ; 3 ; 4 ; 6 ; 8 ; 9 ; 11 ; 16 et 17. De façon spécifique, comme le montre le tableau ci-après, le poids des activités impactant les cibles prioritaires est de 45,85% et celui des activités qui impactent les cibles de mise en œuvre est de 9,46%.

Tableau 26 : Répartition des activités programmées du MISP par cibles prioritaires

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
Cibles priorisées		
3	3.3; 3.4	2,58%
6	6.1	0,29%
8	8.9	0,29%
11	11.5	1,15%
16	16.2 ; 16.3 ; 16.6 ; 16.9	41,55%
Total 1		45,85%
Cibles de mise en œuvre		
1	1.b	0,29%
4	4.a	0,29%
9	9.c	2,87%
16	16.a	4,30%
17	17.16; 17.19	1,72%
Total 2		9,46%
Total 1+2		55,30%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

122. Dans le lot des cibles priorisées, on note que les cibles de l'ODD 16 (16.2; 16.3; 16.6 et 16.9) sont les plus adressées, soit 41,55% des interventions impactant les cibles priorisées. Cela témoigne de la prise en compte des questions de gouvernance dans les activités du MISP.

➤ Identification des impacts manquants

123. Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique au regard de sa mission contribue à la mise en œuvre des cibles 11.5 ; 11.b, 13.1 et 16.3. Mais après l'analyse, on note que les activités programmées au titre de l'exercice 2019, n'impactent pas les cibles 11.b, 13.1 et 16.3.

3.2.5.7. Identification des liens inter sectoriels

124. Le Tableau 23 qui présente le package des cibles relevant des interventions du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique révèle qu'il est concerné par

les questions d'adaptation des villes aux effets des changements climatiques et au renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques traitées par les cibles 11.b et 13.1. Le MISP doit donc travailler beaucoup plus en commun avec le Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable, pour adresser véritablement ces cibles.

125. Comme le montre le tableau ci-dessous, les interventions programmées par le ministère ont un effet d'entraînement entre autres sur les cibles 3.3 ; 6.1 et 1.b. Au nombre des interventions produisant des effets d'entraînement sur la cible 3.3 on distingue l'organisation de mission de sensibilisation et de dépistage gratuite sur le VIH/Sida dans le Mono-Couffo et l'organisation d'une campagne de sensibilisation, de dépistage et vaccination de l'hépatite B, C, du VIH dans les départements du Mono-Couffo, Ouémé-Plateau, Atlantique-Littoral. Ces interventions requièrent alors la coordination des moyens du MISP avec ceux du Ministère de la Santé.

Tableau 27: Les activités du MISP nécessitant des synergies avec les autres ministères

N°	Cibles impactées concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	3.3	MS	- Organisation de mission de sensibilisation et de dépistage gratuite sur le VIH/Sida dans le Mono-Couffo - Campagne de sensibilisation, de dépistage et vaccination de l'hépatite B, C, du VIH dans les départements du Mono-Couffo, Ouémé-Plateau, Atlantique-Littoral)
2.	6.1	MEM	Réalisation de forages au profit des populations frontalières des communes de Pèrèrè et de Ouèssè

3.	1.b	MASM	Appui aux populations frontalières et aux organisations de femmes pour le développement des activités génératrices de revenus
4.	4.a	MEMP	Travaux de construction des modules de trois salles de classe + batterie de latrines à quatre cabines à l'EPP wassaré et à Tounga Issa +Worou-Ouré-Kparou (Pèrèrè) et réalisation de la clôture.

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.6. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

3.2.6.1. Rappel de la mission du ministère

126.Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique extérieure du Gouvernement dans les domaines de la coopération bilatérale et multilatérale, de la coopération décentralisée, de l'intégration régionale et africaine, de la représentation et de la protection des intérêts du Bénin et de ceux des ressortissants béninois à l'étranger, de la diplomatie économique et culturelle, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

3.2.6.2. Présentation des programmes budgétaires

127.Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a inscrit dans son PTA exercice 2019, quatre (04) programmes budgétaires à savoir : i) Programme Béninois de la Diaspora et Affaires Consulaires ; ii) Programme Diplomatie et Coopération Internationale ; iii) Programme Pilotage et Soutien aux Services du MAEC ; et iv) Programme Veille Stratégique et Environnement Internationale.

128.Le programme « Diplomatie et Coopération Internationale » est le programme phare qui retrace les principales interventions du MAEC en termes d'animation du dialogue politique et coopération internationale. Il vise essentiellement l'amélioration de l'action diplomatique ainsi que la coopération internationale. De façon spécifique, il vise trois objectifs que sont : i) la promotion

du dialogue politique et la coopération du Bénin avec ses partenaires ; ii) l'amélioration du cadre de vie et de travail des missions diplomatiques et consulaires ; et iii) l'accroissement de la contribution de la diplomatie au développement national. Quatre (04) grandes actions permettent d'atteindre ces objectifs : a) Coopération bilatérale et décentralisée, b) Coopération multilatérale ; c) Diplomatie économique ; et d) Infrastructures et équipement des postes diplomatiques et consulaires. La mise en œuvre de ces quatre actions coulera vingt milliards six cent quarante-quatre millions six cent cinquante mille (20 644 650 000) francs CFA.

129. D'un coût global de trois milliards sept cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent quarante mille (3 797 840 000) francs CFA, le programme « Béninois de la Diaspora et Affaires Consulaires » vise la protection et la défense des intérêts des ressortissants Béninois à l'étranger. Pour y parvenir, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération doit fournir des services consulaires satisfaisants. Deux (02) actions phares permettent d'atteindre ces objectifs : a) Diaspora et Développement ; et b) Affaires consulaires.

130. Le programme « Veille Stratégique et Environnement International » est essentiellement axé sur le développement de la veille stratégique de la diplomatie béninoise afin d'appréhender en temps opportun les opportunités qui s'offrent au Bénin et les potentiels événements extérieurs susceptibles d'affecter négativement les intérêts du pays. Il vise principalement à l'amélioration du rayonnement du Bénin au niveau régional et international et au renforcement de son positionnement économique, culturel, touristique, etc. Le MAEC exécute deux (02) actions pour atteindre cet objectif : a) Etudes stratégiques ; et b) Placement des cadres Béninois à l'international. Le coût global relatif à la mise en œuvre de ce programme est de deux cent sept millions cinq cent mille (207 500 000) francs CFA.

3.2.6.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

131. Le processus de priorisation des cibles a fait ressortir un certain nombre de cibles prioritaires relevant directement des attributions du MAEC. Il s'agit de la cible 16.9 visant à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances et des cibles de mise en œuvre des ODD 1 (1.a) ; 2 (2.a) ; 6 (6.a) ; 7 (7.a) et 17 (17.3 ; 17.9 et 17.16). La situation de ces cibles se présente comme suit dans le tableau suivant :

Tableau 28 : Packages des cibles priorit  es relevant du MAEC

N��	ODD	Cibles prioritaires	Intitul�� de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de r��f��rence	
				Ann��e	Valeur
1	16. Promouvoir l'av��nement de soci��t��s pacifiques et ouvertes aux fins du d��veloppement durable, assurer �� tous l'acc��s �� la justice et mettre en place, �� tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.9 D'ici �� 2030, garantir �� tous une identit�� juridique, notamment gr��ce �� l'enregistrement des naissances	16.9.2 Proportion de postes diplomatique et consulaires pourvus en registre d'��tat civil		
			16.9.3: Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du B��nin		
2	1. Eliminer la pauvret�� sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coop��ration pour le d��veloppement, afin de doter les pays en d��veloppement, en particulier les pays les moins avanc��s, de moyens ad��quats et pr��visibles de mettre en ��uvre des programmes et politiques visant �� mettre fin �� la pauvret�� sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allou��es par l'��tat �� des programmes de r��duction de la pauvret��		
			1.a.2 Proportion des d��penses publiques totales affect��es aux services essentiels (��ducation, sant�� et protection sociale)		
3	2. Eliminer la faim, assurer la s��curit�� alimentaire, am��liorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.a Accro��tre, notamment gr��ce au renforcement de la coop��ration internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de g��nes d'animaux d'��levage, afin de renforcer les capacit��s productives agricoles des pays en d��veloppement, en particulier des pays les moins avanc��s	2.a.2 Total des apports publics (aide publique au d��veloppement plus autres apports publics) allou��s au secteur agricole		

N°	ODD	Cibles prioritaires	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
				Année	Valeur
4	6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics		
5	7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des États Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars		
6	17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total		
			17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total		
7			17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement		
			17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide		

N°	ODD	Cibles prioritaires	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
				Année	Valeur
		efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement		
8		17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable		

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.6.4. Analyse de la composition des activités

132. La répartition des natures d'activités par programme budgétaire du PTA du MAEC montre une dominance des activités de soutien et habilitantes qui représentent respectivement 55,95% et 41,48% de l'ensemble des activités. Quant aux activités de production et de consommation, leurs poids représentent respectivement 0,96% et 1,61%. Le tableau ci-après présente la répartition des programmes budgétaires par nature d'activités.

Tableau 29 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MAEC (%)

Natures d'activité Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Programme Béninois de la Diaspora et Affaires Consulaires	0	7,14	35,71	57,14	100
Programme Diplomatie et Coopération Internationale	0,84	0,84	48,74	49,58	100
Programme Pilotage et Soutien aux Services du MAEC	1,37	0	34,93	63,70	100
Programme Veille Stratégique et Environnement Internationale	11,11	0	55,56	33,33	100
Total	1,61	0,96	41,48	55,95	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

133. On note une prédominance des activités de soutien pour les programmes « Béninois de la Diaspora et Affaires Consulaires » (57,14%) ; « Diplomatie et Coopération Internationale » (49,58%) et pour le programme « Pilotage et Soutien aux Services du MAEC » (63,70%), on note une inexistence des activités de productions et de consommation respectivement dans les programmes

« Veille Stratégique en Environnement Internationale » et « Béninois de la diaspora et des consulaires ».. Cette forte concentration d'activités de soutien et capacitanes consomme 93% des ressources allouées au MAEC au titre de l'exercice 2019 comme souligné par le tableau ci-dessous.

Tableau 30 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MAEC (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation	0,15
Production	6,81
Habilitante	8,03
Soutien	85
TOTAL	100

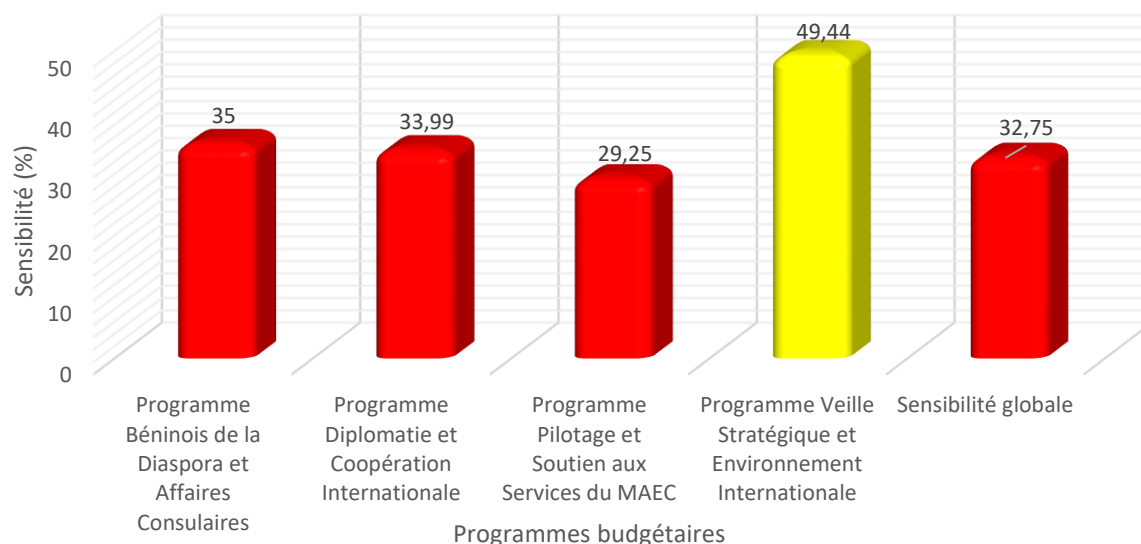
Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.6.5. Analyse de la sensibilité par programme

134. La mesure de la contribution des activités exercice 2019, du MAEC à l'atteinte des ODD révèle que la sensibilité globale du PTA n'est « **pas du tout satisfaisante** ». Cette sensibilité se justifie par la dominance des activités de soutien qui représentent 55,95% de l'ensemble des activités.

135. La sensibilité globale du ministère s'établissant à 32,75% révèle le faible alignement des interventions programmées aux ODD et est comme l'indique le graphique ci-après, la résultante du faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA, même si la sensibilité d'un de ses programmes est perfectible.

Graphique 7 : Sensibilité des programmes budgétaires du MAEC aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

136. En effet, les sensibilités par programme budgétaire du PTA du MAEC s'établissent à 35%, 33,99%, 29,25% et 49,44% respectivement pour les programmes (i) Programme Béninois de la Diaspora et Affaires Consulaires ; (ii) Programme Diplomatie et Coopération Internationale ; (iii) Programme Pilotage et Soutien aux Services du MAEC et (iv) Programme Veille Stratégique et Environnement Internationale.

3.2.6.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités par cible prioritaire

137. L'analyse de la répartition des activités selon les cibles prioritaires ODD montre que sur l'ensemble des activités du MAEC, 43,09% impactent cinq (05) ODD à savoir : les ODD 1 ; 3 ; 8 ; 16 et 17. De façon spécifique, comme le montre le tableau ci-après, le poids des activités impactant les cibles priorisées est de 27,33% et celui des activités qui impactent les cibles de mise en œuvre est de 15,76%.

Tableau 31 : Répartition des activités programmées du MAEC par cibles prioritaires

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
Cibles priorisées		
1	1.3	0,32%
3	3.3	0,32%
8	8.9	0,64%
16	16.3 ; 16.6 ; 16.9	26,05%
Total 1		27,33%
Cibles de mise en œuvre		
16	16.a	1,29%
17	17.3 ; 17.6 ; 17.10 ; 17.16 ; 17.17 ; 17.19	14,47%
Total 2		15,76%
Total 1+2		43,09%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

138. Dans le lot des cibles priorisées, on note que les cibles de l'ODD 16 (16.3 ; 16.6 et 16.9) sont les plus adressées (26,05%) par les interventions du MAEC. Cela témoigne de la prise en compte de la gouvernance dans les activités du MAEC. Comme l'indique le tableau 3 ci-dessus, 15,76% des interventions du MAEC impactent également les cibles de mise en œuvre des ODD 16 et 17.

➤ Identification des impacts manquants

139. Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au regard de son caractère transversal est impliqué dans la mise en œuvre de toutes les cibles prioritaires et est donc également concerné par la mise en œuvre des cibles 1.a ; 2.a ; 6.a ; 7.a et 17.9 ; mais à l'analyse, on note que ses interventions n'impactent pas lesdites cibles.

3.2.6.7. Identification des liens inter sectoriels

140. Pour le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, il n'existe pas

d'obligation commune avec d'autres secteurs au titre de la mise en œuvre de la mission qui lui est dévolue. Par ailleurs, on note que les interventions du MAEC se répartissent également autour des cibles 1.3 ; 3.3 et 8.9 via la remise de dons humanitaires, l'organisation de séance d'IEC sur le VIH/SIDA et les grandes endémies et l'appui aux activités culturelles de la MTV5. De ce point de vue, le ministère devrait travailler beaucoup plus en synergie avec les sectoriels concernés par la mise en œuvre de ces interventions. Le tableau suivant présente les cibles pour lesquelles il y a nécessité de synergie d'actions.

Tableau 32: Les activités du MAEC nécessitant des synergies avec les autres ministères

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	1.3	MASM	Enlèvement du port de Cotonou de deux (02) conteneurs de dons humanitaires des associations de la diaspora béninoise et remise des dons
2.	3.3	MS	Redynamisation de l'Unité de santé au travail du ministère et organisation de séance d'IEC sur le VIH/SIDA et les grandes endémies
3.	8.9	MTCS	- Appui aux activités culturelles de la MTV5 - Projet promotion de la culture et du tourisme béninois à l'extérieur

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019.

3.2.7. Ministère de la Santé

3.2.7.1. Rappel de la mission du ministère

141. Le Ministère de la Santé a pour mission la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de santé, conformément aux

principes et valeurs de gouvernance, aux lois et règlements en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du Gouvernement.

3.2.7.2. Présentation des programmes budgétaires

142. Le Ministère de la Santé a inscrit dans son PTA exercice 2019, trois (03) programmes budgétaires à savoir : (i) Programme offre et accès aux soins de santé ; (ii) Programme pilotage et soutien et (iii) Programme prévention et sécurité sanitaire.

143. Le programme offre et accès aux soins de santé a pour objectif, le développement des infrastructures sanitaires, des équipements et des produits de santé d'une part et le renforcement de l'assistance médicale aux personnes vulnérables d'autre part. Il est structuré autour de 114 actions et le coût global relatif à sa mise en œuvre est de quatorze milliards sept cent trente-six millions (14 736 000 000) Francs CFA.

144. En ce qui concerne le programme pilotage et soutien, il vise principalement le développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé, la valorisation des ressources humaines en santé, l'amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche en santé et l'amélioration du mécanisme de financement pour une couverture en santé universelle. Il est structuré autour de 214 actions et le coût global lié à sa mise en œuvre est de trente-trois milliards neuf cent quarante-six millions (33 946 000 000) Francs CFA.

145. Le programme prévention et sécurité alimentaire vise essentiellement la réduction de la morbidité, de la mortalité de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune, le renforcement de la prévention, la lutte contre les maladies et l'amélioration de la qualité des soins et est structuré autour de 281 actions. Le coût global lié à sa mise en œuvre est de quatorze milliards neuf cent

vingt-sept millions (14 927 000 000) Francs CFA.

3.2.7.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

146. Les interventions du Ministère de la santé doivent contribuer à l'atteinte de toutes les cibles de l'ODD 3 relatif à la bonne santé et au bien-être. La cible 3.1 traite des questions relatives à la mortalité maternelle ; la cible 3.2, la mortalité néonatale et la mortalité des enfants de moins de cinq ans. La cible 3.3 quant à elle vise la lutte contre le sida, le paludisme, les maladies tropicales négligées, l'hépatite, les maladies hydriques et autres maladies transmissibles. S'agissant de la cible 3.4, elle met l'accent sur la réduction de la mortalité prématurée due à des maladies non transmises ainsi que la promotion de la santé mentale et du bien-être. Enfin, la cible 3.7 est liée aux questions de santé sexuelle et procréative. A ces cibles, s'ajoutent les cibles de mise en œuvre à savoir : 3.a ; 3.b ; 3.c ; 3.d.

Tableau 33 : Packages des cibles prioritisées relevant du MS

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
		Année	Valeur	Unité	Source
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	2014	347	100 000	INSAE
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2014	77,2	%	INSAE
	3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2014	58,8	%	INSAE
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2014	115	‰	INSAE
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	2014	38	‰	INSAE
	3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	2014	41,6	%	INSAE
	3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2015	2,108	‰	MS-DPP
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1: Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes				MS- DPP
	3.3.3 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	2014	7,62	%	MS-DPP
	3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH	2014		%	MS-DPP
	3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	2015	31	1 000	MS-PNT
	3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2015	15,5	%	MS-DPP
	3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	2015	23,4	%	MS-DPP
	3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	2015		%	MS-PNLMT
	3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	2015	22,91	%	MS-PNLMT
	3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	2015	47,23	%	MS-PNLMT

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
		Année	Valeur	Unité	Source
	3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomias	2015	6,18	%	MS-PNLMT
	3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases	2015	7,75	%	MS-PNLMT
	3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome	2015		%	MS-PNLMT
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématuré due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	2015	15	10 000	MS-DPP
	3.4.3: Létalité liée au cancer	2015	4	10 000	MS-DPP
	3.4.4 Létalité liée au diabète	2015	2	10 000	MS-DPP
	3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	2015	3	10 000	MS-DPP
	3.4.6 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine				
	3.4.7 Taux de mortalité par suicide				MS-DPP
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2014	12,5	%	INSAE
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	2014	19,6	%	INSAE
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)				

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
		Année	Valeur	Unité	Source
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne				
	3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base				
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé				
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires				

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.7.4. Analyse de la composition des activités

147. L'analyse des interventions du Ministère de la Santé suivant les quatre types d'activités évoqués plus haut, fait ressortir que les activités habilitantes et celles de soutien sont les plus dominantes, respectivement 59,77% et 32,94% dans l'ensemble des activités programmées dans le PTA. Par contre, les activités de consommation et de production qui ont une forte influence sur la mise en œuvre des ODD sont très faiblement programmées, respectivement 2,33% et 4,96% pour l'ensemble des activités programmées par le Ministère au titre de 2019. Le tableau 2 ci-après présente la répartition des programmes budgétaires par nature d'activités.

Tableau 34 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MS (%)

Natures d'activité Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total général
Offre et accès aux soins de santé	2,01	14,59	23,03	60,37	100
Pilotage et soutien	2,34	0,40	59	38,26	100
Prévention et sécurité sanitaire	2,48	3,71	78,65	15,17	100
Total général	2,33	4,96	59,77	32,94	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

148. Pour l'ensemble des interventions du ministère, les activités programmées dans les trois programmes sont dominées par les activités habilitantes et les activités de soutien dont les parts par programme budgétaire s'établissent respectivement à 23,03% et 60,37% pour le programme "Offre et accès aux soins de santé", à 59% et 38,26% pour le programme "Pilotage et Soutien" et à 78,65% et à 15,17% pour le programme "Prévention et sécurité sanitaire". Comme le présente le tableau suivant, les activités habilitantes quoique prépondérantes, ont un poids budgétaire moins important (22,68%) par rapport à celui des activités de soutien (49,64%).

Tableau 35 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MAEC (%)

NATURE	Poids (%)
Consommation / Accès	8,39
Production / Offre	19,29
Habilitante / Capacitante	22,68
Soutien	49,64
TOTAL	100

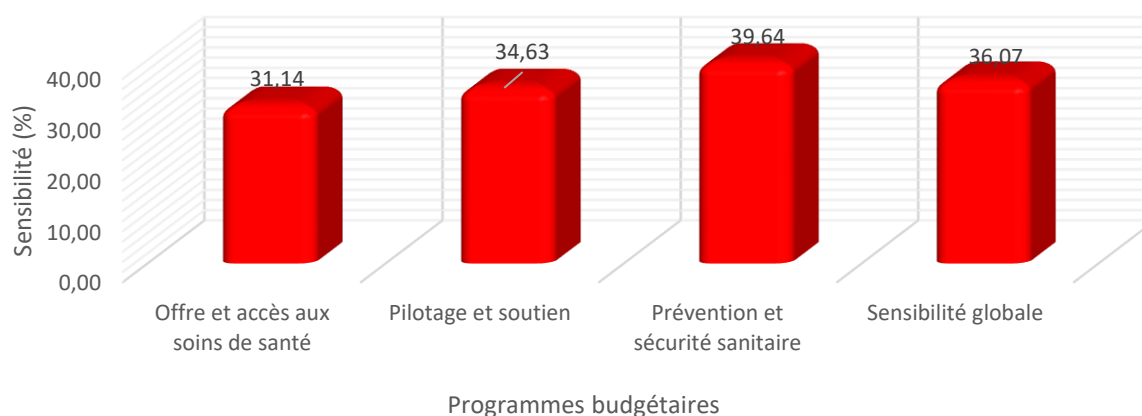
Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.7.5. Analyse de la sensibilité par programme

149. Les résultats de l'évaluation des activités du PTA du ministère révèlent une sensibilité globale pas du tout satisfaisante (36,07%). Elle est, comme l'indique le graphique 1 ci-après, la résultante du faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA du ministère aux ODD. Les sensibilités par programme budgétaire s'établissent à 31,14%, 34,63% et 39,64% respectivement pour les programmes (i) Offre et accès aux soins de santé ; (ii) Pilotage et Soutien et (iii) Prévention et sécurité sanitaire.

Graphique 8 : Sensibilité des programmes budgétaires du MS aux ODD

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019



3.2.7.6. Identification des cibles impactées et non impactées

- Répartition des activités par cibles prioritaires

150. L'analyse de la répartition des activités selon les cibles prioritaires ODD, comme le montre le tableau ci-après, révèle que 66,04% des interventions du ministère impactent quinze (15) ODD. De façon spécifique, le poids des activités impactant les cibles priorisées est de 55,57% et celui des activités qui impactent les cibles de mise en œuvre est de 10,47%.

Tableau 36 : Répartition des activités programmées du MS par cible prioritaire

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles priorisées		
1	1.3	0,09
2	2.1 ; 2.2	1,81
3	3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.7	9,22
4	4.1	0,02
5	5.1	0,08
6	6.1 ; 6.2 ; 6.4 ; 6.5	0,86
8	8.5	0,02
9	9.1 ; 9.5	0,06
10	10.1 ; 10.2 ; 10.3	0,15
11	11.5	0,03
12	12.2 ; 12.5 ; 12.7 ; 12.8	0,33
16	16.2 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9	42,9
Total 1		55,57
Cibles de mise en œuvre		
1	1.a	0,02
3	3.a ; 3.b ; 3.c ; 3.d	8,07
5	5.c	0,02
6	6.a ; 6.b	1,74
7	7.a	0,02
9	9.a	0,02
13	13.a	0,02
16	16.a ; 16.b	0,05
17	17.6 ; 17.9 ; 17.14 ; 17.17 ; 17.18 ; 17.19	0,51
Total 2		10,47
Total 1+2		66,04

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

151. Dans le lot des cibles priorisées, on note que les cibles de l'ODD 16 (16.2 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9) sont les plus adressées, soit 42,9%. Cela dénote de l'importance accordée aux questions de bonne gouvernance et d'efficacité des institutions

par le ministère. En ce qui concerne les cibles de mise en œuvre impactées, elles se concentrent au niveau de l'ODD 3 (3.a ; 3.b ; 3.c ; 3.d).

➤ Identification des impacts manquants

152. Les cibles qui relèvent des attributions du ministère de la santé, à savoir, 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.7 ; 3.a ; 3.b ; 3.c ; 3.d sont toutes impactées par les activités programmées au titre de l'exercice 2019 mais à des degrés distincts.

3.2.7.7. Identification des liens inter sectoriels

153. Comme le montre le tableau 1, les questions relatives à la malnutrition et aux maladies transmises par l'eau relèvent des interventions du Ministère de la Santé. Ainsi, les cibles 2.1 et 2.2 relatives à l'alimentation saine, nutritive et suffisante et à la lutte contre la malnutrition pourront être impactées par ses interventions. De même, les interventions du ministère de la santé peuvent impacter les cibles 6.1 et 6.2 ayant trait à l'accès à l'eau potable et à l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène. Cependant, les cibles 2.1 et 2.2 relèvent du cadre des interventions du ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche et les cibles 6.1 et 6.2 relèvent des activités du ministère de l'eau et des mines. Cela nécessite alors une synergie entre les actions du ministère de la santé et celles de ces deux sectoriels, afin d'améliorer les combinaisons d'effet. Par ailleurs, on note que les interventions du ministère impactent non seulement les cibles relevant de ses attributions, mais aussi d'autres cibles qui relèvent des attributions d'autres ministères comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 37 : les activités du MS nécessitant des synergies avec les autres ministères

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	1.3	MASM	Organisation de la prise en charge des pauvres extrêmes dans cadre de la

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
			mise en œuvre du volet assurance maladie du projet ARCH
2.	2.1	MAEP	Dotations des CDT, CTUB, UB et HZ en denrées alimentaires
3.	2.2	MAEP	Consultation d'enfants sains plus dépistage de la malnutrition dans les villages de Bonou Centre
4.	5.1	MASM	Organisation des séances semestrielles de sensibilisation sur la violence faite aux femmes, l'importance de la CPN-R
5.	6.1	MEM	Réalisation de l'étude sur la qualité de l'eau de boisson consommée dans les ménages
6.	12.5	MCVDD	Gestion des déchets biomédicaux
7.	16.2	MJL	Organisation de la journée de l'enfant Africain dans la zone sanitaire SABA

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.8. Ministère de la Justice et de la Législation

3.2.8.1. Rappel des missions du ministère

154. Les missions du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) sont régies par le décret N°425 du 20 juillet 2016. Ainsi, le MJL a pour mission de proposer, de mettre en œuvre, de conduire, de suivre et d'évaluer la politique de l'Etat dans les domaines de l'administration de la justice, des services pénitentiaires, de l'éducation surveillée, de la législation et de la défense des droits de la personne humaine, et de la promotion d'une dynamique de renforcement des relations entre le Gouvernement, les Institutions républicaines et les organisations de la société civile.

3.2.8.2. Présentation des programmes budgétaires du MJL

155. Le PTA du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) s'articule autour de ces cinq (05) programmes budgétaires que sont : i) cadre législatif, normatif et institutionnel ; ii) promotion des droits de l'homme et protection de l'enfance et de l'adolescence ; iii) modernisation des services judiciaires ; iv) modernisation du système pénitentiaire ; et v) pilotage et soutien aux services.

156. Le programme « cadre législatif, normatif et institutionnel » vise l'amélioration de la qualité des lois adoptées ainsi que celle du processus législatif, à travers i) la mise en place d'un mécanisme rendant obligatoire les études d'impacts économiques, budgétaire, social préalable à l'adoption de toute nouvelle loi ; ii) le renforcement des capacités techniques des différents acteurs intervenant dans le processus législatif et réglementaire ; iii) la prise des textes pour les domaines non couverts ; iv) la mise en place d'un mécanisme efficace d'élaboration et de prise des décrets d'application des lois. Il est structuré autour de trois actions : i) Renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ; ii) Renforcement de l'intégrité et de la déontologie des acteurs du secteur ; et iii) Renforcement du cadre légal et réglementaire, de la qualité de la loi et du processus législatif. Le coût global de ce programme s'élève à cinq cent neuf millions neuf cent soixante-onze mille (509 971 000) Francs CFA.

157. Le programme « promotion des droits de l'homme et protection de l'enfance et de l'adolescence » quant à lui vise à renforcer l'indépendance et l'intégrité de la justice et garantir à tous un accès à une justice de qualité. Il est articulé autour de trois actions : i) amélioration de l'accès à la Justice, au Droit et à l'Information ; ii) renforcement de la protection et de la promotion des Droits de l'Homme et de l'enfant ; et iii) renforcement des systèmes et des mécanismes de protection judiciaire des mineurs en situation difficile. Le montant global d'opérationnalisation de ces actions s'élève à un milliard cent neuf millions neuf cent neuf mille (1 109 909 000) Francs CFA.

158. Le programme « modernisation des services judiciaires » a pour objectif d'améliorer la performance et l'efficacité de l'administration du secteur de la justice. Il est structuré autour de deux actions : i) amélioration de la performance des services de la police judiciaire ; et ii) amélioration de la performance des juridictions et de l'exécution des décisions de justice. Le coût global de ce programme s'élève à huit milliards cinq cent soixante-cinq millions cinq trente-trois mille (8 565 533 000) Francs CFA.

159. Le programme « modernisation du système pénitentiaire » vise à améliorer

la performance et l'efficacité de l'administration du secteur de la justice. Il est structuré autour de deux actions i) renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du système pénitentiaire ; et ii) amélioration de la performance des juridictions et de l'exécution des décisions de justice. Le coût global de ce programme s'élève à trois milliards deux cent cinquante millions (3 250 000 000) Francs CFA.

160. Le programme « pilotage et soutien aux services » vise à améliorer la performance et l'efficacité de l'administration du secteur de la justice. Il est autour de deux actions i) Pilotage et coordination du ministère ; et ii) Gestion des ressources humaines, matérielles, financières et immatérielles du ministère. Le montant global de l'opérationnalisation de ces actions s'élève à neuf cent vingt-neuf millions cinquante-neuf mille (929 059 000) Francs CFA.

3.2.8.3. Package des cibles prioritaires relevant du MJL

161. Pour le cadre du Ministère en charge de la Justice et de la Législation, onze cibles prioritaires (10.2, 16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 2.3, 5.1 ; 6.1, 6.2, 7.1, 9.c) adressent les problématiques de la paix, la justice et des institutions efficaces qui constituent les centres d'intérêt de l'ODD 16. En effet, la cible 16.2 met un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite et toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants ; la 16.3 traite des questions de l'état de droit dans l'ordre interne et international et l'égal accès à la justice. S'agissant de la cible 16.5, elle met l'emphasis sur la réduction de la corruption et la pratique des pots-de-vin. La cible 16.6 quant à elle vise la mise en place d'institutions efficaces. Il s'agit d'une priorité qui va conditionner l'atteinte d'autres ODD notamment dans les cadres social et économique.

Tableau 38 : Packages des cibles prioritées relevant du MJL

ODD	Intitulé Cible priorisé	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	2015		%
		16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2014	2,1	%
		16.3.3 Distance moyenne au TPI	2014	13,42	Km
		16.3.4 Ratio magistrat/habitant	2014	67669	
		16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure			
		16.3.8 Taux de satisfaction des justiciables	2014	70	%
	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015		%
		16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015		%
		16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé	2015		%
		16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	2015		%
		16.6.3: Indice de perception de la gouvernance	2015		
	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)			

		16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante			
--	--	--	--	--	--

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.8.4. Analyse de la composition des activités du MJL

162. L'analyse de la sensibilité ODD des interventions du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL), au travers des quatre natures d'activités présentées dans la méthodologie, montre la forte dominance des activités de soutien et habilitantes dans l'ensemble des activités. Elles représentent respectivement 54,64% et 39,66% des activités programmées au titre de l'exercice 2019. Les activités de consommation et de production sont faiblement représentées dans les interventions du MJL. Les poids de ces activités représentent respectivement 1,69% et 4,01% des activités programmées au titre de 2019 par le MJL.

163. Les plus importantes activités de consommation et de production programmées concernent notamment la réalisation d'un château d'eau autonome (forage+château) à la PC de Lokossa ; l'achat de produits pharmaceutiques du Centres de sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (CSEA) d'Agblandandan la prise en charge alimentaire des pensionnaires en ce qui concernent les activités de consommation et la réalisation des travaux de construction de dortoirs et d'ateliers de formation à la PC de Lokossa ; la réhabilitation des anciens bâtiments des TPI et CA ; la poursuite des travaux de carrelage de sol des salles d'audience et peinture des bâtiments du TPI de Parakou; la réalisation des travaux de connexion du CDIJ à la fibre optique ; la poursuite des travaux de forage et de plateforme sur levée pour réservoir au TPI de Savalou ; la poursuite des travaux de construction de poste d'eau autonome (forage) au TPI et à la CA d'Abomey.

Tableau 39 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MJL (%)

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consomma tion	Habilitant e	Production	Soutien	Total
Cadre législatif, normatif et institutionnel,	0,00	62,50	0,00	37,50	100

Promotion des droits de l'homme et protection de l'enfance et de l'adolescence	0,47	25,23	7,94	66,36	100
Modernisation des services judiciaires	5,41	54,05	2,70	37,84	100
Modernisation du Système Pénitentiaire	0,00	46,51	0,00	53,49	100
Pilotage et soutien aux services	5,62	49,44	1,12	43,82	100
TOTAUX	1,69	39,66	4,01	54,64	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

164. Comme le montre le tableau ci-dessus, cette répartition est également observée pour chacun des programmes budgétaires du MJL. Ainsi, à l'exception du troisième programme relatif à la « modernisation des services judiciaires » et du premier relatif au « cadre législatif, normatif et institutionnel », les activités de soutien sont les plus dominantes dans l'ensemble des programmes du PTA du MJL. Les programmes « promotion des droits de l'homme et protection de l'enfance et de l'adolescence » (66,36%), « Modernisation du Système Pénitentiaire » (53,49%) et « pilotage et soutien aux services » (43,82%) affichent les plus forts taux de concentration d'activités de soutien. Les activités de consommation et de production sont quasiment absentes dans ces deux programmes. En effet, les activités de ces programmes concernent l'achèvement des travaux de construction du domaine de l'ex Direction Départementale Chargée des Relations avec les Institutions (DDCRI) OUEME PLATEAU, la poursuite des travaux de réhabilitation des installations électriques du TPI de Savalou, la réalisation des travaux d'extension, de réfection des PC et maisons d'arrêt du Bénin, la réalisation des travaux de connexion du CDIJ à la fibre optique, la poursuite des travaux de réhabilitation des installations électriques du TPI de Savalou.

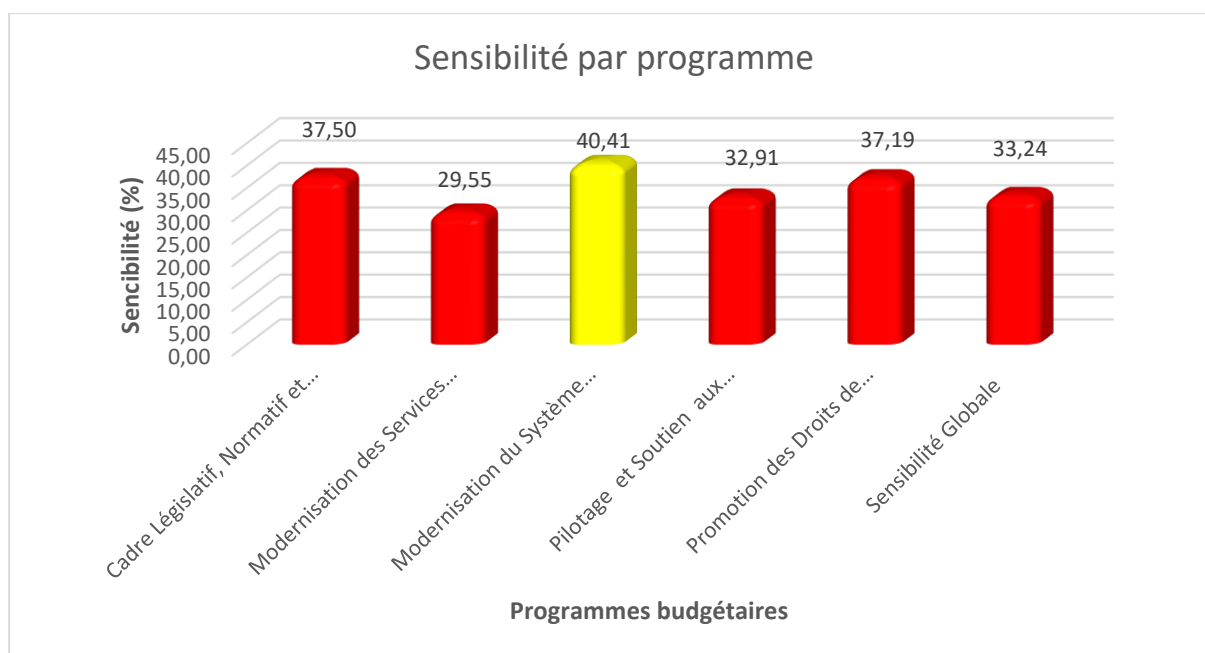
165. Les poids des activités de soutien dans l'ensemble des activités des autres programmes budgétaires du PTA du MJL s'établissent à 37,50% ; 66,36% ;

37,84% ; 53,49% ; 43,82% et 54,64% respectivement pour les programmes (i) « cadre législatif, normatif et institutionnel » ; (ii) « modernisation des services judiciaires » ; (iii) « modernisation du système pénitentiaire » ; (iv) « pilotage et soutien aux services » ; et (v) « Promotion des droits de l'homme et protection de l'enfance et de l'adolescence ».

3.2.8.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MJL

166. L'évaluation du PTA du MJL ressort la mention « pas du tout satisfaisant ». En effet, la sensibilité globale dudit ministère égale à 33,24% révèle le faible alignement des interventions programmées en faveur des ODD. Cette sensibilité est, comme l'indique le graphique ci-après, la résultante du faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA, gestion 2019 du MJL aux ODD, même si la sensibilité d'un de ces programmes est perfectible. Les poids des activités de soutien dans chacun des cinq programmes budgétaires expliquent la faible sensibilité des actions de ce Ministère en faveur des ODD. Les activités/actions d'offres et d'accès qui ont une forte influence sur la mise en œuvre des ODD sont très faiblement programmées au MJL avec une présence à hauteur respectivement de 4,01% et 1,69% dans le PTA, gestion 2019 du MJL.

Graphique 9 : Sensibilité des programmes budgétaires du MJL aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

167. En effet, les sensibilités par programmes budgétaires s'établissent à 37,50%, 29,55%, 40,41%, 32,91% et 37,19% respectivement pour les programmes i) « cadre législatif, normatif et institutionnel » ; ii) « modernisation des services judiciaires » ; iii) la modernisation du système pénitentiaire » ; iv) « pilotage et soutien aux services » ; et v) « Promotion des droits de l'homme et protection de l'enfance et de l'adolescence ».

168. Les interventions réalisées au MJL et qui ont permis de porter à 33,24% la sensibilité globale dudit Ministère concernant notamment la réalisation d'un château d'eau autonome (forage+château) à la PC de Lokossa ; l'achat de produits pharmaceutiques du CSEA Agblandandan la prise en charge alimentaire des pensionnaires, etc.

169. Par ailleurs, il est noté une prédominance des activités de soutien telles que l'acquisition de fournitures de bureau au profit de l'IGSJ et l'achat du carburant et lubrifiants pour la DRIPDS. Ces activités n'ont pas pour vocation de tirer vers le haut la sensibilité du Ministère. Le tableau ci-dessous confirme l'importance des activités de soutien dans le PTA, gestion 2019 du MJL. En effet, elles consomment 43,31% du budget du Ministère.

Tableau 40 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MJL (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation / Accès	13,64
Production / Offre	9,65
Habilitante / Capacitante	33,41
Soutien	43,31
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.8.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MJL par cibles ODD impactées

170. Les résultats d'évaluation ont permis de ressortir que 45,15% des activités du MJL impactent sept (07) ODD à savoir : les ODD 2 ; 5 ; 6 ; 7 ; 9 ; 10 et 16. Pour ce qui est des cibles priorisées, les cibles 16.2 ; 16.3 ; 16.5 et 16.6 relatives respectivement à la lutte contre les violences dont sont victimes les enfants, à la promotion de l'Etat de droit, à la réduction de la corruption et à la mise en place des institutions efficaces, sont bien adressées (42,83%). En ce qui concerne les cibles de mise en œuvre impactées, on note uniquement la cible 9.c. Elle bénéficie 0,21% des activités programmées dans le PTA du MJL.

Tableau 41 : Répartition des activités programmées du MJL par cibles impactées (%)

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles priorisées		
2	2.3	0,21
5	5.1	0,42
6	6.1 ; 6.2	0,84
7	7.1	0,21
10	10.2	0,42
16	16.2; 16.3 ; 16.5; 16.6	42,83
Total 1		44,94
Cibles de mise en œuvre		
9	9.c	0,21
Total 2		0,21

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
	Total 1+2	45,15

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

Identification des impacts manquants

171. L'analyse croisée des tableaux Tableau 38 et Tableau 41 révèle que tout le package des cibles prioritaires relevant du MJL a été impacté par 77.22% des activités programmées.

3.2.8.7. Identification des liens inter sectoriels

172. L'analyse intersectorielle des interventions du MJL met en évidence les synergies avec les autres secteurs dans le cadre de la mise en œuvre du document de politiques et stratégies nationales de développement du secteur de la Justice (PSN-DSJ). Il s'agit notamment des affaires sociales et de de la microfinance, de l'eau, de l'intérieur et de la sécurité publique. Cette synergie entre le MJL et les autres ministères doit se réaliser autour des activités identifiées dans le tableau ci-dessous. L'analyse du tableau ci-dessus relatif à la répartition des activités programmées du MJL par cibles impactées révèle les effets d'entraînement des interventions du MJL.

Tableau 42: les activités du MJL nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères

N°	Cibles prioritaires concernées impactées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1	2.3	MAEP	Réalisation des activités de maraichage et d'élevage
2	5.1	MASMF	Organisation de la Journée Internationale de la Femme (JIF)
3	6.1	MEM	Réalisation d'un château d'eau autonome (forage+château) à la PC de Lokossa, Poursuite des travaux de construction de poste d'eau autonome (forage) au TPI et à la CA d'Abomey

4	6.2	MEM	Poursuite des travaux d'assainissement de la cour intérieur du TPI d'Aplahoué
5	7.1	ME	Poursuite des travaux de réhabilitation des installations électriques du TPI de Savalou
6	10.2	MTFP ; MASMf	Organisation de la Journée Internationale de la Femme (JIF) Organisation d'un atelier pour le renforcement des capacités des acteurs du système judiciaire sur l'approche genre et les violences basées sur le genre
7	16.2	MASMf,	Formation des Educateurs des CSEA et des assistants sociaux sur la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi et en danger moral Accompagnement des Tribunaux Amis des enfants (TAE) et généraliser l'amélioration des conditions de prise en charge des enfants dans les départements du Borgou, de l'Alibori, du Mono et du
8	16.3	MISP, MDN	Réalisation des missions d'enquêtes, de contrôles et de vérification Actualisation du plan d'action national de lutte contre l'apatridie Vulgarisation des textes juridiques à travers les médias
9	16.5	MEF	Appui à la mise en œuvre du Système National d'Intégrité (SNI) Formation des magistrats, officiers et greffiers sur les pratiques de corruption
10	16.6	MISP, MAEC	Renforcement des capacités des OSC intervenant dans le domaine des droits de l'Homme Organisation d'une séance d'échanges entre le Garde des Sceaux et les OSC Organisation d'une séance d'échanges entre le Garde des Sceaux et les chefferies traditionnels et religions endogènes Organisation d'une mission de suivi-évaluation des activités des OSC ayant bénéficié des accords-cadres

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.9. Ministère du Travail et de la Fonction Publique

3.2.9.1. Rappel des missions du ministère

173. Les missions du MTFP sont régies par le décret N°2018-029 du 31 janvier 2018. Ainsi, le MTFP a pour mission la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de travail, de fonction publique et de réforme administrative et institutionnelle, conformément aux lois, et règlement en vigueur en république du Bénin et aux vision et politiques de développement du Gouvernement.

3.2.9.2. Présentation des programmes budgétaires du MTFP

174. Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique dans son Plan de Travail Annuel gestion 2019, envisage de mettre en œuvre trois programmes à savoir : i) Pilotage et Soutien aux Services ; ii) Travail et Sécurité sociale ; et iii) modernisation de l'Administration Publique.

175. D'un coût global de 3.768.885.000 FCFA, le programme « Pilotage et Soutiens des Services » vise à améliorer la gouvernance et la performance du ministère. Ce programme est articulé autour de quatre actions à savoir : i) Pilotage et coordination du Ministère ; ii) Prospective, planification et suivi évaluation des actions du Ministère ; iii) Gestion des ressources humaines, matérielles, financières et immatérielles du Ministère ; iv) Gestion du système d'information et de communication sur l'action du Ministère.

176. D'un coût global 1 500 138 000 FCFA, le programme « Travail et sécurité sociale » vise essentiellement à créer un environnement favorable au travail décent et à la sécurité sociale. Ce programme est articulé autour de trois actions à savoir : i) Promotion des normes et conditions de travail, ii) Promotion du dialogue social Renforcement du système de protection sociale et iii) Opérationnalisation du Système d'information sur le marché de travail.

177. Le Programme « Modernisation de l'Administration Publique » vise à rendre l'administration performante en modernisant et en professionnalisant les services. Ce programme est structuré en cinq actions. Il s'agit de : i)

réorganisation des méthodes de gestion des ressources humaines ; ii) : informatisation de la gestion des ressources humaines ; iii) mise en œuvre des réformes de la fonction ; iv) promotion de la bonne gouvernance dans l'administration publique et v) promotion des valeurs éthiques et républicaines. Le coût global de la mise en œuvre de ce programme s'élève à 1 949 421 000 FCFA.

3.2.9.3. Package des cibles prioritaires relevant du MTFP

178. Parmi les cibles prioritaires des ODD du Bénin, un certain nombre de cibles relèvent des attributions du MTFP Il s'agit de la cible 5.5 qui appelle des politiques volontaristes en faveur de la participation des femmes au processus décisionnel. De plus compte tenu des niveaux des inégalités dans le pays, trois cibles adressant cette problématique sont prioritaires : il y a le relèvement des niveaux de revenu des plus pauvres à faire progresser plus rapidement avec la cible 10.2, qui vise d'ici à 2030, à autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. De même, la cible 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers » et la cible 8.5 D'ici à 2030, « parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale » relèvent de l'attribution du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Tableau 43 : Packages des cibles prioritées relevant du MTFP

N°	ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
01	5	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.2 Proportion de femmes ministres				MTFPAS
			5.5.3 Proportion de femmes conseillère communal				MTFPAS
			5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction	2015	11,4	%	MTFPAS
02	8	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.					
03		8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés	2015			INSAE
			8.5.2 Taux de chômage	2015	2,3		INSAE
			8.5.3 Taux de sous-emploi visible	2015	39		INSAE
04	10	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1: Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian				INSAE

3.2.9.4. Analyse de la composition des activités du MTFP

179. A la lecture du tableau ci-dessous, il est noté que parmi les quatre natures d'activités, deux sont impactées par les activités du MTFP. Il s'agit des activités de soutien (28,44%) et des activités capacitanes (65,03%). Ainsi, les activités habilitantes sont les plus dominantes dans l'ensemble des activités programmées au titre du PTA, gestion 2019 du MTFP. Elles sont suivies des activités de soutien.

Tableau 44 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MTFP (%)

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consommation /Accès	Production/Offre			
			Habilitante	Soutien	Total
Modernisation de l'Administration Publique	6,76	8,11	58,11	27,03	100
Pilotage et Soutien aux Services	1,82	2,19	63,14	32,85	100
Travail et sécurité sociale	1,23	6,17	77,78	14,81	100
Total général	2,56	3,96	65,03	28,44	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

180. Par ailleurs, il est noté l'absence des activités de production qui pourtant, permettent de rendre disponibles les produits ou services en lien avec les cibles de la réduction des inégalités de revenu dans le pays, la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

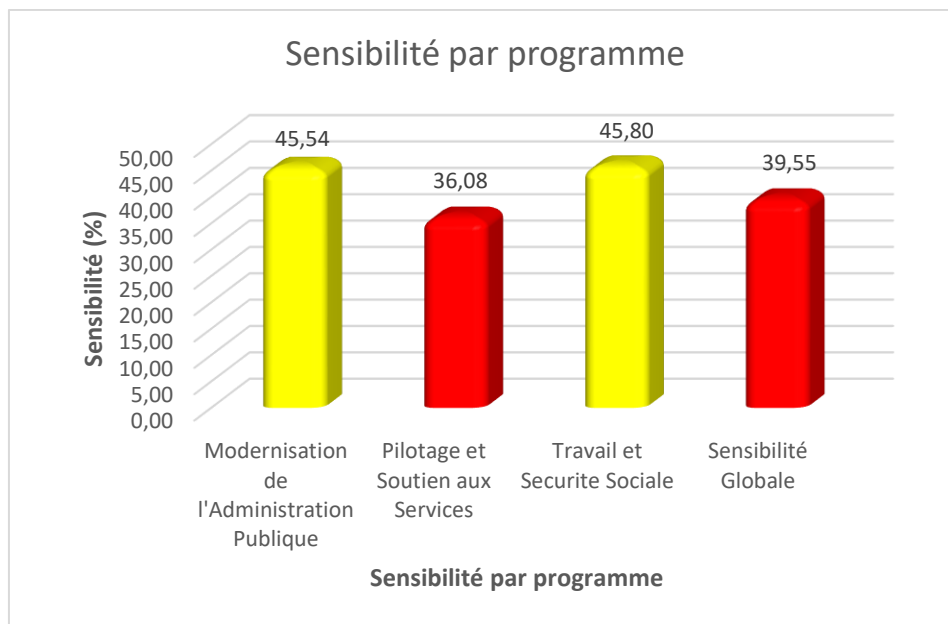
181. Il en est de même des trois programmes du MTFP qui sont fortement

dominés par les activités de nature habilitante. Ainsi le programme « Travail et Sécurité Sociale » affiche le poids le plus élevé 77,78% avec les activités comme le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans l'organisation des concours, l'étude sur l'égalité de chance en matière d'emploi et de profession, la formation des cadres de l'administration du travail à l'académie de Turin sur les Normes Internationales du Travail, . Pour le programme « Pilotage et soutien aux services », on note que les activités comme la mission de contrôle des chantiers en exécution au MTFP, la formation des gestionnaires de crédits et des Coordonnateurs de projet sur les innovations du nouveau code des marchés publics et ses décrets d'application, l'audit de la gestion administrative et des ressources humaines dans les services publics déconcentrés et décentralisés (quatre (04) préfectures, quatre (04) mairies et quatre (04) hôpitaux).

3.2.9.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MTFP

182.La sensibilité globale des interventions du MTFP en faveur des ODD s'établit à 39,55 %, induisant la mention "pas du tout satisfaisant". En effet, le faible niveau de sensibilité du PTA est dû d'une part à l'absence des activités de production et d'autre part les faibles niveaux d'alignement des interventions programmées dans le PTA en faveur des ODD. L'élaboration et la diffusion du rapport annuel d'activités au titre des années 2017 et 2018, la réalisation des travaux dans le cadre de la cessation d'activités des agents de l'Etat, l'organisation des sessions de la Cellule sectorielle de pilotage de la réforme administrative (CSPRA) élargies aux DDTFP, l'accompagnement des restructurations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan 2D, le pilotage de la coordination des activités des DDTFP.

Graphique 10 : Sensibilité des programmes budgétaires du MTFP aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

183. Toutefois, les programmes « Travail et Sécurité Sociale » et « Modernisation de l'Administration publique » ont respectivement une sensibilité de 45,80% et 45,54% ; L'effort enregistré au niveau de ces programmes s'explique par les activités de consommation et de production qui y sont inscrites. Il s'agit de : l'élaboration du Programme National de Sécurité et de Santé au Travail 2019-2023, (la poursuite de la mise en place du Système Intégré de recueil et de Publication des statistiques du Travail (SIRP_Stat), l'assistance aux entreprises et organisations dans l'expression des besoins de formation, l'élaboration du répertoire des structures de formation diplômantes au Bénin, la mise en place d'une commission unique d'étude des dossiers de formation des agents de l'Etat, la cérémonie de félicitations des icônes des bonnes pratiques dans l'administration du MTFP.

184. Le tableau ci-dessous montre la répartition des ressources allouées au MTFP au titre de la gestion 2019, par nature d'activités. Environ 41,43% et 55,81% des ressources allouées au MTFP sont respectivement concentrées autour des activités habilitantes et de soutien. Cette forte mobilisation de ressources en

faveur des activités habilitantes est justifiée par les interventions du MTFP qui se résument essentiellement en la définition et la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de travail et de la fonction publique et de réforme administrative et institutionnelle. Ces interventions appellent très peu d'activités de production et de consommation.

Tableau 45 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MTFP (%)

Nature	Poids (%)
Consommation / Accès	1,06
Production/Offre	1,70
Habilitante / Capacitante	41,43
Soutien	55,81
Total	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.9.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MTFP par cibles ODD impactées

185. Les résultats d'évaluation ont permis de ressortir que des activités du MTFP impactent plusieurs cibles prioritaires des ODD. Les tendances montrent qu'il y a 90,45 % pour les cibles prioritaires et de 0,93% pour les cibles de mise en œuvre. La lecture du tableau montre que seule la cible 8.5 est adressée par les interventions du MTFP. Les cibles 5.5 et 10.2 qui relèvent également des attributions du MTFP ne sont pas impactées par les actions de ce Ministère. Notamment, les questions d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde à travers la cible « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres

formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance » n'est pas du tout adressé par les activités alors qu'elle est une des cibles du package des cibles priorisées du Ministère.

186. Toutefois, de par son caractère transversal en matière de politique du travail et de la fonction publique, ses interventions ont fortement adressé les cibles priorisées, de l'ODD 16 (82,75%). Elles concernent les activités de vulgarisation du Code des Valeurs et d'Ethique de la Fonction Publique dans les services publics et l'organisation des séances de Communication pour un Changement de Comportement (CCC) dans les services publics sur la déontologie administrative.

Tableau 46 : Répartition des activités programmées du MTFP par cibles priorisées

ODD	Cibles impactées	Poids (%)
Cibles priorisées		
3	3.3	2,10
5	5.1	0,70
8	8.2; 8.3	4,90
16	16.2; 16.5; 16.6	82,75
Cibles de mise en œuvre		
17	17.3	0,93
Total		91,38

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

187. Le Tableau 48 présente le package des cibles prioritaires relevant du MTFP. Il s'agit des cibles 5.5 ; 8.3 ; 8.5 et 10.2. Le tableau 51 indique que parmi les quatre cibles prioritaires relevant du ministère une seule cible a été impactée par les activités programmées au titre de la gestion 2019 du MTFP. Il s'agit de la cible 8.3. Le poids des activités de la cible prioritaire 8.3 impactée reste faible (4.90% y compris la cible 8.2 non prioritaire pour ce secteur). On note une forte dispersion

des activités du MTFP en faveur d'autres cibles qui ne relèvent pas de son champ d'action. La plupart (82.75 %) des activités des MTFP adressent les cibles 16.2 ; 16.5 ; 16.6 qui relèvent du secteur de la gouvernance.

3.2.9.7. Identification des liens inter sectoriels

188. L'analyse des activités programmées au titre de la gestion 2019 du MTFP met en évidence les synergies d'actions avec les autres secteurs dont notamment les affaires sociales, le plan et le développement et l'économie et les finances. Les effets d'entraînement des interventions du MTFP sont notés à travers les cibles 12.7 ; 16.3 ; 16.5 et 16.6 qui relèvent des ministères sectoriels en charge de l'intérieur et de la sécurité publique, de la décentralisation et de de la gouvernance locale et enfin de la justice et de la législation. Par ailleurs on note une prise en compte importante des enjeux liés à la gouvernance dans les interventions du MTFP.

Tableau 47: Les activités du MTFP nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères

N°	Cibles prioritaires concernées impactées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1	3.3	MS	Mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA en milieu du travail Lutte contre le VIH/Sida et les hépatites en milieu de travail
2	5.1	MASMF	Formation sur le rôle de la femme fonctionnaire dans l'éducation des enfants et le maintien du foyer
3	8.2	MDGL,	Appui aux organisations d'employeurs et de travailleurs et aux entreprises dans la mise en œuvre de leurs activités de sécurité et santé au travail Elaboration du Programme National de Sécurité et de Santé au Travail 2019-2023 Vérification des conditions du travail dans les entreprises privées et parapubliques et promouvoir les conditions favorables pour un travail décent Appui aux organisations d'employeurs et de travailleurs et aux entreprises dans la mise en œuvre de leurs activités de sécurité et santé au travail

			Poursuite de la mise en place du Système Intégré de recueil et de Publication des statistiques du Travail (SIRP_Stat) Elaboration de l'annuaire des statistiques du travail au titre de l'année 2018
4	8.3	MPD	Mise en place de base de données relationnelle et dynamique en matière de statistique du travail
5	16.2	MASMF, MJL	- Lutte contre les pires formes du travail des enfants dans les départements du Zou ; - Renforcement de la capacité des maitres artisans sur leur implication dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants ; - Vulgarisation du Plan d'Actions National de lutte contre les pires formes de travail des enfants auprès des membres du conseil communal de Cotonou ;
6	16.5 ; 16.6	MJL	- Sensibilisation des agents sur la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin - Organisation de deux (02) revues sectorielles du groupe thématique "Réforme Administrative, Fonction Publique et Lutte contre la Corruption" - Suivi trimestriel des chantiers et des marchés en cours au MTFP.

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

189. Le tableau ci-dessus met en évidence les liens intersectoriels entre le MTFP et le MASM, le MPD, le MEF. Le développement de cette synergie d'actions nécessite que le MTFP mette en place une collaboration avec lesdits ministères. Ceci permettra d'améliorer l'impact des activités comme étant connexes à ces secteurs.

3.2.10. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

3.2.10.1. Rappel de la mission du Ministère

190. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la

politique générale de l'État en matière d'enseignement supérieur, de Recherche Scientifique et d'innovation, conformément aux conventions internationales, lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

3.2.10.2. Présentation des programmes budgétaires

191. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a inscrit dans son PTA exercice 2019, quatre (04) programmes budgétaires à savoir : i) Programme Pilotage et soutien aux services du MESRS ; ii) Programme Enseignement supérieur ; iii) Programme de Recherche scientifique et innovation et (iv) Programme Vie de l'étudiant.

192. Le Programme "Pilotage et Soutien aux Services du Ministère" est formulé pour accompagner les Programmes métiers à atteindre leurs objectifs. Ce programme vise essentiellement la bonne conduite des politiques publiques de l'enseignement supérieur et le soutien à la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation. Il est structuré autour de deux (02) axes que sont : i) Amélioration de la gouvernance du sous-secteur ; et ii) Développement du système d'information du Ministère. Quatre actions permettent de mettre en œuvre ce programme : i) pilotage et coordination du ministère ; ii) planification, programmation et suivi-évaluation ; iii) gestion des ressources humaines, financières et matérielles du ministère et (iv) communication, informations, archives sur l'action du ministère. Le coût global lié à sa mise en œuvre est de 6 272 504 000 francs CFA.

193. Le deuxième programme « Enseignement supérieur » a pour objectif d'apporter une réponse structurelle à l'épineuse question de l'inadéquation entre l'offre de formation universitaire et les besoins de développement national. Ce programme est organisé autour de trois (03) axes stratégiques : (i) renforcement de l'encadrement dans l'enseignement supérieur ; (ii) adaptation de l'Enseignement Supérieur aux ambitions économiques et aux besoins socio-

professionnels ; et (iii) amélioration des conditions de travail dans l'enseignement supérieur. Trois actions permettent de réaliser ce programme : (i) recrutement et suivi administratif et pédagogique des enseignants ; (ii) adéquation formation-emploi et (iii) infrastructures pédagogiques et administratives. Le coût global d'opérationnalisation de ces actions s'élève à 38.832.543.000 francs CFA.

194. En ce qui concerne le programme « Recherche scientifique et innovation », il vise essentiellement à adapter les technologies nouvelles et le numérique aux besoins de la population et de l'économie et à améliorer la qualité de la formation. Il est structuré autour de trois actions : (i) plateau technique de la recherche ; (ii) valorisation des résultats de la recherche et (iii) gouvernance du secteur de la recherche. Le coût d'opérationnalisation de ce programme est de 1.263.065.000 francs CFA.

195. Enfin, le programme « Vie de l'étudiant » vise essentiellement l'amélioration des conditions de vie des étudiants à travers l'accès au logement, au transport, à la restauration et à des services de santé de qualité. Il vise également le développement des activités sportives et culturelles. Il est organisé autour de deux (02) axes stratégiques à savoir : (i) améliorer la gestion et le pilotage des œuvres universitaires et (ii) promouvoir la culture et le sport. Deux (02) actions permettent de mettre en œuvre le programme : (i) infrastructures d'accueil et conditions de vie et (ii) développement culturel et sportif des étudiants. Le coût lié à la mise en œuvre de ce programme est de 14.481.642.000 francs CFA.

3.2.10.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

196. Un certain nombre de cibles prioritaires ODD relèvent des attributions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Il s'agit des cibles prioritaires des ODD 4 ; 7 et 9 telles que consignées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 48 : cibles priorisées relevant du MESRS

N°	ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
01	4	4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC			%	MESTFP
			4.4.3 Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle			%	MESRS
			4.4.4 Nombre de diplômés en formation professionnelle (CQM, CQP, AQP)			unité	MESTFP
		4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]				

N°	ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
		4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.l Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation				
		4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.l Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné				
03	7	7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la					

N°	ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
		technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable				
04	9	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche -développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB				INSAE et MESRS
			9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants				MESRS
		9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures				

N°	ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
		sans littoral et aux petits États insulaires en développement					
		9.b Soutenir les activités de recherche développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie				

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.10.4. Analyse de la composition des activités

197. Les activités de nature habilitante (47,12%) et de soutien (46,51%) sont prédominantes dans le PTA exercice 2019 du MESRS. En ce qui concerne les activités de consommation et de production elles ne représentent respectivement que 1,20% et 5,17% de l'ensemble des activités programmées. Le tableau 2 ci-après présente la répartition des programmes budgétaires par nature d'activité.

Tableau 49 : Répartition des natures d'activités par programme budgétaire du PTA du MESRS (%)

Natures d'activités Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total général
Enseignement supérieur	1,25	6,50	52	40,25	100
Pilotage et soutien aux services du MESRS	1,55	4,66	56,48	37,31	100
Recherche scientifique et innovation	1,31	2,61	37,91	58,17	100
Vie d l'étudiant	0,00	4,65	19,77	75,58	100
Total général	1,20	5,17	47,12	46,51	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

198. Les programmes « enseignement supérieur » et « pilotage et soutien aux services du MESRS » sont dominés par des activités de nature habilitante, soient respectivement 52% et 56,48%. En ce qui concerne les deux autres programmes à savoir le programme « recherche scientifique et innovation » et le programme « vie de l'étudiant », ils sont dominés par des activités de soutien, soient respectivement 58,17% et 75,58%. Cette forte concentration d'activités de soutien et capacitanes bénéficie de 95,63% des ressources allouées au MESRS au titre de l'exercice 2019 comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 50 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MESRS (%)

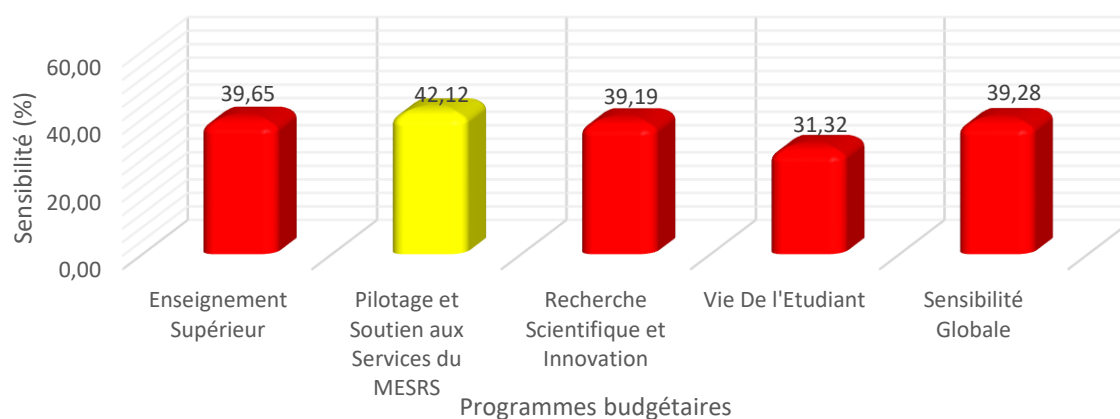
NATURE	Poids (%)
Consommation / Accès	0,17
Production / Offre	4,2
Habilitante / Capacitante	20,88
Soutien	74,75
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019.

3.2.10.5. Analyse de la sensibilité par programme

199. La mesure de la contribution des activités exercice 2019, du MESRS à l'atteinte des ODD révèle que la sensibilité globale du PTA n'est pas du tout satisfaisante. Elle est de 39,28% et reflète le faible alignement des interventions programmées et est comme l'indique le graphique 1 ci-après, la résultante du faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA sur les ODD.

Graphique 11 : Sensibilité des programmes budgétaires du MISP aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

200. On note que le programme pilotage et soutien aux services du MESRS présente la plus forte sensibilité qui est de 42,12%, tandis que le programme vie de l'étudiant a la plus faible sensibilité qui est de 31,32%.

3.2.10.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités par cibles prioritaires

201. L'analyse de la répartition des activités selon les cibles prioritaires des ODD montre que sur l'ensemble des activités du MESRS, 52,52% impactent huit (08) ODD à savoir : les ODD 3, 4, 6, 7, 9, 12, 16 et 17. De façon spécifique, comme le montre le tableau 3 ci-après, le poids des activités impactant les cibles priorisées est de 40,26% et celui des activités qui impactent les cibles de mise en œuvre est de 12,26%.

Tableau 51 : Répartition des activités programmées du MESRS par cibles prioritaires

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles priorisées		
3	3.4	0,24%
4	4.4; 4.5	8,41%
6	6.1; 6.2	0,84%
7	7.1; 7.a	0,48%
9	9.1 ; 9.5	4,93%
12	12.7	0,12%
16	16.5; 16.6	25,24%
Total 1		40,26%
Cibles de mise en œuvre		
4	4.a; 4.b; 4.c	5,89%
9	9.c	0,12%
17	17.6; 17.13; 17.14; 17.16; 17.18; 17.19	6,25%
Total 2		12,26%
Total 1+2		52,52%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

202. Dans le lot des cibles priorisées, on note que les cibles de l'ODD 16 (16.5 et 16.6) sont les plus adressées, soit 25,24% des interventions impactant les cibles priorisées. Ces résultats traduisent l'importance accordée aux questions de bonne gouvernance et d'efficacité dans la programmation des activités du PTA exercice 2019.

➤ Identification des impacts manquants

203. L'analyse croisée des tableaux 1 et 3 révèle que les interventions du

MESRS n'ont pas adressé toutes cibles qu'elles sont censées impacter. Au nombre des cibles non impactées par les interventions du MESRS on peut citer : 7.b ; 9.5 ; 9.a et 9.b. Ces cibles ont trait respectivement à l'amélioration de la technologie, au renforcement de la recherche scientifique, à la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente et au soutien des activités de recherche-développement et d'innovation.

3.2.10.7. Identification des liens inter sectoriels

204. L'analyse des activités du PTA MESRS met en exergue les activités dont l'exécution requiert la synergie d'action avec d'autres secteurs en vue d'améliorer leurs impacts sur les cibles dont ils relèvent. Le tableau 4 ci-dessous indique les activités autour desquelles le MESRS devrait créer des synergies d'actions avec les secteurs tels que le ME et le MEM. C'est le cas de l'activité relative à la réalisation des travaux de raccordement en eaux des résidences PIP à l'UAC et de la construction de deux (02) châteaux d'eau munis de système de pompage à Idigny et à Abomey dont l'exécution suggère l'implication étroite du MEM. Il est de même en ce qui concerne l'activité relative à la production de l'énergie électrique à partir d'un champ éolien sur la bande côtière indiquée dans le tableau 4 ci-dessous dont l'exécution nécessite l'implication du ME. D'une manière plus évidente le MESRS doit également mettre en place une collaboration plus étroite avec les deux autres ordres d'enseignement (MEMP et MESTFP) en vue d'une synergie d'action favorable à la mise en œuvre du PSE 2018-2021.

Tableau 52: Les activités du MTFP nécessitant des synergies d'actions avec d'autres Ministères

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1	6.1	MEM	- Construction d'un château d'eau à l'UAC - Construction de deux (02) châteaux d'eau munis de système de pompage à Idigny et à Abomey

2	7.a	ME	Production de l'énergie électrique à partir d'un champ éolien sur la bande côtière
---	-----	----	--

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.11. Ministère du Plan et du Développement

3.2.11.1. Rappel de la mission du Ministère

205. La mission du MPD est régie par le décret n°2016-502 du 11 août 2016. A ce titre, le Ministère a pour mission d'impulser le développement économique et social, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes, projets et décisions du Gouvernement en matière de développement national, régional et local. Il élabore des stratégies de développement à long terme permettant au Bénin de tirer un meilleur parti des défis du futur en matière de valorisation des potentialités nationales et d'anticipation des problèmes liés à son évolution.

3.2.11.2. Présentation des programmes budgétaires du MPD

206. Le PTA du Ministère du Plan et Développement s'articule autour de trois (03) programmes budgétaires que sont : i) « Pilotage et soutien aux services du MPD » ; ii) « Orientation du développement » ; et iii) « Financement du développement et suivi-évaluation ».

207. Le programme « Pilotage et soutien aux services du MPD » vise à améliorer les performances du ministère du Plan et du Développement. Il est articulé autour de cinq actions que sont : i) Pilotage, coordination et contrôle des services du ministère ; ii) Gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère, iii) Prospective, planification, programmation et suivi évaluation ; iv) Communication, information, archives du ministère et v) Renforcement de la planification locale. Le coût global de la mise en œuvre de ce programme s'élève à 3 374 396 000 FCFA.

208. Le programme « Orientation du développement » a pour objectif

d'améliorer la gestion du processus de développement. Il est structuré autour de trois actions. Il s'agit de : i) Prospective et planification du développement ; ii) Coordination statistique et iii) Promotion des projets et programmes de développement. Le coût global de la mise en œuvre de ce programme s'élève à 4 831 985 000 FCFA.

209. Le programme « Financement du développement et suivi-évaluation » vise à améliorer la performance des projets et programmes de développement. Il est articulé autour de trois (03) actions à savoir : i) Appui à la promotion des investissements privés, ii) Programmation et suivi évaluation des projets et programmes et iii) Prospection et coordination du financement du développement. Le montant global de l'opérationnalisation de ces actions s'élève à 6 011 242 000 FCFA.

3.2.11.3. Package des cibles prioritaires relevant du MPD

210. Le Ministère du Plan et du Développement a pour principal objectif d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes, projets et décisions du Gouvernement. Il s'agit donc d'un ministère transversal qui est concerné dans la mise en œuvre de toutes les cibles prioritaires des ODD.

3.2.11.4. Analyse de la composition des activités du MPD

211. L'analyse de la sensibilité ODD des interventions du Ministère du Plan et du Développement, au travers des quatre natures d'activités présentées dans la méthodologie, montre la forte dominance des activités de production et de soutien dans l'ensemble des activités. Elles représentent respectivement 52,63% et 44,74% des activités programmées au titre de l'exercice 2019. Les activités de consommation et habilitantes sont faiblement représentées dans les interventions du MPD. Les poids de ces activités représentent respectivement 0,94% et 1,69% des activités programmées au titre de 2019 par le MPD.

212. Les plus importantes activités de consommation et de production

programmées concernant notamment l'aménagement du site hydro-agricole de Damè-Wogon, l'apurement de la dette 2015 relative à la connexion internet au profit du Cabinet, l'appui à l'élaboration des PAI/PTA 2020 des communes du Borgou, l'appui aux Communes de Nikki et de Pèrere à l'élaboration de la cartographie des PTFs et du suivi de leurs interventions.

Tableau 53 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MPD (%)

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consom mation	Habili tante	Produc tion	Soutien	Total
Financement Du Développement Et Suivi Évaluation	0,00	0,00	54,22	45,78	100
Orientation du Développement	1,52	6,06	62,88	29,55	100
Pilotage et Soutien aux Services du MPD	0,95	0,32	47,95	50,79	100
Total général	0,94	1,69	52,63	44,74	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

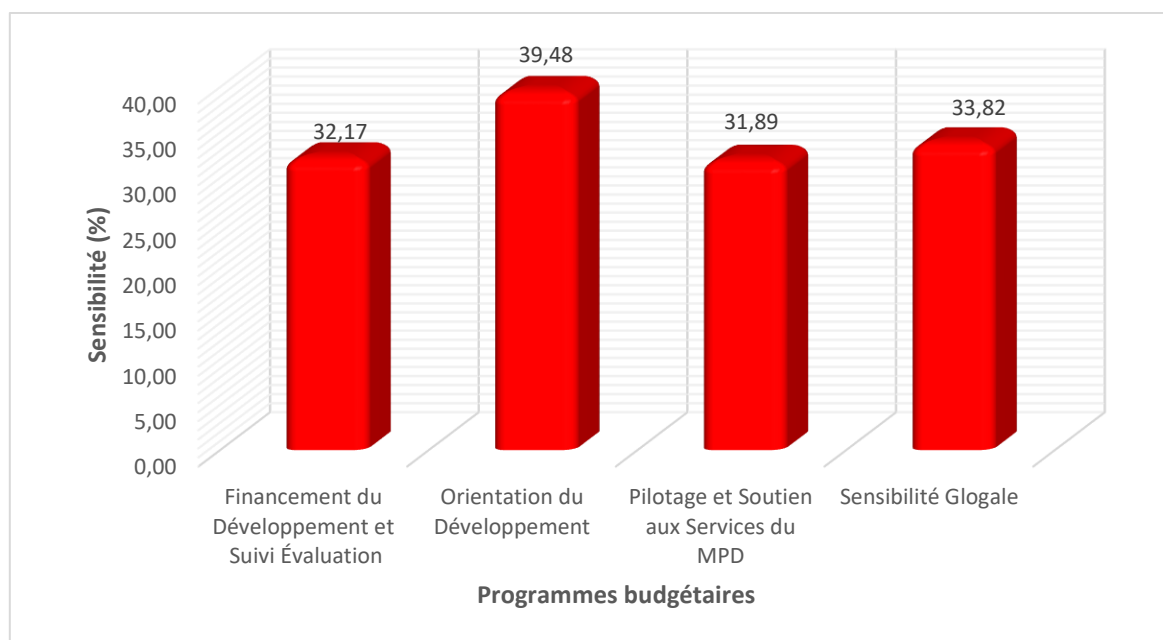
213. Les poids des activités de soutien dans l'ensemble des activités des autres programmes budgétaires du PTA du MPD s'établissent à 50,79%, 29,55% et 45,78% respectivement pour les programmes (i) « Pilotage et Soutien aux Services du MPD », (ii) « Orientation du Développement » et (iii) « Financement du Développement et Suivi Évaluation ».

3.2.11.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MPD

214. L'évaluation du PTA du MPD ressort la mention « pas du tout satisfaisant ». En effet, la sensibilité globale dudit ministère égale à 33,82% révèle le faible alignement des interventions programmées en faveur des ODD. Cette sensibilité est, comme l'indique le graphique ci-après, la résultante du faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA, gestion 2019 du MPD aux ODD. Les poids des activités de soutien dans

chacun des trois programmes budgétaires expliquent la faible sensibilité des actions de ce Ministère en faveur des ODD. Les activités/actions de consommation et capacitanes qui ont une forte influence sur la mise en œuvre des ODD sont très faiblement programmées au MPD avec une présence à hauteur respectivement de 0,94%% et 1,69% dans le PTA, gestion 2019 du MPD.

Graphique 12 : Sensibilité des programmes budgétaires du MPD aux ODD



Source : DCCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

215. En effet, les sensibilités par programmes budgétaires s'établissent à 32,17%, 39,48% et 31,89% respectivement pour les programmes « Financement du développement Et Suivi Évaluation », « Orientation du Développement et « Pilotage et Soutien aux Services du MPD »,

216. Les interventions réalisées au MPD et qui ont permis de porter à 33,82% la sensibilité globale dudit Ministère concernant entre autres l'audit de la gestion administrative et financière des structures du MPD, à l'étude et analyse du rapport de performance 2018 du MPD, la sensibilisation sur la déontologie administrative au profit des structures et des DDPD, à la sensibilisation sur le code des valeurs et d'éthiques de la Fonction publique au profit des structures et des DDPD, à l'organisation de la retraite stratégique du personnel de

Direction du MPD au titre de 2019 ; à la Formation sur le thème "Intelligence économique et veille stratégique" etc..

217. Par ailleurs, il est noté une absence totale d'activités de Consommation et Habilitante dans le programme « Financement du Développement et Suivi Évaluation », ces activités ayant pour vocation à tirer vers le haut la sensibilité du Ministère. Le tableau ci-dessous confirme l'importance des activités de soutien dans le PTA, gestion 2019 du MPD. En effet, elles consomment 59,06% du budget du Ministère.

Tableau 54 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MPD (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation / Accès	0,27%
Production / Offre	1,66%
Habilitante / Capacitante	39,01%
Soutien	59,06%
TOTAL	100%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.11.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MPD par cibles ODD impactées

218. Les résultats d'évaluation ont permis de ressortir que 79,51% des activités du MPD impactent douze (12) ODD à savoir : les ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 13 ; 15 et 16. L'ODD 16, notamment les cibles prioritaires 16.5; 16.6, est impacté par 66,54% des interventions du MPD.

219. Pour ce qui est des cibles priorisées, la cible 16.6 (66,35%) est bien adressée par les activités du MPD. Ces activités sont relatives à l'audit de la gestion administrative et financière des structures du MPD, à l'étude et analyse du rapport de performance 2018 du MPD, la sensibilisation sur la déontologie administrative au profit des structures et des DDPD, à la sensibilisation sur le

code des valeurs et d'éthiques de la Fonction publique au profit des structures et des DDPD, à l'organisation de la retraite stratégique du personnel de Direction du MPD au titre de 2019 ; à la Formation sur le thème "Intelligence économique et veille stratégique" etc.

220. Ensuite, la deuxième cible que les activités programmées par le MJL adressent le plus est la cible 13.1 (3,38%) relative à la 13.1 « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ». Les autres cibles comme 1.3 ; 6.1 ; 7.1 sont faiblement impactées avec des poids d'activités respectivement à 0,75% 0,19% et 0,19%.

Tableau 55 : Répartition des activités programmées du MPD par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles priorisées		
1	1.3; 1.4	0,94
2	2.2	0,19
3	3.4	0,75
4	4.1	0,19
5	5.1	0,19
6	6.1; 6.2	0,38
7	7.1	0,19
8	8.3; 8.9	0,94
9	9.1	0,19
13	13.1	3,38
15	15.2 ; 15.3	1,32
16	16.5; 16.6	66,54
Total 1		75,2
Cibles de mise en œuvre		
3	3.d	0,19%
13	13.b	0,75%
16	16.a	0,38%
17	17.1; 17.3; 17.14; 17.16; 17.19	3,01%
Total 2		
Total		79,51%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

221. Le Ministère du Plan et du Développement de par sa mission et son caractère transversal est concerné par la mise en œuvre de toutes les cibles prioritaires des ODD du Bénin. L'analyse du tableau 29 ci-dessus révèle que sur les 49 cibles prioritaires que les interventions du MPD sont censées impactées, 25 ont été impactées par les activités programmées au titre de la gestion 2019. Le tableau ci-dessous fait le point des cibles prioritaires non impactées par les interventions du MPD au titre de la gestion 2019. L'importance des cibles non impactées appelle de la part du MPD un effort supplémentaire de coordination dans ses interventions afin d'adresser au mieux toutes les cibles qu'il est censé impacter.

Tableau 56 : Point des cibles non impactées par les interventions du MPD au titre de la gestion 2019.

ODD	Cibles non impactées
Cibles priorisées	
1	1.2
2	2.1 ; 2.3
3	3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.7
4	4.4 ; 4.5
5	5.5
6	6.4 ; 6.5
8	8.2 ; 8.5
9	9.2 ; 9.5
10	10.1 ; 10.2 ; 10.3
11	11.1 ; 11.3 ; 11.5
12	12.2 ; 12.5 ; 12.7 ; 12.8
14	14.2 ; 14.5
15	15.1
16	16.2 ; 16.3 ; 16.9
Cibles de mise en œuvre	
1	1.a 1.b
2	2.a ; 2.b ; 2.c
3	3.a ; 3.b ; 3.c
4	4.a ; 4.b ; 4.c
5	5.a ; 5.b ; 5.c

ODD	Cibles non impactées
6	6.a ; 6.b
7	7.a ; 7.b
8	8.a ; 8.b
9	9.a ; 9.b ; 9.c
10	10.a ; 10.b ; 10.c
11	11.a ; 11.b ; 11.c
12	12.a ; 12.b ; 12.c
13	13.a
14	14.a ; 14.b ; 14.c
15	15.a ; 15.b ; 15.c
16	16.b

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.11.7. Identification des liens inter sectoriels

222. De par sa mission et son caractère transversal, le MPD entretient des relations intersectoriels avec tous les autres secteurs. De ce point de vue, son intervention devrait s'inscrire dans une démarche de coordination et de création de synergie avec les autres sectoriels pour mieux jouer un rôle d'arbitrage en faveur de l'ensemble des cibles prioritaires retenues au plan national. Ainsi, l'analyse du tableau ci-dessous révèle la nécessité pour le MPD de consolider davantage ses synergies d'action avec les sectoriels tels que le MCVDD et le MASM.

Tableau 57 : Les activités du MPD nécessitant des synergies d'actions avec d'autres ministères

N°	Cibles prioritaires concernées impactées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1	1.4	MASM, MEF	Accroître les opportunités d'insertion économique des couches défavorisées
2	2.2	MAEP	Informar les bénéficiaires sur les bonnes pratiques nutritionnelles par la systématisation des démonstrations culinaires

N°	Cibles prioritaires concernées impactées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
3	3.4	MS	Appuyer l'extension du centre de santé communal en tant que centre de référence locale Améliorer l'accès aux soins essentiels de qualité pour les membres des différents GIE suivis par le PCM par le biais de mécanisme de mutuelle de santé Améliorer la référence sanitaire (Optimiser et rationaliser les moyens mis à disposition)
4	4.1	MEMP, MESTFP, MESRS	Améliorer l'accès aux services éducatifs de qualité
5	6.1;	MEM	Appuyer la mise en exploitation des ouvrages d'eau potable
6	6.2	MEM	Appuyer la mairie dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative "Latrine pour tous"
7	7.1	ME,	Promouvoir les énergies renouvelables (Ecoles, sites touristiques, et village lacustre de Dogbahè).
8	8.9	MTCS	Réaliser des Activités levier pour la mise en œuvre du plan d'activités pluriannuel issu de l'étude sur la valorisation des potentialités touristiques de la Commune (partenariat
10	13.1 ; 15.2;	MCVDD	- Développer des outils spécifiques pour renforcer les capacités de prise en compte des changements climatiques dans les processus d'évaluation environnementale stratégiques ou de Développer des outils spécifiques pour renforcer les capacités à la prise en compte des changements climatiques à l'endroit des conseillers Agricoles et des agents des ONG locale ; - Accompagner les populations sur l'exploitation durable des forêts classées

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.12. Ministère des Affaires Sociales et de la Micro finance

3.2.12.1. Rappel des missions du MASM

223. Conformément au décret n°2018-064 du 28 février 2018 le Ministère des Affaires Sociales (MASMF) a pour mission la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de protection sociale, de famille, de l'enfant, de solidarité nationale, de microfinance et d'égalité des chances conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin et aux visions et politiques de développement du Gouvernement.

3.2.12.2. Présentation des programmes budgétaires du MASM

224. Trois programmes budgétaires composent la tranche annuelle, exercice 2019, du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM). Il s'agit de : (i) Pilotage et soutien aux services ; (ii) Promotion socio-économique des couches vulnérables et (iii) Développement de l'industrie de la microfinance.

225. D'une manière globale, le programme « Pilotage et soutien aux services » vise l'amélioration de la gouvernance et de la performance du Ministère. Spécifiquement, il vise à : i) coordonner les actions du Ministère ; ii) gérer efficacement les ressources du Ministère ; iii) gérer le système d'information du Ministère. Pour atteindre ces objectifs, trois (03) grandes actions pour un coût global de deux milliards sept cent treize millions huit cent quatre-vingt-onze (2 713 891 000 FCFA) sont prévues.

226. Quant au programme « Promotion socio-économique des couches vulnérables », il traite essentiellement de l'amélioration du bien-être des couches vulnérables et vise plus spécifiquement à renforcer le système de protection sociale et promouvoir les valeurs familiales et le genre. Il est d'un coût global de deux milliards quatre cent vingt-trois millions cent cinquante-quatre mille (2 423 154 000) francs CFA et s'articule autour de trois (03) actions.

227. Enfin, le programme « Développement de l'industrie et de la Microfinance » vise à favoriser l'accès aux services financiers à tous à travers la promotion de la finance inclusive et le développement des initiatives d'autonomisation. Il est d'un coût global d'un milliard trente-cinq million neuf cent soixante-huit mille (1 035 968 000) francs CFA au titre de l'exercice 2019. Ces ressources sont destinées à financer deux grandes actions ci-après : (i) la professionnalisation des acteurs du secteur et (ii) l'accroissement des opportunités des SFD.

3.2.12.3. Package des cibles priorisées relevant du MASM

228. Les cibles priorisées au niveau de ce ministère concernent essentiellement celles de l'ODD 1 notamment les cibles 1.3 et 1.4, 1.a et 1.b, celles de l'ODD 5 à savoir : 5.5, 5.a, 5.b et 5.c et enfin les cibles 16.2 et 16.b de l'ODD 16. Dans le domaine social, la cible 1.4 (accès aux ressources économiques, aux services de base, à la propriété foncière) vise à créer de meilleures conditions de vie aux personnes les plus vulnérables notamment à travers l'offre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). Quant aux cibles de l'ODD 5 retenues prioritaires, elles reposent la problématique du genre au Bénin en poursuivant les efforts engagés dans le cadre des OMD. On note également dans cette rubrique, la cible 5.5 qui appelle des politiques volontaristes en faveur de la participation des femmes au processus décisionnel. En raison des niveaux des inégalités dans le pays, trois cibles adressant cette problématique sont prioritaires et abordent les préoccupations relatives à l'autonomisation de toutes les personnes en vue de leur intégration sociale et économique, l'assurance de l'égalité des chances et la réduction de l'inégalité. Enfin, la cible 16.2 en lien avec la maltraitance des enfants relève également des attributions du MASM.

Tableau 58 : Packages des cibles priorit  es relevant du MASM

ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de r��f��rence	
			Valeur	Ann��e
1. ��liminer la pauvret�� sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.3 Mettre en place des syst��mes et mesures de protection sociale pour tous, adapt��s au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici �� 2030, une part importante des pauvres et des personnes vuln��rables en b��n��ficient	1.3.1 Proportion de la population b��n��ficiant du socle ou syst��mes de protection sociale		
	1.4 D'ici �� 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vuln��rables, aient les m��mes droits aux ressources ��conomiques et qu'ils aient acc��s aux services de base, �� la propri��t�� fonci��re, au contr��le des terres et �� d'autres formes de propri��t��, �� l'h��ritage, aux ressources naturelles et �� des nouvelles technologies et des services financiers adapt��s �� leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des m��nages ayant acc��s aux services de base		2015
		1.4.2: Proportion de la population adulte totale qui dispose de la s��curit�� des droits fonciers (titre fonciers) sur au moins une terre		2015
		1.4.3 Proportion de terre qui dispose de la s��curit�� des droits fonciers (titre foncier)	4,39	2015
	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coop��ration pour le d��veloppement, afin de doter les pays en d��veloppement, en particulier les pays les moins avanc��s, de moyens ad��quats et pr��visibles de mettre en ��uvre des programmes et politiques visant �� mettre fin �� la pauvret�� sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allou��es par l'��tat �� des programmes de r��duction de la pauvret��		
		1.a.2 Proportion des d��penses publiques totales affect��es aux services essentiels (��ducation, sant�� et protection sociale)		

ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de référence	
			Valeur	Année
	1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables		
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	7,2	2015
		5.5.2 Proportion de femmes ministres		
		5.5.3 Proportion de femmes conseillère communal		
		5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction	11,4	2015
	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit		
		5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres		
	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe		

ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de référence	
			Valeur	Année
	communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes			
	5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes		
	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	91,1	2015
		16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants,		2015
		16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants		2015
		16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans		
		16.2.5 Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	82	2015
	16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des		

ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de référence	
			Valeur	Année
		motifs interdits par le droit international des droits de l'homme		

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.12.4. Analyse de la composition des activités du MASM

229. L'analyse des interventions du ministère, suivant les quatre types d'activités évoquées plus haut, révèle que les activités capacitanes / habilitantes sont les plus importantes (54%) dans l'ensemble des activités programmées par le MASM. Cette catégorie d'activité est suivie par les activités de soutien (36%). Par contre, les activités de production/offres et de consommation/accès qui ont une forte influence sur la mise en œuvre des ODD sont très faiblement programmées et affichent des taux respectifs de 10% et 1% de l'ensemble des activités programmées par le Ministère au titre de 2019.

230. Pour le compte de l'année 2019, les plus importantes activités de consommation et de production programmées concernent essentiellement la mise en œuvre du Projet ARCH, le ravitaillement de la cantine en vivres et denrées alimentaires, l'approvisionnement de certains centres en médicaments essentiels et matériels médico-technique ; l'organisation des activités d'octroi de secours au profit des personnes en situation difficile, la prise en charge des OEV, des victimes, des malades, l'octroi des secours nationaux au profit des personnes indigentes, sinistrées, handicapées et Personnes de Troisième Age, l'assistance matérielle et/ou financière aux ménages pauvres, l'acquisition d'équipements et de produits de première nécessité aux enfants victimes de traite rapatriés et aux personnes de troisième âge indigentes identifiées par les CPS, l'appui en Activité Génératrice de Revenus.

Tableau 59 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MASM (en %).

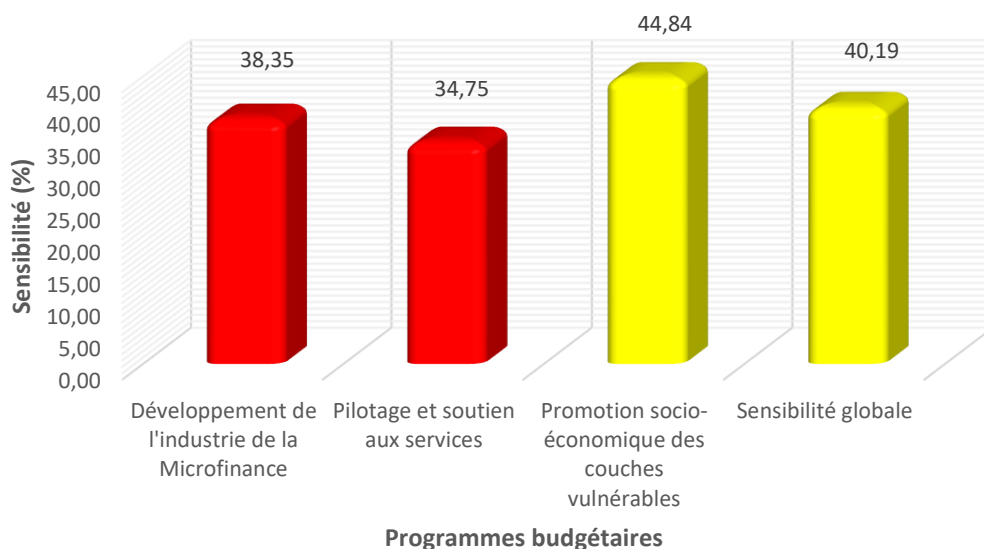
Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Pilotage et Soutien aux Services	6	0	52	42	100
Développement de l'industrie de la Micro finance	7	0	44	49	100
Promotion socio- économique des couches vulnérables	13	1	58	28	100
Total	10	1	54	36	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.12.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MASM

231. L'analyse de la sensibilité par programme montre que l'arrimage du PTA du MASM aux ODD, reste perfectible avec une sensibilité globale qui s'établit à 40,19%. Le graphique ci-après illustre la déclinaison de cette sensibilité par programme budgétaire.

Graphique 13 : Sensibilité des programmes budgétaires du MASM aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

232. Au regard des résultats figurant dans ce graphique, le programme « promotion socio-économique des couches vulnérables » qui vise à améliorer les conditions sociales et économiques des couches vulnérables, affiche le plus fort degré de sensibilité qui est de 44,84% suivi du programme « Développement de l'industrie de la Micro finance » (38,85%) dont les interventions s'inscrivent dans l'accès aux services financiers, à la promotion de la finance inclusive et le développement des initiatives d'autonomisation. Enfin, le programme « Soutien aux services » affiche le plus faible degré de sensibilité au sein des programmes budgétaires (34,75%). Ses interventions adressent des activités de gestion et d'acquisition de fournitures et matériels de bureau.

233. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'analyse sur le plan financier révèle que les activités de consommation/accès ont bénéficié de plus de la moitié des ressources programmées dans le PTA (64,22%). Elles sont suivies des activités de soutien (21,87%) et celles habilitantes/capacitantes (13,62%) et enfin des activités de production et d'offre (0,29%). Cette répartition des ressources budgétaires par programme est cohérente avec les mission et attributions du ministère qui sont orientées vers les services d'ordre social notamment sous forme d'activités de consommation à l'endroit des couches

vulnérables.

Tableau 60 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MASMf (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation / Accès	64,22
Production / Offre	0,29
Habilitante / Capacitante	13,62
Soutien	21,87
TOTAL	100

Source : DCCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.12.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités par cibles prioritaires

234. L'analyse de sensibilité au ODD des activités de ce ministère révèle que 62, 88% des activités du ministère, impactent douze (12) ODD à savoir : les ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 16 et 17, comme l'illustre le tableau ci-après. La répartition donne un poids de 59,23% des activités pour les cibles priorisées des ODD cités supra contre 3,65% pour les cibles de mise en œuvre. Une analyse par ODD révèle que les activités du ministère impactent fortement les cibles de l'ODD1 « Pas de pauvreté » (avec un poids de 19,42%) à travers les cibles 1.2, 1.3, et 1.4 et l'ODD16 « Paix, justice, institutions efficaces » (avec un poids de 29,29%) à travers les cibles (16.2, 16.5 et 16.6). Cette situation témoigne du fait qu'il y a plus d'activités qui adressent la gouvernance et les préoccupations relatives à la lutte contre la pauvreté. Au niveau des cibles de mise en œuvre, cette performance est essentiellement imputable à l'ODD 17 dont les cibles affichent à elles seules 2,79% sur les 3,65%.

Tableau 61: Répartition des activités programmées du MASM par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles priorisées		
1	1.2 ; 1.3 ; 1.4	19,42
2	2.1 ; 2.2	0,64
3	3.3 ; 3.4 ; 3.7	2,36
4	4.1 ; 4.4 ; 4.5	1,61
5	5.1 ; 5.5	4,40
8	8.3 ; 8.5	0,32
9	9.1	0,11
10	10.2	0,43
11	11.5	0,32
12	12.7 ; 12.8	0,32
16	16.2 ; 16.5 ; 16.6	29,29
	Total 1	59,23
Cibles de mise en œuvre		
3	3.b	0,21
5	5.a ; 5.c	0,21

9	9.c	0,32
16	16.b	0,11
17	17.3 ; 17.9 ; 17.13 ; 17.14 ; 17.16 ; 17.17 ; 17.18 ; 17.19	2,79
	Total 2	3,65
	Total général (Total 1 +Total 2)	62,88

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

235. Au regard des cibles des ODD impactées et soulignées supra, toutes les cibles prioritaires relevant de ce ministère ont été adressées par au moins une activité de son PTA. Cependant, le ministère peut améliorer l'impact sur les cibles prioritaires relevant de ses attributions qui ne sont prises en compte que par environ 30% des activités programmées. Pour ce qui concerne les cibles de mise en œuvre, il est remarqué qu'aucune activité programmée n'impacte les cibles 1.a, 1.b et 5.b qui relèvent du ministère.

3.2.12.7. Identification des liens inter sectoriels

236. A travers les attributions de ce ministère, il intervient beaucoup plus dans le social pour améliorer les conditions de vie des couches les plus vulnérables notamment les personnes handicapées, les orphelins et enfants vulnérables (OEV) et autres personnes de troisième âge vulnérables. Ces interventions contribuent au maintien des bénéficiaires dans le système éducatif et améliore leur rendement. Ainsi, elles participent au respect des droits de ces bénéficiaires conformément à la constitution du 11 décembre 1990. Le ministère devrait beaucoup travailler en parfaite synergie avec les ministères en charge de la santé pour prendre en compte (l'accès aux soins de santé de qualité), de l'agriculture (pour les questions de sécurité alimentaire), de l'eau (dans le cadre de l'accès à l'eau potable), de l'énergie (pour les services énergétiques fiables à un coût abordable) et des différents ordres d'enseignement (pour l'accès à l'éducation de qualité), de la promotion de l'emploi (pour l'accès un emploi décent et de l'intérieur et de la sécurité

publique (pour la prise en charge des couches vulnérables en cas de sinistres et de catastrophes).

237. Ces interventions ont un effet d'entraînement sur les cibles 2.1, 2.2 et 3.4 des ODD 2 et 3 notamment à travers les activités de ravitaillement de la cantine en vivres et denrées alimentaires, d'appui ponctuel aux enfants en situation difficile, le suivi communautaire des enfants malnutris, d'appui de malades pour l'achat des médicaments en officine privée et d'approvisionnement du centre en médicaments essentiels et matériel médico-technique comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 62: Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	1.3	MS, MAEP, MEM, MEJPME	Mise en œuvre du Projet ARCH et prise en charge médicale et alimentaire
2.	1.3	MISP	Organisation des activités d'octroi des secours nationaux au profit des personnes indigentes, sinistrées, handicapées et Personnes de Troisième Age
3.	1.3	MEMP, MESFTP	Appui à l'accompagnement des écoliers et élèves indigents
4.	1.4	MPEPME et MAEP	Appui en Activité Génératrice de Revenus Mise en place de lignes de crédits et de refinancements
5.	2.1	MS, MEMP, MESFTP et MAEP	Ravitaillement de la cantine en vivres et denrées alimentaires et appui ponctuel aux enfants en situation difficile suivi communautaire des enfants malnutris
6.	2.2	MS et MAEP	Appui ponctuel aux enfants en situation difficile et suivi communautaire des enfants malnutris
7.	3.4	MS	Appui de malades pour l'achat des médicaments en officine privée et approvisionnement du centre en

			médicaments essentiels et matériel médico-technique
8.	16.2	MDGL et MS	Célébration de la JIFI et organisation d'au moins 18 dialogues communautaires sur les thématiques de protection de l'enfant avec diverses couches sociales dans les 8 communes

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.13. Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

3.2.13.1. Rappel des missions du ministère

238. Conformément aux dispositions du décret N° 417 du 20 juillet 2016, le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale a pour mission la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de décentralisation, de déconcentration, de gouvernance locale et de développement à la base, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin et aux visions et politiques de développement du Gouvernement.

3.2.13.2. Présentation des programmes budgétaires du MDGL

239. Quatre programmes sont pris en compte dans le Plan de Travail Annuel (PTA) au titre de la gestion 2019, du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) à savoir : (i) Promotion de l'Economie Locale et Intercommunalité ; (ii) Promotion de la Bonne Gouvernance Locale ; (iii) Appui à la Déconcentration ; (iv) Pilotage et Soutien aux Services.

240. L'objectif général du premier programme intitulé « **Promotion de l'Economie Locale et de l'Intercommunalité** » vise à améliorer les ressources financières des communes et indirectement celles des populations. Plus spécifiquement, il aide à mettre à disposition des communes les outils nécessaires à la promotion de l'économie locale et à son soutien. Ce

programme a un budget de 41 117 077 000 FCFA.

241. Pour ce qui concerne le deuxième programme, « **Promotion de la Bonne Gouvernance Locale (PPBGL)** », il vise à améliorer les ressources des populations et plus spécifiquement à renforcer les capacités des acteurs ; améliorer la gestion de l'administration communale. Son budget est de 2 906 410 000 FCFA.

242. Le troisième programme intitulé « **Appui à la Déconcentration (PAD)** » vise principalement à « adapter les prestations des structures de l'administration centrale et déconcentré aux exigences de la décentralisation. Plus spécifiquement, il vise à appuyer les communes pour une offre appropriée des services sociaux de base et améliorer les modes d'intervention des ministères sectoriels. Son budget est de 2 729 152 000 FCFA.

243. Enfin, le programme relatif au « **Pilotage et Soutiens aux Services (PPSS)** » vise à faire du MDGL une administration de développement à travers une amélioration de la qualité des services offerts aux usagers/clients par ses différentes structures. De façon spécifique, il vise à assurer le leadership dans le secteur 2D ; développer une veille stratégique en vue de la mise en œuvre de la politique de 2D. Le budget estimatif d du programme est de 2 919 424 000 FCFA.

3.2.13.3. Package des cibles priorisées relevant du MDGL

244. Les cibles 8.2 ; 11.3 et 16.6 respectivement des ODD 8 ; 11 et 16 sont celles que le MDGL est censé mettre en œuvre en lien avec ses attributions.

Tableau 7 : Packages des cibles priorisées relevant du MDGL

N°	ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
01	8	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main- d'œuvre.	8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant				MDGL
02	11	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique				
			11.a Proportion d'habitants vivant dans les villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville				
			11.b.3 Nombre de communes ayant mis en place des stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophe				
03	16	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.4: Indice de la gouvernance locale				MDGL

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.13.4. Analyse de la composition des activités du MDGL

245. L'analyse du tableau ci-dessous illustre que les activités du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) sont essentiellement réparties dans deux groupes d'activités à savoir les activités habilitantes/capacitantes qui représentent un poids de 69,28% de l'ensemble des activités prévues au PTA et les activités de soutien qui en représentent 28,84%. Les activités de production ne représentent que 1,19% tandis que celles de consommation représentent 0,68%.

Tableau 63 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MDGL (%)

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consommation /Accès	Production / Offre	Habilitante	Soutien	Total
Promotion de l'Economie Locale et Intercommunalité	0	18,18	69,7	12,12	100
Promotion de la Bonne Gouvernance Locale	0	0	82,05	17,95	100
Appui à la Déconcentration	1,18	0,3	68,93	29,59	100
Pilotage et Soutien aux Services	0	0	62,77	37,23	100
TOTAL	0,68	1,19	69,28	28,84	100

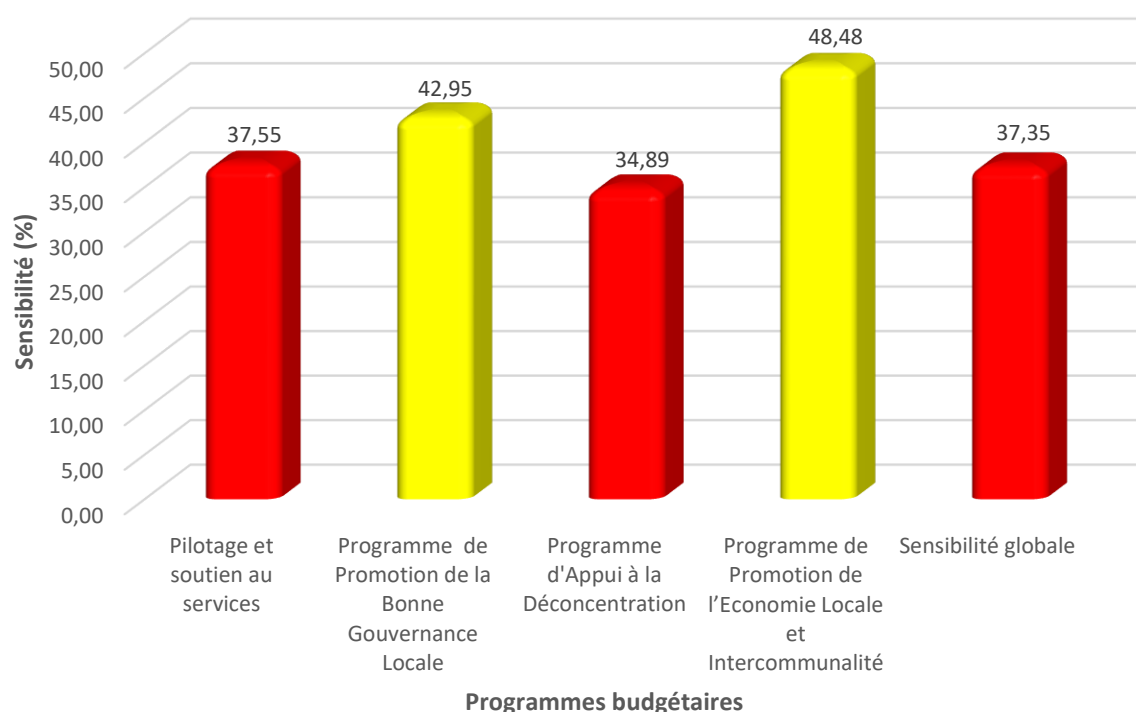
Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.13.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MDGL

246. Au niveau de ce ministère, la sensibilité globale des interventions aux

ODD est « **pas du tout satisfaisante** » à l'instar de celle de l'année dernière. En effet, le taux de sensibilité est de 37,35% en 2019 contre 38,01% l'année passée. Deux programmes sont « **perfectibles** » comme ce fût le cas l'année passée avec un taux de sensibilité de 48,48% pour respectivement le programme promotion de l'Economie Locale et Intercommunalité et 42,95% pour le programme de la promotion de la Bonne Gouvernance. Tandis que les deux autres programmes sont « **pas du tout satisfaisants** ».

Graphique 14 : Sensibilité des programmes budgétaires du MDGL aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

247. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'analyse prenant en compte l'aspect financier révèle que l'essentiel des ressources prévues au PTA 2019 sont orientées vers les activités habilitantes à hauteur de 85,37% suivi des activités de soutien qui affichent un taux de 14,31%. Les activités de consommation/accès et de production/offre qui ont un fort impact ODD sont faiblement présentes. Elles affichent des taux respectifs de 0,09% et 0,23%.

Tableau 64: Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MDGL (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation / Accès	0,09
Production / Offre	0,23
Habilitante / Capacitante	85,37
Soutien	14,31
TOTAL	100,00

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.13.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MDGL par cibles ODD impactées

248. Les activités prévues au PTA du ministère au titre de l'année 2019, impactent douze (12) ODD à savoir les ODD 2,3,4,5,6,7,8,11, 12,13,16 et 17 pour un taux de 70,91%. Pour ce concerne les cibles priorisées, les activités impactent ces cibles à hauteur de 65,34% dont près de 58,19% pour l'ODD 16 seulement et 1,02% pour les cibles des ODD 12 et 13 ; les autres cibles des ODD affichant un taux inférieur à 1%. En ce qui concerne les cibles de mise en œuvre, l'analyse révèle que les activités prévues ne les impactent qu'à hauteur de 5,57%. Cette performance est essentiellement imputable aux cibles de l'ODD 17 (4,10%) et ODD 11 (1,37%).

Tableau 65 : Répartition des activités programmées du MDGL par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles priorisées		
2	2.1	0,34%
3	3.3	0,17%
4	4.1	0,34%
5	5.1 ; 5.5	0,51%
6	6.1 ; 6.2	0,51%

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
8	8.2 ; 8.3	3,24%
12	12.5 ; 12.7 ; 12.8	1,02%
13	13.1	1,02%
16	16.3 ; 16.6	58,19%
	Total 1	65,34
Cibles de mise en œuvre		
9	9.c	0,17
11	11.a ; 11.c	1,37
17	17.6 ; 17.9 ; 17.14 ; 17.16 ; 17.18 ; 17.19	4,10
	Total 2	5,57
Total général (Total 1 + Total 2)		70,91

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

249. L'analyse croisée des tableaux 7 et 10 révèle que sur les trois cibles dont relève le MDGL (8.2 ; 11.3 ; 16.6), seule la cible 11.3 n'est impactée par les interventions du ministère.

3.2.13.7. Identification des liens inter sectoriels

250. La mission assignée à ce ministère s'inscrit dans la droite ligne des actions devant favoriser le transfert de pouvoir et des compétences à l'endroit des nouvelles entités morales que sont désormais les communes. Deux niveaux méritent d'être distinguées à savoir le niveau déconcentration et celui décentralisation. A travers celle-ci, les interventions de ce ministère concourent à une meilleure planification du développement. Ce qui devrait amener le ministère à travailler en parfaite synergie d'une part, avec le Ministère du Plan et du Développement sur les questions de planification et d'autre part, avec le Ministère de l'Economie et des Finances pour ce qui est des finances locales. Les interventions du ministère ont un effet d'entraînement sur la cible 6.2 qui nécessite une synergie d'action entre avec les ministères en charge du cadre de vie (pour garantir l'accès à des ouvrages d'assainissement et des infrastructures résilientes), de l'eau (pour l'accès de

tous en eau potable.

Tableau 66 : Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	6.2	MCVDD et MEM	Poursuite des travaux de construction de hangars de type B, de boutique et de modules de latrines et douches dans les marchés

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.14. Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

3.2.14.1. Rappel missions du ministère

251. Le MAEP a pour mission la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revendeurs des producteurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche conformément à la vision de développement du gouvernement.

3.2.14.2. Présentation des programmes budgétaires

252. Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), s'articule autour de quatre programmes budgétaires que sont : (i) Programme agriculture ; (ii) Programme élevage ; (iii) Programme pêche et aquaculture et (iv) Programme pilotage et soutien aux services.

253. Le programme agriculture vise à développer les productions végétales pour : (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers

une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes (OS1 du PSDSA), (ii) renforcer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières végétales (OS2 du PSDSA) et (iii) contribuer au renforcement de la résilience des exploitations familiales agricoles (OS3 du PSDSA). Son coût global est de vingt-trois milliards quarante-huit millions (23 048 000 000) FCFA.

254. Le programme élevage a pour objectif de développer les productions animales pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes (OS1 du PSDSA) et (ii) renforcer la compétitivité et l'accès des productions animales et produits d'origine animale y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des chaînes de valeur des filières animales (OS2 du PSDSA). Il est d'un coût global de deux milliards treize million (2 013 000 000) FCFA.

255. Le Programme Pêche et Aquaculture vise pour la période 2018-2020, à développer les productions halieutiques pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes (OS1 du PSDSA), (ii) renforcer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières halieutiques (OS2 du PSDSA) et (iii) contribuer au renforcement de la résilience des exploitations familiales agricoles (OS3 du PSDSA). Son coût global est de sept cent quatre-vingt-onze millions (791 000 000) FCFA.

256. Enfin, le Programme Pilotage et Soutien aux Services, vise à assurer la gouvernance du secteur agricole béninois, selon les principes directeurs du cadre institutionnel. Il prend en compte les aspects transversaux des interventions du secteur agricole et vient en appui aux trois autres programmes sous-sectoriels Il est d'un coût global de trente-trois milliards neuf cents million (33 900 000 000) FCFA.

3.2.14.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

257. Sur les 49 cibles prioritaires retenues au plan national, cinq (5) cibles prioritaires relèvent des attributions du MAEP à savoir : les cibles 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 14.2 ; 14. 5. La situation desdites cibles est résumée dans le tableau ci-après.

Tableau 67 : Package des cibles prioritaires relevant du MAEP

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
2.	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation			
		2.1.2 Incidence de la pauvreté alimentaire	2015	22,7	%
		2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	2015	20,2	%
	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	2014	34	%
		2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	2014	4,5	%
	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2015	120	%
		2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires	2015	ND	FCFA
	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	2015	38,8	%
		2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	2015	33,18	%

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés				
	2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole			
14.	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques			
		14.2.2 Superficie de zones économique marine	2011	200	Miles marin
		14.2.3 Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémique	2011	3 100	Km ²
	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	2015	ND	Ph
	14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des	14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines			

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés				
	14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs			
	14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources			

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.14.4. Analyse de la composition des activités

258. L'analyse des résultats de l'évaluation des interventions du MAEP montre la forte dominance des activités habilitantes et de soutien sur l'ensemble des activités programmées au titre de l'exercice 2019. Elles représentent respectivement 65,20% et 27,79% des activités programmées. Les activités de consommation et de production sont faiblement représentées et s'établissent respectivement à 1,54% et 5,47% des interventions du MAEP. Le tableau ci-après présente la répartition par nature des activités programmées.

Tableau 68 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MAEP (%)

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Programme « Agriculture »	1,40	12,52	59,07	27,01	100
Programme « Elevage »	5,19	37,66	27,27	29,87	100
Programme Pêche et Aquaculture	1,72	13,79	65,52	18,97	100
Programme « Pilotage et Soutien aux Services »	1,51	0,33	69,80	28,36	100
TOTAL	1,54	5,47	65,20	27,79	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

259. A l'exception du deuxième programme relatif au « Programme Elevage », les activités habilitantes sont les plus dominantes dans l'ensemble des programmes du PTA du MAEP. En effet, les activités habilitantes dominent au niveau des autres programmes et représentent respectivement 59,07% ; 65,52% et 69,80% pour les « Programme agriculture », « Programme pêche et aquaculture » et « Programme pilotage et soutien aux services ». Quant au programme élevage, elle présente plus d'activités de production, soit un taux de 37,66%. Les activités de consommation sont très faiblement présentes dans le PTA car elles ne représentent que 1,54% de toutes les activités prévues dans le PTA.

Tableau 69 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MAEP (%)

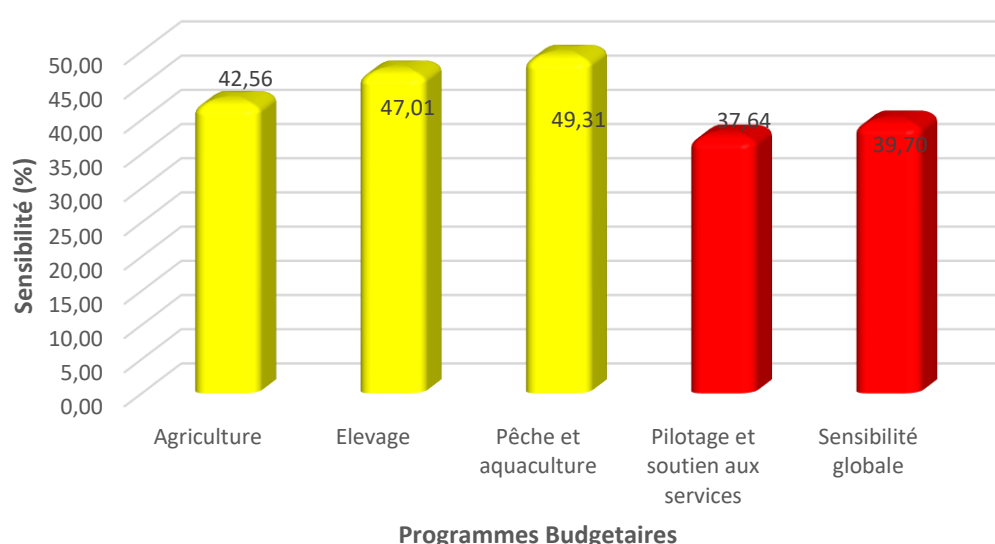
NATURE	Poids (%)
Consommation / Accès	0,75
Production / Offre	18,61
Habilitante / Capacitante	32,13
Soutien	48,51
TOTAL	100

260. Le tableau ci-dessus donne le détail du poids financier des natures d'activités programmées dans le PTA du MAEP. De ce tableau, il ressort que les activités habilitantes et de soutien ont les poids financiers les plus élevés soit 32,13% et 48,51% contre 0,75% et 18,61% pour les activités de consommation et de production. Le MAEP a donc programmé plus d'activités de soutien que de production ou de consommation.

3.2.14.5. Analyse de la sensibilité par programme

261. L'analyse de la sensibilité révèle que le PTA du ministère est « **pas du tout satisfaisant** » correspondant ainsi à une sensibilité de 39,70%. Cette sensibilité est comme l'indique le graphique ci-après, la résultante des performances enregistrées au niveau des quatre programmes budgétaires du PTA. La faible programmation des activités de consommation et de production explique le niveau de sensibilité aux ODD observé pour ce ministère.

Graphique 15 : Sensibilité des programmes budgétaires du MAEP aux ODD



262. Les sensibilités par programmes budgétaires du ministère s'établissent à 42,56% ; 47,01% ; 49,31% et 37,64% respectivement pour les (i) Programme agriculture ; (ii) Programme Elevage ; (iii) Programme Pêche et Aquaculture et (iv) Programme Pilotage et Soutien aux Services.

3.2.14.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités par cibles prioritaires

263. L'analyse de la répartition des activités selon les cibles prioritaires ODD montre que sur l'ensemble des activités, 71,49% des activités impactent tous les ODD à l'exception de l'ODD 7. Les cibles priorisées sont impactées à près de 61,54% contre 9,95% pour les cibles de mise en œuvre. Pour les cibles 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9 de l'ODD 16, elles sont impactées par 42,39% des interventions du ministère. Ce qui dénote de la place non moins importante accordée aux préoccupations relatives à la gouvernance dans les activités programmées. Ensuite, l'on retrouve les cibles 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.a ; 2.b ; 2.c de l'ODD 2 qui sont impactées à hauteur de 25,14% des activités du ministère. Ce taux reste très faible, étant donné que les cibles priorisées de l'ODD 2 relève des attributions du ministère. Le constat est similaire pour celles de l'ODD 14. Ce qui révèle une dispersion des interventions du ministère au profit des cibles qui ne relèvent pas de ses attributions.

Tableau 70 : Répartition des activités programmées du MAEP par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (en %)
Cibles priorisées		
1	1.4	0,11
2	2.1 ; 2.2 ; 2.3	16,57
3	3.3 ; 3.4	0,18
4	4.4	0,02
5	5.1 ; 5.5	0,61
6	6.2	0,02
8	8.2 ; 8.3 ; 8.5	0,14
9	9.1 ; 9.5	0,23
10	10.2	0,02
11	11.3	0,02
12	12.2 ; 12.7 ; 12.8	0,50

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (en %)
13	13.1	0,14
14	14.2	0,16
15	15.1 ; 15.2 ; 15.3	0,54
16	16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9	42,28
Total 1		61,54
Cibles de mise en œuvre		
2	2.a ; 2.b ; 2.c	8,57
3	3.b	0,02
5	5.c	0,02
8	8.a	0,02
9	9.a	0,02
11	11.a	0,02
12	12.a	0,25
13	13.b	0,05
14	14.a ; 14.b ; 14.c	0,45
15	15.a	0,02
16	16.a	0,11
17	17.3 ; 17.14 ; 17.16 ; 17.17 ; 17.18 ; 17.19	0,38
Total 2		9,95
Total 1 + 2		71,49

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

264. Au regard des attributions du ministère, il devrait contribuer à l'atteinte de la cible 14.5 de l'ODD 14. Ce qui n'est pas le cas au regard des résultats de l'analyse de la sensibilité de son PTA.

3.2.14.7. Identification des liens inter sectoriels

265. Le MAEP de par ses attributions devrait conduire la politique nationale en matière d'agriculture, de l'élevage et de la pêche en adressant les cibles prioritaires des ODD 2 et 14. Il devrait travailler en parfaite synergie avec le ministère du cadre de vie et du développement durable pour la prise de mesures d'adaptation et d'atténuation pour lutter contre les changements climatiques. En ce qui concerne les cibles impactées par les activités programmées dans le PTA 2019 du MAEP, le tableau ci-après montre les synergies d'actions du ministère avec d'autres ministères sectoriels. Il ressort

l'existence d'effet d'entraînement sur les cibles 3.3 de l'ODD 3, 4.4 de l'ODD 4, 5.5 de l'ODD 5, 13.1 de l'ODD 13 et 15.1 de l'ODD 15 nécessitant ainsi des actions de synergie avec les ministères en charge de la santé (pour l'accès à des soins de qualité), du cadre de vie (pour lutter contre le changement climatique), des enseignement (pour une éducation de qualité) et des affaires sociales (pour assurer l'égalité entre les sexes).

Tableau 71: Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	3.3	MS	Réaliser les activités de lutte contre le VIH/SIDA (ateliers de sensibilisation, retraites, missions, etc.)
2.	4.4	MCVDD, MESTFP et MESRS	Intégration de la GDT dans la Formation Professionnelle Agricole
3.	5.5	MASMF	Promouvoir le genre dans toutes les actions de promotion de développement agricole et rurale
4.	13.1	MCVDD	Appui aux DDAEP et ATDA dans la dissémination des pratiques/technologies novatrices de résilience aux changements climatiques et méthodes de conservations des sols dans les bas-fonds et petits périmètre
5.	14.2	MCVDD	Vulgariser le code de conduite pour une pêche responsable en pêche maritime et les textes d'application de la loi cadre relative à la pêche et l'aquaculture
6.	15.1	MCVDD	Fourniture de 25000 jeunes plants d'arbres et reboisement compensatoire le long des pistes, par les 18 Communes, concernées par le Projet, sur base de conventions d'exécution

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.15. Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)

3.2.15.1. Rappel des missions du MIC

266. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière de promotion de l'industrie et du commerce conformément aux lois, règlements et autres instruments juridiques en vigueur en République du Bénin.

3.2.15.2. Présentation des programmes budgétaires du MIC

267. Quatre programmes composent le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) à savoir i) le Programme 1 : Pilotage et Soutien aux Services du MIC ; ii) Programme n°02 : Programme Industrie ; iii) Programme n°03 : Programme du Commerce et iv) Programme n°04 : Programme d'Appui au Secteur Privé.

268. Le programme « Pilotage et Soutien aux Services » du MIC est soutenu par quatre (04) objectifs spécifiques à savoir : (i) améliorer la gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources humaines, (ii) améliorer les performances des structures, (iii) améliorer le processus de planification, de suivi et d'évaluation des programmes et projets et (iv) assurer la visibilité et la lisibilité de l'action du ministère. Les activités prévues au niveau de ce programme coûtent un milliard quatre cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt mille (1 424 119 000) FCFA.

269. Le programme « Industrie » du MIC vise à assainir l'environnement des activités industrielles et à développer les infrastructures industrielles. Ses actions s'inscrivent dans la réglementation du sous-secteur industrie et le développement des Infrastructures Industrielles. Un montant total de deux cent cinquante-cinq millions cinq cents (128 548 000) FCFA est prévu pour la réalisation des activités de ce programme au titre de l'année 2019.

270. Le programme « Commerce » quant à lui, a pour objectifs d'assainir

l'environnement des activités commerciales, le renforcement de la promotion du commerce extérieur et le renforcement de la promotion du commerce extérieur. Pour atteindre ses objectifs fixés en 2019, le Programme Commerce dispose d'un montant total de cent quatre-vingt-cinq millions huit cent soixante-cinq milles (185 865 000) FCFA.

271. Enfin, le programme « Appui au Secteur Privé » vise le développement du secteur. Ses interventions s'inscrivent dans le renforcement de la compétitivité des entreprises, le renforcement des capacités d'intégration du Bénin au système commercial multilatéral, la promotion des PME/PMI et l'amélioration le dialogue public-privé. Au titre de l'année 2019, les activités sont programmées pour un montant total d'un milliard cinq cent quatre-vingt-dix millions six cent soixante-dix-sept mille (1.590.676.000) FCFA.

3.2.15.3. Package des cibles priorisées relevant du MIC

272. Les cibles des ODD 2 ; 8 ; 9 ; 12 et 17 ci-après relèvent des attributions du MIC

Tableau 72 : Packages des cibles priorisées relevant du MIC

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
			Année	Valeur
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole		

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
			Année	Valeur
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	8.3.1 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles		
		8.3.2 : Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier		
	8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce		
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB		
		9.2.2 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant		
		9.2.3 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total		
	9.b Soutenir les activités de recherche développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie		

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
			Année	Valeur
12. Instaurer des modes de consommation et de production durable	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics		
	12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelle		
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane		
	17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales		
	17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement,		

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
			Année	Valeur
	aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement		

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.15.4. Analyse de la composition des activités du MIC

273. L'évaluation ex ante des interventions du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), au travers des quatre natures d'activités présentées dans la méthodologie, montre la forte dominance des activités de soutien dans l'ensemble des activités. Elles représentent respectivement 64,61% des activités programmées au titre de l'exercice 2019. Les activités de consommation et de production, indiquées par leur fort impact sur les cibles des ODD sont faiblement représentées dans les interventions du MIC. Les poids de ces activités se situent respectivement à 0,35% et 0,88% dans les activités programmées au titre de 2019 par le MIC. Le tableau ci-après présente la répartition par nature des activités programmées.

Tableau 73 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MIC (%)

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consommation/ Accès	Production/ Offre	Habilitante/ Capacitante	Soutien	Total
Appui au Secteur Privé	0,53	1,07	36,63	61,76	100

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consommation/ Accès	Production/ Offre	Habilitante/ Capacitante	Soutien	Total
Commerce	0,00	0,00	63,64	36,36	100
Industrie	0,00	0,00	29,17	70,83	100
Pilotage et soutien aux services	0,00	0,68	24,32	75,00	100
TOTAUX	0,35	0,88	34,15	64,61	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

274. Comme le montre le tableau ci-dessus, cette répartition est également observée pour chacun des programmes budgétaires du MIC. Ainsi, à l'exception du premier programme relatif à « l'Appui au Secteur Privé », les activités de soutien sont les plus dominantes dans l'ensemble des programmes du PTA du MIC. Les programmes « Pilotage et soutien aux services » et « Industrie » affichent respectivement les plus forts taux de concentration d'activités de soutien de 75% et 70,83%. Les activités de consommation et de production sont totalement absentes dans les programmes « Industrie » et « Commerce ».

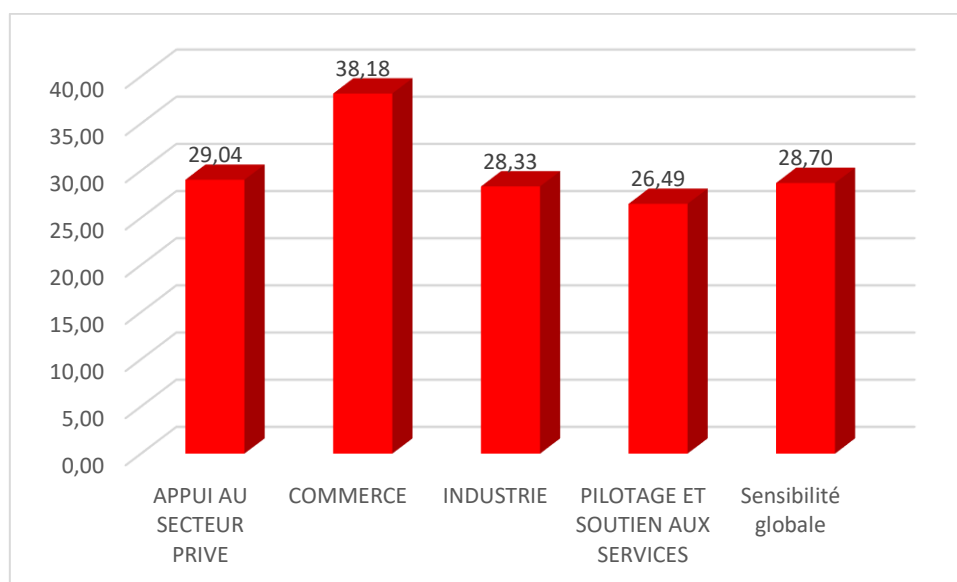
275. Les poids des activités habilitantes dans l'ensemble des activités des autres programmes budgétaires du PTA du MIC s'établissent à 36,63%, 63,64%, 29,17% et 24,32% respectivement pour les programmes « Appui au Secteur Privé » ; « Commerce » ; « Industrie » et « Pilotage et soutien aux services ».

3.2.15.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MIC

276. L'évaluation du PTA du MIC ressort la mention " pas du tout satisfaisant" pour ses activités telles que programmées dans le PTA. En effet, la sensibilité globale dudit ministère égale à 28,70% révèle le faible alignement en faveur des ODD des interventions programmées dans son PTA. Cette sensibilité est,

comme l'indique le graphique ci-après, la résultante du faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA, gestion 2019 du MIC aux ODD. Les poids des activités de soutien dans chacun des quatre programmes budgétaires expliquent la faible sensibilité des actions de ce Ministère en faveur des ODD. Les activités/actions d'offres et d'accès qui ont une forte influence sur la mise en œuvre des ODD sont très faiblement programmées au MIC avec une présence à hauteur respectivement de 0,35% et 0,88% dans le PTA, gestion 2019 du MIC.

Graphique 16 : Sensibilité des programmes budgétaires du MIC aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

277. En effet, les sensibilités par programmes budgétaires s'établissent à 29,04% ; 38,18% ; 28,33% ; 26,49% et 28,70% respectivement pour les programmes « Appui au Secteur Privé » ; « Commerce » ; « Industrie » et « Pilotage et soutien aux services ». Les interventions réalisées au MIC et qui ont permis de porter à 28,70% la sensibilité dudit Ministère sont dues notamment à la présence des activités habilitantes dans le PTA (34,15%). Par ailleurs, il est noté une prédominance des activités telles que les dépenses diverses de fonctionnement, le paiement des dettes et l'organisation de diverses missions de suivi et de contrôle. Ces activités n'ont pas pour vocation de tirer vers le haut la sensibilité du Ministère.

3.2.15.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MIC par cibles ODD impactées

278. Les résultats d'évaluation ont permis de ressortir que 35,56% des activités du MIC impactent sept ODD à savoir : les ODD 3 ; 8 ; 9 ; 12 ; 14 ; 16 et 17. Les ODD 8 et 16 sont impactés respectivement par 11,27% et 17,08% des interventions du MIC. Ce taux reste faible du fait que l'ODD 16 est celui qui relève de la bonne gouvernance au sein du MIC. Le ministère devrait mener des activités en arrimage avec les ODD 9 et 8 pour impacter positivement la sensibilité du PTA aux ODD.

279. Ensuite, les autres cibles que les activités programmées par le MIC devraient le plus adresser sont les cibles de l'ODD 1 et 2 qui traitent de l'élimination de la pauvreté et de la faim. En ce qui concerne les cibles de mise en œuvre en particulier celles de l'ODD 17, elles devraient avoir un poids élevé à cause du volet partenariat et du commerce. Ceci permettrait d'avoir une forte sensibilité des activités du PTA aux ODD.

Tableau 74 : Répartition des activités programmées du MIC par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
Cibles priorisées		
3	3.4	0,18%
8	8.2; 8.3	11,27%
9	9.2	1,76%
12	12.7	0,35%
14	14.2	0,18%
16	16.6	17,08%
Total 1		30,82%
Cibles de mise en œuvre		
9	9.c	0,70%
12	12.a	1,94%
16	16.b	0,18%
17	17.10; 17.12; 17.16; 17.17; 17.18	1,94%
Total 2		4,76%
Total 1+2		35,56%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

280. Au regard des cibles adressées par le MIC, il ressort que toutes les cibles prioritaires ont été prises en compte dans le PTA 2019 dudit ministère. Cependant, le MIC peut encore améliorer les impacts de ses interventions sur les cibles relevant de ses attributions qui sont prises en compte par environ 12% de ses activités. Pour ce qui concerne les cibles de moyens de mise en œuvre, aucune activité n'a adressé les cibles 2.b et 17.11.

Tableau 75: Cibles non impactées par les interventions du MIC

ODD	Cibles relevant du ministère mais non impactées
Cibles de mise en œuvre	
2	2.b
17	17.11

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.15.7. Identification des liens inter sectoriels

281. Au regard des attributions du MIC et des cibles relevant de ses attributions, il ressort que ce ministère devrait travailler en synergie avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Ceci permettrait de faciliter la mise en œuvre de la cible 2.b traitant des questions relatives aux subventions à l'exportation dans le secteur agricole. Afin que le secteur de l'industrie contribue à l'emploi, il faudrait que le MIC travaille en synergie avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE). Par ailleurs, dans le cadre du développement des activités de recherche et d'innovation pour la diversification de l'industrie, le MIC devrait collaborer avec le MESRS.

282. Le tableau ci-après met en exergue une activité qui pourrait amener le MIC à travailler en synergie avec d'autres ministères tels que le MPMEPE, le MDGL et le MASM. Il s'agit de l'activité relative à la sensibilisation sur les textes

règlementaires dans les communes et Assistance aux promoteurs d'entreprise dans la recherche d'opportunités auprès des institutions financières

Tableau 76: Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	8.3	MPMEPE, MDGL, MASM	Sensibilisation sur les textes réglementaires dans les communes et Assistance aux promoteurs d'entreprise dans la recherche d'opportunités auprès des institutions financières

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.16. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)

3.2.16.1. Rappel des missions du ministère

283. Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable est régi par le décret n°2016-501 du 11 août 2016 et a pour mission de prendre en charge la politique générale de l'Etat en matière d'aménagement du territoire ; de l'urbanisme, du foncier et de l'assainissement, de l'habitat et de la construction ainsi que de l'environnement et des changements climatiques ;

3.2.16.2. Présentation des programmes budgétaires

284. Les actions/activités du MCVDD sont opérationnalisées au titre de la gestion 2019 par cinq programmes budgétaires à savoir : (i) Pilotage et Soutien aux Services ; (ii) Programme eaux, forêts et chasse ; (iii) Programme environnement et climat ; (iv) Programme habitat et (v) Programme villes et territoires durables. Au regard des missions et programmes budgétaires du MCVDD, il s'agit d'un ministère devrait notamment impacter les ODD 11 ; 12 ; 13 ; 14 et 15.

3.2.16.3. Package des cibles prioritaires relevant du MCVDD

285. Les cibles prioritaires ODD relevant des attributions du MCVDD sont énumérées dans le tableau ci-dessous et concernent les ODD 11 ; 12 ; 13 ; 14 et 15. Au total, 12 cibles sur les 49 cibles priorisées pour le Bénin concernent ledit ministère.

Tableau 77 : Situation des cibles prioritaires relevant du MCVDD

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats			
		11.1.2 Proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire	2015	ND	%
		11.1.3 Proportion de logements sociaux et économiques occupés	2015	ND	%
	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique			
		11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique			
	11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville			
	11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)			

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe			
12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 Consommation de matière			
		12.2.2: consommation intérieure de matière par habitant			
	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés			
	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics			
	12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.1 Nombre d'étudiants inscrits en dernière année de formation dans le domaine de l'environnement			
		12.8.2 : Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (Plantation d'arbre, école verte,)			

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles			
	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord			
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe			
		13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	0,00046	100 000
		13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes			100 000
		13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	6,8	100 000
	13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars			

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires				
	13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacité			
14. Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques			
		14.2.2 Superficie de zones économique marine	2011	200	Miles marin
		14.2.3 Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémique	2011	3 100	Km ²

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	2015	ND	Ph
	14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines			
	14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs			
	14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application	14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et			

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources			
15. : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	2015	ND	%
		15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées	2015	ND	%
		15.1.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées	2015	ND	%
	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts			
	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de	15.3.1 Surface des terres dégradées, en Proportion de la surface terrestre	2015	ND	%

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Unité
	parvenir à un monde sans dégradation des terres				
	15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes			
	15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes			
	15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages			

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.16.4. Analyse de la composition des activités du MCVDD

286. A l'exception des activités de consommation, trois natures d'activités sont présentes, à des degrés divers, dans le PTA exercice 2019 du MCVDD. Ainsi, les activités habilitantes dominent l'ensemble des activités programmées pour le compte de la gestion 2019. Elles totalisent 58,83% des activités programmées. Elles sont suivies respectivement des activités de soutien (32,44%) et des activités de production (7,14%).

Tableau 78 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MCVDD (%)

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Programme eaux, forêts et chasse	3,28	4,92	73,22	18,58	100
Programme environnement et climat	3,46	2,08	65,05	29,41	100
Programme habitat	0,00	20,18	44,95	34,86	100
Pilotage et Soutien aux Services	0,00	0,00	44,67	55,33	100
Programme villes et territoires durables	0,00	19,13	61,75	19,13	100
TOTAUX	1,59	7,14	58,83	32,44	100

Source : DCCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

287. Par programmes budgétaires, cette décomposition par nature est quasiment identique à ce qui est observé pour l'ensemble des activités. En effet, les parts des activités habilitantes dans les cinq programmes budgétaires s'établissent respectivement à : Pilotage et Soutien aux Services (44,67%), Programme eaux, forêts et chasse (73,22%), Programme

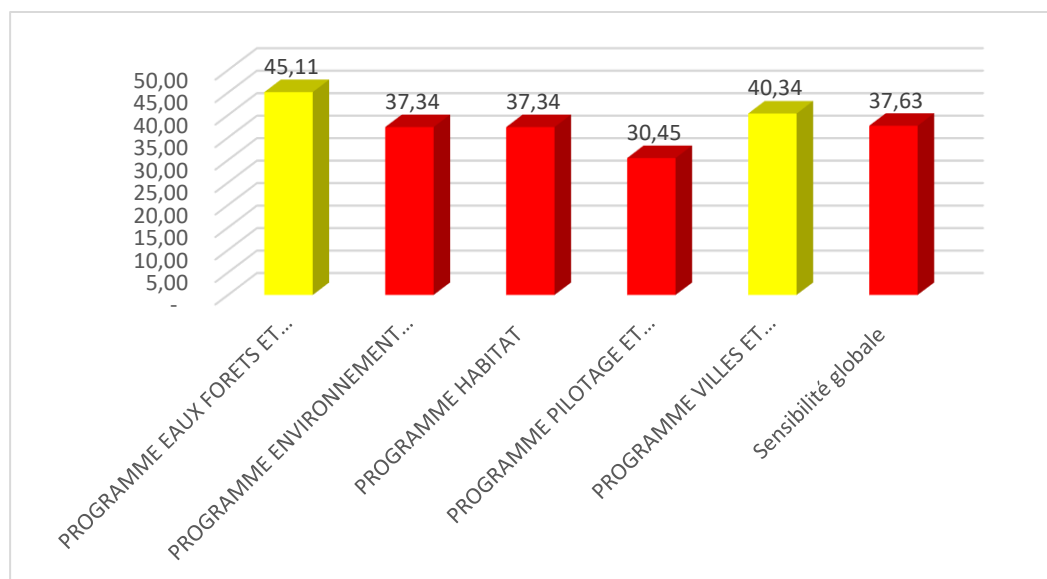
environnement et climat (65,05%), Programme habitat (44,95%), Programme villes et territoires durables (61,75%). Le programme pilotage et soutien aux services est majoritairement constitué des activités de soutien.

3.2.16.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MCVDD

288. La sensibilité globale du MCVDD à l'issue de l'analyse de sensibilité du PTA s'établit à 37,63%. Cette sensibilité globale n'est pas du tout satisfaisante même si le programme Eaux, Forêts et Chasses et le programme Villes et Territoires Durables ont enregistré des sensibilités perfectibles s'établissant à 45,11% et 40,34% respectivement. Les trois autres programmes du PTA de ce ministère ont enregistré des sensibilités « pas du tout satisfaisantes ».

289. Quoique « pas du tout satisfaisante », cette sensibilité globale est tirée vers le haut par la réalisation des activités telles que l'appui aux actions de reboisement et de foresterie urbaine dans les communes ; la réalisation des travaux ponctuels d'aménagement et de stabilisation de la berge sud du fleuve mono à gbêkon - commune de grand-popo ; la mise en œuvre le Projet de modernisation du système de collecte et de gestion efficace des déchets dans le grand Nokoué ; la production des plants forestiers pour la campagne de reboisement de l'ONAB ; la réalisation des actions de conservation de la biodiversité au niveau de la Réserve de Biosphère Delta du Mono ; la réalisation de la troisième phase des travaux de pavage et d'assainissement du tronçon de rues carrefour Sagbajou-Giratoire Sogbo Aliho + construction de collecteur et dalots ; la mise en œuvre du projet Asphaltage (Phase A) : Projet de réhabilitation et d'aménagement des voiries des villes de Cotonou, Parakou, Porto- Novo, Bohicon, Abomey, Abomey-Calavi, Ouidah, Sèmé-Podji et Lokossa et la construction de 3035 logements et exécution des travaux de viabilisation secondaires et tertiaires des ilots 3,4,7 et 8 à Ouèdo.

Graphique 17 : Sensibilité des programmes budgétaires du MCVDD aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

290. Cette tendance est confirmée à travers la répartition des ressources du MCVDD entre les natures d'activités. Ainsi, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, les activités de production citées supra occupent une part importante (83,71%) du budget du MCVDD.

Tableau 79 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MCVDD (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation/Accès	1,63
Production / Offre	83,71
Habilitante / Capacitante	8,46
Soutien	6,20
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.16.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MCVDD par cibles ODD impactées

291. La lecture du tableau ci-après permet de déduire que les interventions du

MCVDD adressent 67,57% des cibles priorit  es des ODD. Mais, les cibles des ODD relevant des attributions du MCVDD sont faiblement adress  es par les interventions du Minist  re.

Tableau 80 : R  partition des activit  s programm  es du MCVDD par cibles priorit  es

ODD	Cibles impact��es	Poids des activit��s
Cibles priorit��es		
3	3.3	0,10%
9	9.1; 9.5	6,05%
11	11.1; 11.3	4,86%
12	12.2; 12.5; 12.7 et 12.8	2,48%
13	13.1	0,99%
14	14.2; 14.5	0,79%
15	15.1; 15.2; 15.3	6,94%
16	16.2 ; 16.3 ; 16.6	40,58%
Total 1		62,79%
Cibles de mise en ��uvre		
4	4.a	0,10%
9	9.a; 9.b	0,20%
11	11.a	0,30%
12	12.a; 12.b	0,20%
13	13.a	0,20%
14	14.b; 14.c	0,30%
15	15.a; 15.b; 15.c	0,30%
16	16.a; 16.b	0,30%
17	17.1; 17.3; 17.14; 17.16; 17.17; 17.18; 17.19	2,88%
Total 2		4,78%
Total 1+2		67,57%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilit   des PTA, 2019

292. En somme, les interventions du MCVDD adressent 16,07% des cibles priorit  es relevant des attributions dudit minist  re contre 40,18% pour la seule cible 16.6 de l'ODD 16. Ainsi, les actions de gouvernance ont pris le pas sur les actions    fort impact sur les ODD 11, 12, 13, 14 et 15. Ceci sugg  re une r  orientation des interventions vers les cibles de ces ODD.

➤ Identification des impacts manquants

293. Il ressort de l'analyse comparative des cibles prioritaires relevant du MCVDD et de celles qui ont été impactées par ses activités que toutes les 12 cibles prioritaires relevant dudit ministère ont toutes été impactées. Ces 12 cibles n'étant prises en compte que par 16,07% des activités du MCVDD, ce dernier pourrait encore améliorer la prise en compte des cibles relevant de ses attributions. Cependant, trois (03) cibles de moyens de mise en œuvre des ODD 11 ; 13 et 14 n'ont pas été prises en compte par les activités programmées par le ministère dans son PTA gestion 2019.

Tableau 81: Identification des impacts manquants du MCVDD

ODD	Cibles relevant du ministère mais non impactées
Cibles de mise en œuvre	
11	11.a
13	13.b
14	14.a

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.16.7. Identification des liens inter sectoriels

294. Au regard des cibles prioritaires relevant du MCVDD, il ressort que la mise en œuvre des actions dudit ministère impliquerait des synergies d'actions avec les autres ministères et des effets d'entraînement avec d'autres secteurs. En effet, au niveau de la cible 11.1 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis », le MCVDD et d'autres ministères tels que : le ME, le MEM, le MS et le MEMP devraient s'assurer que leurs actions influencent positivement la mise en œuvre de la cible 11.1 au Bénin. En outre, une synergie d'action est nécessaire entre le MCVDD et le MDGL afin de faciliter la mise en œuvre des cibles 11.3 (ODD11) et 12.5 (ODD12). De plus, la mise en œuvre efficace de la cible 12.8 nécessite une synergie d'actions entre

le MCVDD et les ministères des trois ordres d'enseignement : MEMP, MESTFP, MESRS. Enfin, une synergie d'actions est nécessaire d'une part entre le MCVDD et le MISP pour faciliter l'atteinte des cibles 11.5 et 13.1 et d'autre part entre le MCVDD et le MAEP pour favoriser la mise en œuvre de la cible 14.b (ODD14) et puis des 15.1, 15.2 et 15.3 de l'ODD15.

295. L'analyse de la sensibilité du PTA 2019 du MCVDD fait ressortir des activités pour lesquelles le ministère gagnerait davantage en travaillant en synergie avec d'autres ministères. Ainsi, l'impact de certaines activités pourrait être amélioré sur les cibles 11.1 et 11.3 (ODD11) si le MCVDD travaille en synergie avec le MDGL. Il s'agit, entre autres, des activités telles que : la sensibilisation des populations des communes du Borgou et de l'Alibori sur la loi portant sur le Bail à usage domestique et puis l'organisation la Journée Mondiale de l'Habitat édition 2019 dans les départements du Mono et du Couffo. Pour améliorer l'impact de l'activité relative à la « promotion de l'Education Environnementale dans les écoles et collèges de l'Atacora-Donga » sur la cible 12.8 (ODD12), le MCVDD pourrait travailler en synergie avec les trois ordres d'enseignement (MEMP, MESTFP, MESRS). En outre, une autre synergie d'actions est identifiée entre le MCVDD et le MAEP dans le cadre de la mise en œuvre des cibles 15.1 et 15.2 adressées respectivement par les activités : i) d'encadrement et de sensibilisation des agriculteurs sur la gestion rationnelle des produits chimiques et puis ii) de promotion des activités alternatives de revenu aux pêcheurs et de soutien au dragage dans la zone du PIRA (héliciculture, maraîchage, pisciculture, aviculture, ostréiculture, ...).

Tableau 82: Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	11.1 ; 11.3	MDGL	Sensibilisation des populations des communes du Borgou et de l'Alibori sur

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
			la loi portant sur le Bail à usage domestique ; • Organisation la Journée Mondiale de l'Habitat édition 2019 dans les départements du Mono et du Couffo
2.	12.8	MEMP ; MESTFP ; MESRS	Promotion de l'Education Environnementale dans les écoles et collèges de l'A-D.
3.	15.1 ; 15.2 ; 15.3	MAEP	• Encadrement et sensibilisation des agriculteurs sur la gestion rationnelle des produits chimiques • Promotion des activités alternatives de revenu aux pêcheurs et de soutien au dragage dans la zone du PIRA (héliculture, maraîchage, pisciculture, aviculture, ostréiculture, ...)

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.17. Ministère de l'Energie

3.2.17.1. Rappel des missions du ministère

296. Le Ministère de l'Energie est issu de la scission de l'ex-Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM). En référence au Décret N°2018-072 du 12 mars 2018, le Ministère de l'Energie a pour missions d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'énergie, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

3.2.17.2. Présentation des programmes budgétaires du Ministère de l'Energie

297. Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2019-2021) du Ministère de l'Energie s'articule autour de deux (02) programmes budgétaires que sont : i) Programme « Energie » et ii) Programme « Pilotage et soutien aux services du Ministère ».

298. D'un coût global estimé à cinquante milliards deux cent quatre-vingt-deux millions cinq cent sept mille (50 282 507 000) francs CFA en 2019, le programme « Energie » vise à assurer la fourniture des services énergiques de qualité, en quantité suffisante et aux conditions optimales de coût. De façon spécifique, il s'agit de : i) accroître les capacités nationales de production et de transport de l'énergie électrique ; ii) accroître l'accès sécurisé des populations à l'électricité ; iii) promouvoir la diversification des sources d'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie et iv) améliorer la gestion du secteur.

299. En ce qui concerne le programme « Pilotage et soutien aux services du Ministère », il vise essentiellement le renforcement à la fois du cadre réglementaire et l'appui à la mise en œuvre du Programme Energie. Quatre (04) objectifs sous-tendent ce programme à savoir : i) renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles ; ii) améliorer le processus de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation/capitalisation des programmes et projets du Ministère ; iii) améliorer la gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère et iv) améliorer la gestion de l'information et des archives sur l'action du Ministère. Pour le compte de la gestion 2019, le coût des actions et activités retenues en vue d'opérationnaliser ce programme s'élève à un milliard deux cent six millions vingt-cinq mille (1 206 025 000) francs CFA.

300. Au regard des missions et des programmes budgétaires du Ministère de

l'Energie, il ressort que ce ministère devrait impacter les ODD 1 ; 7 et 11 de l'Agenda 2030 traitant des questions d'accès aux services de base notamment l'accès à l'électricité (ODD 1 et 11) et les questions d'énergies y compris renouvelables (ODD7).

3.2.17.3. Package des cibles priorisées relevant du Ministère de l'Energie

301. Dans le domaine social, les interventions du Ministère de l'Energie devrait adresser la cible 1.4 traitant entre autres les questions d'accès aux services de base. Dans le domaine économique, la cible 7.1 de l'ODD 7 "garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne à un coût abordable" et la cible 11.1 de l'ODD11 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis » ont été retenues comme prioritaire pour le secteur de l'énergie. Elle vise l'atteinte par la garantie de l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Tableau 83 : Package des cibles priorisées relevant du ME

N° d'ordre	ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de références	
				Année	Valeurs
1.	1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des	1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base	2014	25,4

N° d'ordre	ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de références	
				Année	Valeurs
		services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance			
2.	7	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2015	38,8
			7.1.2 Taux d'électrification	2015	33,18
			7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson	2014	3,7
			7.1.4: Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage par département et au niveau national	2014	
		7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars	7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars		
	11	11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un	11.1.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des		

N° d'ordre	ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de références	
				Année	Valeurs
		coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	implantations sauvages ou des logements inadéquats		

Source : INSAE, DGCS-ODD, 2019

3.2.17.4. Analyse de la composition des activités du ME

302. Le PTA gestion 2019 du Ministère de l'Énergie (ME) s'articule autour de deux programmes budgétaires que sont : (i) Pilotage et soutien aux services et (ii) Énergie. Un ensemble de 283 activités sont prévues pour être exécutées au cours de l'exercice budgétaire. L'évaluation ex ante des interventions du ME en faveur des ODD révèle un arrimage du PTA gestion 2019 du ME aux activités de soutien (50,18%) et aux activités habilitantes/capacitantes (42,76%). Le tableau ci-après présente la déclinaison par programme budgétaire de la nature des activités.

Tableau 84 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du ME (%)

Nature d'activités Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Énergie	6,78%	23,73%	47,46%	22,03%	100%
Pilotage et soutien aux services	0,45%	0,45%	41,52%	57,59%	100%
TOTAUX	1,77%	5,3%	42,76%	50,18%	100%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

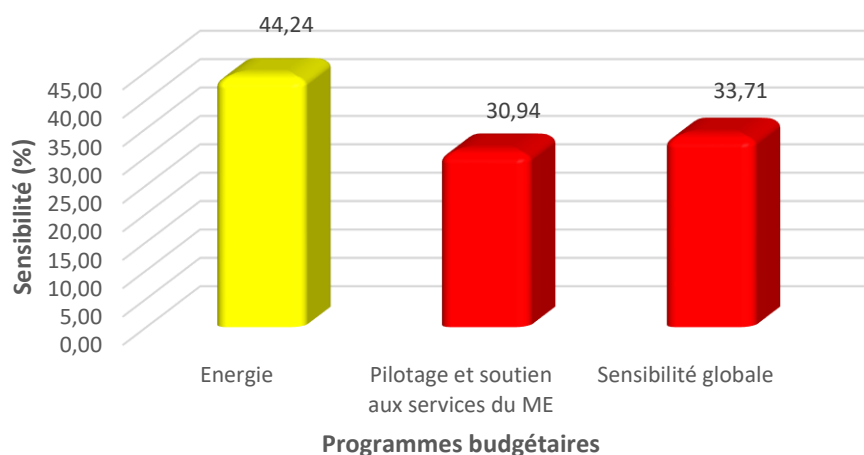
303. Le tableau ci-dessus montre que, contrairement au programme « Pilotage et soutien aux services » au niveau duquel on constate également

une dominance des activités de soutien et habilitantes, le programme budgétaire « Energie » présente une dominance des activités habilitantes (47,46%) et de production (23,73%). Quoique toutes les activités de consommation et de production programmées relèvent surtout du programme Energie, elles restent très faiblement représentées dans l'ensemble des activités du PTA. En effet, respectivement 1,77% et 5,3% des activités du PTA sont des activités de consommation et de production. Ces interventions concernent entre autres : i) la finalisation des travaux d'électrification dans le village de Houèto arrondissement de TOGBA commune d'Abomey-Calavi dans le cadre du plan de gestion environnementale et sociale du projet ; ii) la réalisation des travaux de construction de la centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta ; iii) la construction des postes 63/15kV de Calavi et Cococodji et ligne 63kV et iv) la réalisation des travaux de l'alimentation en HTA des travaux de basse tension réalisés dans les localités de la Commune de Matéri et de Bori.

3.2.17.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du ME

304. Les résultats de l'analyse de la sensibilité du PTA du ME ressortent que l'arrimage du PTA du ME aux ODD n'est pas du tout satisfaisant avec une sensibilité globale qui s'établit à 33,71%. Ce faible niveau de sensibilité des activités du ME aux ODD est fondamentalement expliqué par la concentration des activités inscrites autour des activités de soutien et habilitantes. Cette sensibilité se décline par programme budgétaire, comme suit : programme Pilotage et soutien (30,94%) et programme Energie (44,24%).

Graphique 18 : Sensibilité des programmes budgétaires du ME aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

305. Comme il est présenté sur le graphique, le programme énergie qui porte les attributions du ministère affiche une sensibilité de 44,24%, supérieure à la sensibilité globale du ministère. Ce niveau de sensibilité est obtenu grâce aux activités de consommation et de production programmées au titre du programme énergie. Il s'agit notamment de la réalisation des travaux de construction de la centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta, et de la réalisation des travaux de l'alimentation en HTA des travaux de basse tension réalisés dans les localités de la Commune de Matéri et de Bori. L'atteinte de l'ODD 7 et des actions du PAC en lien avec l'accès de tous à l'énergie suggère une réorientation des activités du ME vers plus d'activités de consommation et de production.

306. Tout comme la répartition des ressources allouées au ME par nature d'activités, présentée dans le graphique ci-dessous, les activités de consommation et de production occupent environ 85,75% du budget du Ministère.

Tableau 85 : Poids budgétaires par nature d'activités programmées dans le PTA du ME

NATURE	Poids (%)
Consommation / Accès	3,85
Production / Offre	82,90
Habilitante / Capacitante	8,97
Soutien	4,28
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.17.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du ministère par cibles ODD impactées

307. Outre les cibles 1.4 et 11.1 auxquelles il contribue, les interventions du ME sont censées impacter la cible 7.1 qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. La lecture du tableau ci-dessous montre que seulement 3,53% des interventions du ministère adressent cette cible. Ainsi, des efforts restent à déployer par ce ministère pour améliorer la prise en compte de ladite cible. Par contre, 40,28% des activités programmées adressent la cible 16.6 "Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux". Ce qui dénote la forte prise en compte de la gouvernance dans la mise en œuvre des activités du ME.

Tableau 86 : Répartition des activités du ME par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
Cibles priorisées		
1	1.4	0,35%
3	3.4	0,35%
7	7.1	3,53%
16	16.5 ; 16.6	40,64%
Total 1		44,87%
Cibles de mise en œuvre		

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
4	4.a	1,06%
7	7.b	2,83%
16	16.a	0,71%
17	17.19	0,35%
Total 2		4,95%
Total 1+2		49,82%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

308. A l'issue de l'analyse de la sensibilité du PTA du ME, il ressort qu'aucune activité prévue pour l'exercice 2019 n'adresse la cible 11.1 relative à l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs à un coût abordable et à l'assainissement des quartiers taudis.

Tableau 87 Identification des impacts manquants du ME

ODD	Cibles relevant du ministère mais non impactées
Cibles priorisées	
11	11.1
Cibles de mise en œuvre	
7	7.a

Source : Résultats analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.17.7. Identification des liens inter sectoriels

309. Le secteur de l'énergie étant très important pour la bonne marche de l'économie d'un pays, plusieurs liens intersectoriels existent entre ce secteur et les autres comme le montre le tableau ci-après. Ainsi, le ME doit travailler en synergie au niveau de la cible 1.4 ayant trait à l'accès aux services de base, avec les ministères tels que le MEM, le MS, le MEMP, le MASM, le MPD et le MEF afin d'atteindre les résultats escomptés au niveau de l'ODD1 pour cette cible. Compte tenu de l'importance de l'énergie dans le transport et les bâtiments, le ME doit également travailler en commun avec le MIT, le MENC

et le MCVDD qui intervient désormais en matière de construction d'infrastructures. De même, le MIT doit s'associer aux ME, MCVDD ; MEM ; MS ; MEMP et au MDGL afin d'accélérer la mise en œuvre de la cible 11.1 de l'ODD 11.

310. Il ressort de l'analyse de la sensibilité du PTA gestion 2019 du ME qu'une synergie d'actions pourrait être menée entre le ministère et le MDGL dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité relative au dédommagement des populations affectées par les travaux du projet de construction d'une Centrale Thermique de 136 Mégawatts à Maria-Gléta en mode PPP. Une autre synergie pourrait être assurée entre le ME et le MS dans le cadre de la réalisation de l'activité relative à l'appui au centre de santé de Maria- Gléta pour la réfection et l'extension des locaux dans le cadre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale dans le cadre de l'extension du projet. Enfin, une synergie d'actions pourrait être mise en place entre le Ministère de l'Energie (ME), le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) et le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) dans le cadre de la réalisation de l'activité relative à la construction de la clôture et des salles de classe au profit de l'école primaire public de Maria-Gléta arrondissement de TOGBA commune d'Abomey-Calavi dans le cadre du Plan de Gestion Environnementale.

Tableau 88: Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernés	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	1.4	MDGL	Dédommagement des populations affectées par les travaux du projet de construction d'une Centrale Thermique de 136 Mégawatts à Maria-Gléta en mode PPP
2.	3.4	MS	Appui au centre de santé de Maria- Gléta pour la réfection et l'extension des locaux dans le

			cadre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale dans le cadre de l'extension du projet.
3.	4.a	MEMP ; MCVDD	Construction de la clôture et des salles de classe au profit de l'école primaire public de Maria-Gléta arrondissement de TOGBA commune d'Abomey-Calavi dans le cadre du Plan de Gestion Environnementale

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.18. Ministère de l'Eau et des Mines

3.2.18.1. Rappel des missions du ministère

311. Le Ministère de l'eau et des mines a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'eau et des mines, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

3.2.18.2. Présentation des programmes budgétaires

312. Le PTA gestion 2019 du Ministère de l'Eau et des Mines (MEM) est composé de trois (03) programmes à savoir : (i) Pilotage et soutien aux services ; (ii) Eau et (iii) Mines. A travers ces programmes, le ministère envisage contribuer à l'amélioration des performances des secteurs de l'eau et des mines, assurer équitablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et renforcer la contribution réelle et durable du secteur des mines et des hydrocarbures à la croissance économique du Bénin.

313. Le Programme « Pilotage et Soutien aux Services du Ministère » est un Programme d'appui et de soutien définit pour accompagner les deux (02) autres Programmes opérationnels (Eau et Mines) à atteindre leurs objectifs. Il est d'un coût de 1 065 253 000 francs CFA.

314. Le programme « Eau » vise à opérationnaliser les actions contenues dans les axes d'interventions que sont (i) l'amélioration du cadre de gestion pour une bonne gouvernance de l'eau, (ii) l'amélioration de l'accès universel équitable et durable à l'eau potable, (iii) l'amélioration de la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour les activités de production et (iv) la promotion de l'accès aux services adéquats d'assainissement des eaux usées en milieu urbain et périurbain. Son coût global est de 56 970 109 000 francs CFA.

315. Enfin, le programme « Mines » vise à opérationnaliser les actions contenues dans les axes d'intervention du plan stratégique que sont : (i) l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire, (ii) l'accélération des travaux de recherche sur les gisements et indices existants, (iii) l'informatisation de la gestion des données géologiques et minières, (iv) l'amélioration de l'artisanat minier et la petite mine et (v) — la mise en place d'un fonds national de promotion et de développement du secteur. Il est d'un coût global de 620 798 000 de francs CFA.

3.2.18.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

316. La mission du Ministère de l'Eau et des Mines étant d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'eau et des mines. Il vise à développer les infrastructures hydrauliques et de renforcer la capacité d'exploitation des ressources minières du pays. Pour ce qui concerne la fourniture en eau potable, quatre cibles prioritaires de l'ODD 6 (6.1 ; 6.2 ; 6.4 ; 6.5) adressent cette problématique. En effet la cible 6.1 vise à assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable d'ici 2030. La cible 6.2 quant à elle, vise à assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention

particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. La cible 6.4, vise à faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau. La cible 6.5 a pour objectif d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

Tableau 89: Packages des cibles priorisées relevant du MEM.

N°	ODD	Cibles prioritaires	Indicateurs	Valeur de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
01	6	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2015			
			6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	2015	84	%	MEM-DGE AU
			6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	2015	45.8	%	MEM-DGE AU
		6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	2015			INSA E

N°	ODD	Cibles prioritaires	Indicateurs	Valeur de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
		des personnes en situation vulnérable					
		6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau				MEE M-DGE AU
			6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles				
		6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)				
		6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics				

N°	ODD	Cibles prioritaires	Indicateurs	Valeur de référence			
				Année	Valeur	Unité	Source
		6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b. Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement				

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.18.4. Analyse de la composition des activités

317. Les quatre natures d'activités sont bien représentées dans le PTA du ministère, mais à des degrés divers. Ainsi, il est noté que les interventions restent dominées par les activités habilitantes qui totalisent 54,64% des activités programmées. Elles sont suivies des activités de soutien (34,71%). Le tableau ci-après présente la déclinaison par programmes budgétaires de la nature des activités. Par ailleurs, les activités de consommation et de production qui sont essentielles pour assurer un meilleur alignement des interventions du MEM en faveur des ODD sont faiblement représentées. Elles représentent respectivement 3,78% et 6,87% des activités programmées au MEM au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Tableau 90: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MEM (%)

Nature d'activités Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Eau	6,58	13,16	63,16	17,11	100
Mines	0	0	63,04	36,96	100
Pilotage et Soutien aux Services du MEM	1,08	0	36,56	62,37	100
TOTAUX	3,78	6,87	54,64	34,71	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

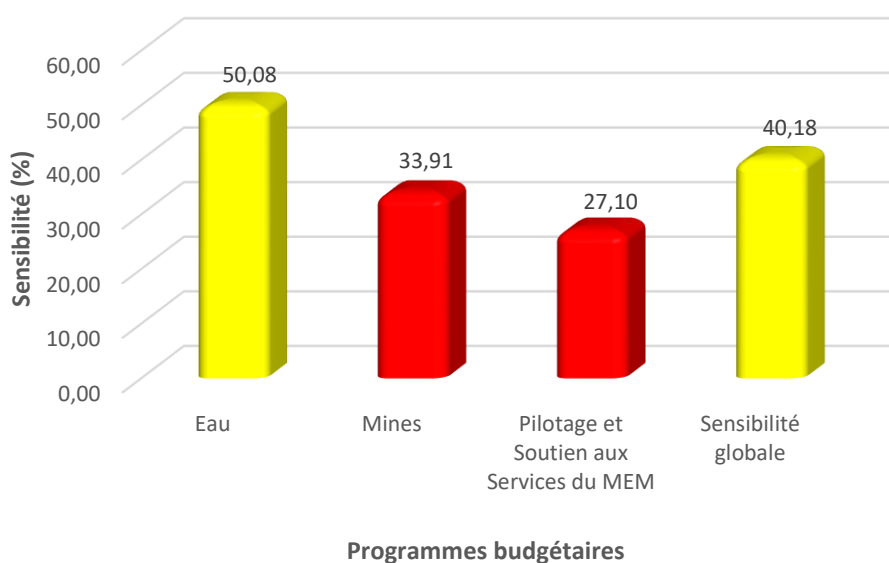
318. Au niveau du programme « Pilotage et soutien aux services », les activités de soutien et habitantes sont les plus dominantes. En effet, les activités de ce programme concernent les renforcements de capacité et les appuis techniques. Concernant le programme « Eau », les proportions s'établissent à : activités de soutien (17,11%), activités habitantes (63,16%), activités de production (13,16%) et activités de consommation (6,58%). Quant au programme « Mines », il ne contient que des activités de soutien (36,96%) et activités habitantes (63,04%). Des efforts doivent donc être faits pour orienter les activités vers des activités de consommation pour accélérer la marche du Bénin vers le développement durable.

3.2.18.5. Analyse de la sensibilité par programme

319. Les résultats de l'évaluation montrent que l'arrimage du PTA du MEM aux ODD reste « perfectible » avec une sensibilité globale qui s'établit à 40,18%. Le graphique ci-après montre la déclinaison de cette sensibilité par programmes budgétaires. Ainsi, par programmes budgétaires, les sensibilités s'établissent respectivement à 50,08% pour le programme « Eau », 33,91% pour le programme « Mine » et 27,10% pour le programme « Pilotage et soutien aux

services ». Même si le programme "Eau" a la sensibilité la plus élevée, des efforts restent à faire pour réaliser l'objectif du Gouvernement de mettre de l'eau potable à la disposition de toute la population d'ici à 2021.

Graphique 19: Sensibilité des programmes budgétaires du MEM aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

320. Le tableau ci-dessous repartit le budget du PTA, gestion 2019 MEM par nature d'activités. L'analyse révèle que les activités de consommations et production consomment 83,74% du budget du Ministère. En ce qui concerne les activités de habilitantes, 12,28% des ressources leur sont consacrées contre 3,98% pour les activités de soutien.

Tableau 91: Poids budgétaires par nature d'activités programmées dans le PTA du MEM

NATURE	Poids (%)
Consommation / Accès	41,27
Production / Offre	42,47
Habilitante / Capacitante	12,28
Soutien	3,98
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.18.6. Identification des cibles non impactées et impactées

➤ Répartition des activités par cibles prioritaires

321. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les activités du ministère impactent fortement les ODD 6 et 16 qui visent respectivement à "Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable" et "Paix, justice et institutions efficaces". Les poids des activités adressant les cibles de ces ODD s'établissent respectivement à 34,02% et 17,87%. Un effort d'alignement des activités vers les cibles des ODD relevant des attributions de Ministère en charge de l'Eau et des Mines a donc été fait même si cela demeure encore faible (1/3). Pour ce qui concerne les cibles prioritaires, elles sont adressées par 62,88% des activités contre 2,05% pour les cibles de mise en œuvre.

Tableau 92: Répartition des activités du MEM par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités
Cibles priorisées		
5	5.5	0,34%
6	6.1 ; 6.2 ; 6.4 ; 6.5	34,02%
8	8.2 ; 8.3	6,87%
9	9.1	0,69%
12	12.2	3,09%
15	15.1	0,34%
16	16.2 ; 16.6	17,53%
Total 1		62,88%
Cibles de mise en œuvre		
3	3.d	0,34%
9	9.c	0,34%
16	16.b	0,34%
17	17.14	1,03%
Total 2		2,05%
Total général (Total 1+ Total 2)		64,95%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

322. Toutes les cibles priorisées relevant de ce ministère sont adressées par

les activités programmées en dehors des cibles de mise en œuvre 6.a et 6.b.

3.2.18.7. Identification des liens inter sectoriels

323. Les activités du ministère nécessitent des synergies d'actions avec d'autre secteur. C'est notamment le cas pour les activités relatives à l'amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable dans les villages du Bénin, la réalisation des AEV (Programme OmiDelta - Volet AEP en milieu rural), l'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU) et les travaux de construction des ouvrages d'assainissement et de station de traitement de boues de vidange. Elles nécessitent une collaboration étroite avec le ministère en charge du cadre de vie et du développement durable pour la construction des ouvrages d'assainissement.

324. Enfin, les interventions relatives à la délimitation des périmètres à reboiser au niveau des sites du ministère ont des effets d'entraînement notamment vers la cible 12.2 et nécessitent une synergie d'action avec le même ministère cité supra pour la mise en place des mesures d'adaptation et d'atténuation pour lutter contre le changement climatique.

Tableau 93: Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	6.1	MS et MCVDD	Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable dans les villages du Bénin, réalisation des AEV (Programme OmiDelta - Volet AEP en milieu rural) et approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
2.	6.2	MCVDD	Travaux de construction des ouvrages d'assainissement et de station de traitement de boues de vidange
3.	12.2	MCVDD	Délimitation des périmètres à reboiser au niveau des sites

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.19. Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports

3.2.19.1. Rappel des missions du ministère

325. Le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière de tourisme, de culture, des sports et de l'épanouissement de la jeunesse ainsi que du développement des loisirs sains et de masse. Il veille à l'application, dans le cadre de la politique d'intégration africaine, des directives communautaires dans les sous-secteurs du tourisme, de la culture et des sports ; assure la représentation et la défense des intérêts de l'Etat dans les domaines du tourisme, de la culture, des sports, de la jeunesse et des loisirs au sein des institutions régionales ou internationales ; coordonne les activités des organisations intervenant dans les domaines des loisirs et de l'épanouissement de la jeunesse.

3.2.19.2. Présentation des programmes budgétaires

326. Le PTA du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports (MTCS) s'articule autour de cinq (05) programmes budgétaires que sont : i) le programme « Culture » ; ii) le programme « Jeunesse » ; iii) le programme « Pilotage et soutien des services » ; iv) le programme « Sports » et v) le programme « Tourisme ».

327. L'objectif global du programme « Culture », est de développer de façon durable les richesses culturelles, à travers les options que sont le renforcement des bases matérielles et immatérielles, le développement de l'économie de la culture et la valorisation de nos richesses culturelles. Trois objectifs spécifiques sous-tendent ce programme à savoir : i) renforcer les bases matérielles et immatérielles de la culture béninoise ; ii) développer l'économie de la culture et iii) renforcer les capacités managériales du secteur de la culture. Cinq grandes actions permettent d'atteindre ces objectifs à savoir : i) préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ; ii) promotion des entreprises et des industries culturelles ; iii) promotion des produits et œuvres artistiques et culturel ; iv) création, réhabilitation et modernisation des infrastructures d'art et de la culture ; v) renforcement des capacités des acteurs publics et privés du secteur de la culture. Le coût global de mise en œuvre de ces actions est de 6 110 318 000 FCFA.

328. Concernant le programme « Jeunesse », il vise à développer les loisirs sains et l'encadrement socio-éducatifs des jeunes. Deux objectifs spécifiques, concourent à l'atteinte de cet objectif global. Il s'agit de : i) soutenir le service de volontariat des jeunes et ii) promouvoir l'encadrement socio-éducatif et économique des jeunes. Les actions permettant de réaliser ces objectifs sont les suivantes : i) la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes de volontariat, et ii) l'éducation civique, la vie associative des jeunes et leur insertion. Le coût global de ce programme est de 429 756 000 FCFA.

329. Le programme « Sports » a pour objectif global la création de conditions favorables au développement du sport au Bénin. Il compte deux objectifs spécifiques : i) développer le sport de haut niveau et ii) promouvoir la pratique du sport pour le plus grand nombre. Quatre actions permettent d'atteindre ces objectifs : i) promotion du sport d'Elite ; ii) développement des infrastructures sportives ; iii) promotion du sport de masse et formation

sportives et iv) promotion du sport scolaire, universitaire et militaire. Son coût global est de 15 111 358 000 FCFA.

330. Quant au programme « Tourisme », il vise à doubler d'ici à 2025 le Produit Intérieur Brut du tourisme au Bénin afin de constituer pour le pays, un moyen de promotion de la croissance, de lutte contre la pauvreté et de rayonnement culturel. Ce programme compte les objectifs spécifiques suivants : i) Accroître et améliorer l'offre touristique ; ii) promouvoir le tourisme et iii) renforcer les capacités managériales du secteur du tourisme. Son coût global est de 33 841 200 000 FCFA.

3.2.19.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

331. Le secteur touristique est d'une grande importance pour l'économie béninoise et constitue une priorité dans le Programme d'Action du Gouvernement. Plusieurs cibles ont été définies comme prioritaires pour le secteur dont notamment la cible 8.9 qui vise le développement d'un tourisme durable, la cible 8.5 qui contribue au plein emploi productif et un travail décent pour les jeunes. Ainsi, le secteur touristique contribue à la création de la richesse dans le pays et à l'amélioration de ses performances. Les problèmes de la jeunesse sont énormes et constituent une préoccupation majeure pour le monde et en particulier le Bénin. Outre ces cibles, le secteur devra travailler à l'atteinte de la cible 4.4 de l'ODD4 qui vise à augmenter nettement le nombre de jeunes disposant des compétences nécessaires à l'emploi et la cible 3.7 de l'ODD 3 qui envisage assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative y compris à des fins de planification familiale.

Tableau 94: Packages des cibles priorisées relevant du MTCS

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
			Année	Valeur (%)
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total		
		8.9.2 Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme		
		8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois		
		8.9.4 Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme, par sexe		
		8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2015	0,54
		8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	2015	0,13
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés	2015	
		8.5.2 Taux de chômage	2015	2,3
		8.5.3 Taux de sous-emploi visible	2015	39
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à	2014	12,5

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence	
			Année	Valeur (%)
et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale		
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC		

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.19.4. Analyse de la composition des activités

332. Comme le montre le tableau qui suit, les interventions du ministère restent dominées par les activités de soutien qui de par leur nature influencent très faiblement l'atteinte des cibles ODD. Les activités de soutien et habilitante concernent respectivement 49,84% et 31,64% des activités programmées au titre de l'année 2019. Les activités de consommation et de production à fort impact ODD ne représentent respectivement que 15,41% et 3,11% des activités programmées.

Tableau 95: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MTCS (%)

Natures d'activités Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
CULTURE	11,43	5,71	40	42,86	100
JEUNESSE	25,45	1,82	32,73	40	100
PILOTAGE, COORDINATION ET SOUTIEN AUX SERVICES	1,83	1,83	51,38	44,95	100
SPORTS	18,99	1,69	18,14	61,18	100
TOURISME	38,24	5,88	17,65	38,24	100
Totaux	15,41	3,11	31,64	49,84	100

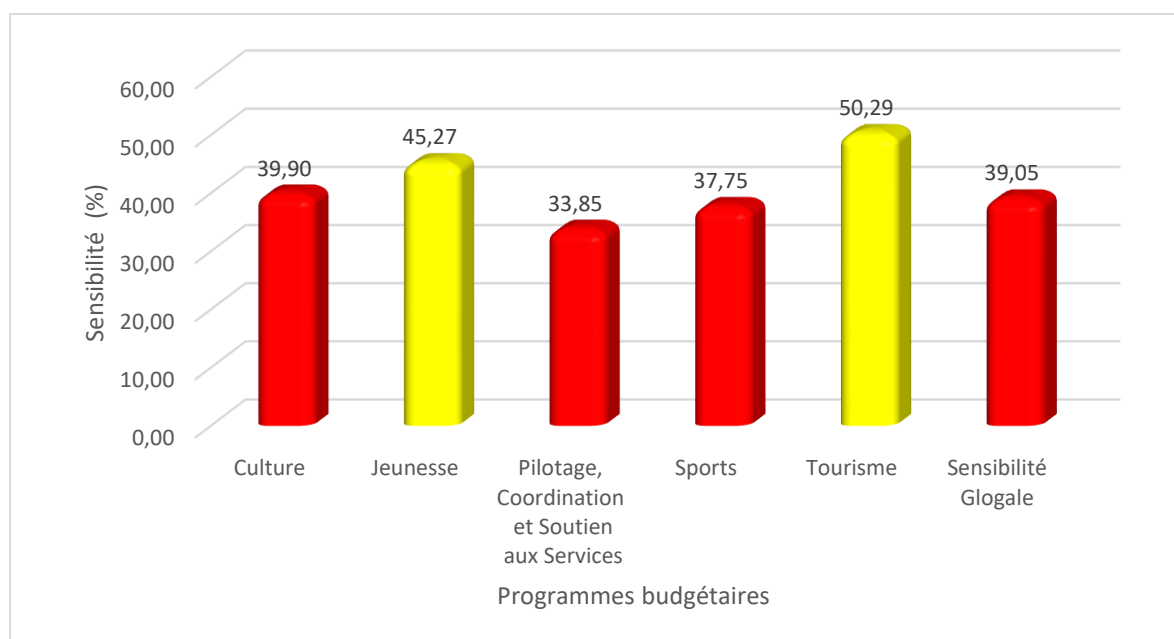
Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

333. Cette observation est justifiée par la structure des différents types d'activités à l'intérieur de chaque programme. En effet, comme le montre le tableau ci-dessus, la plupart des programmes ne comportent essentiellement que des activités habilitantes et de soutien qui sont à faibles impacts ODD. Les activités de consommation ne représentent que 11,43% pour le programme « Culture », 1,83% pour le programme « Pilotage et soutien aux services » et 18,99% pour le programme « Sport ». Seuls les programmes « Jeunesses » et « Tourisme » présentent les taux élevés d'activités de consommation ; soit respectivement 25,45% et 38,24%.

3.2.19.5. Analyse de la sensibilité par programme

334. Le niveau de sensibilité aux ODD des activités inscrites au PTA du ministère est « pas du tout satisfaisant et s'établit à 39,05%. Ce niveau de sensibilité est imputable aux programmes « Culture », « Pilotage et soutien aux services » et « Sport » qui ont affiché respectivement 39,90% ; 33,85% et 37,75% de performance. Seuls les programmes « Jeunesse » et « Tourisme » ont un niveau de sensibilité « perfectible » ; soit respectivement 45,27% et 50,29%.

Graphique 20: Sensibilité des programmes budgétaires du MTCS aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

335. Les activités de soutien et habilitantes consomment 81,2 % du budget du Ministère comme le tableau ci-dessous qui répartit le budget du PTA 2019 du ministère par nature d'activités. Les activités de consommation et de production ne reçoivent que respectivement 4,01% et 14,79% des ressources consacrées pour l'année au ministère.

Tableau 96: Poids budgétaires par nature d'activités programmées dans le PTA du MTCS

NATURE	Poids (%)
Consommation / Accès	4,01
Production / Offre	14,79
Habilitante / Capacitante	11,94
Soutien	69,26
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.19.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités par cibles prioritaires

336. L'analyse de sensibilité révèle que les cibles priorisées des ODD ont été impactées à hauteur de 48,69% contre 0,82% pour les cibles de mise en

œuvre. La performance enregistrée au niveau des cibles priorisées s'explique essentiellement par les performances des cibles priorisées de l'ODD 16 (19,67%), des cibles priorisées de l'ODD 8 (13,77%) et des cibles priorisées de l'ODD 3. (9,51%).

Tableau 97: Répartition des activités programmées du MTCS par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles priorisées		
3	3.3; 3.4	9,51%
4	4.4	1,64%
5	5.1; 5.5	2,30%
6	6.2	0,16%
8	8.3; 8.5; 5.9	13,77%
9	9.1	1,15%
12	12.7; 12.8	0,49%
16	16.2; 16.3; 16.5; 16.6	19,67%
Total 1		48,69%
Cibles de mise en œuvre		
9	9.c	0,33%
17	17.16; 17.18	0,49%
Total 2		0,82%
Total général (Total 1+ Total 2)		49,51%

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

337. Au regard des attributions du ministère, il devrait contribuer à l'atteinte des cibles 3.7 de de l'ODD 3 ; 4.4 de l'ODD 4 et 8.5 et 8.9 de l'ODD 8. Mais après l'analyse de la sensibilité du PTA, il ressort que la cible 3.7 est manquante. Aucune activité du ministère n'a donc impacté cette cible.

338. Par ailleurs, l'analyse a révélé que les interventions du ministère sont moins concentrées sur les cibles relevant du secteur. En effet, la part des activités qui adressent les cibles priorisées du secteur reste faible et n'est que de 13,77% pour les cibles 8.5 et 8.9 de l'ODD 8 et 1,64% pour celles de l'ODD 4. Le ministère devrait travailler à éviter la dispersion de ses interventions vers

d'autres cibles.

3.2.19.7. Identification des liens inter sectoriels

339. Certaines activités du ministère méritent d'être menées en synergie avec d'autres ministères. C'est le cas par exemple des activités relatives à l'organisation des championnats inter-communes qui devraient associées les ministères en charge de la santé (pour assurer les soins de qualité), de l'intérieur et de la sécurité publique (pour la prise en charge du volet sécuritaire).

340. Enfin, d'autres activités à l'instar des organisations de tournois des Institutions de la Fonction Publique, des campagne du sport d'entretien dans les communes, des visites médicales des pensionnaires des clubs de sport d'entretien, des championnats Scolaires (Phases départementales et nationale), des activités d'IEC/CCC couplées avec le dépistage sur VIH/Sida, IST, tuberculose paludisme hépatites et épidémies au profit du personnel ainsi que la prise en charge sanitaire des athlètes victimes d'accidents de sport ont un effet d'entraînement sur d'autres cibles comme celles de l'ODD 3 (3.3 et 3.4).

Tableau 98: Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	4.4	MS, MISP MEMP, MESFTP et MESRS	Organisation des championnats inter-Communes
2.	3.3	Tous les ministères et institutions de la République	Organisation de tournoi des Institutions de la Fonction Publique, de campagne du sport d'entretien dans les communes, de visite médicale des pensionnaires des clubs de sport d'entretien et de championnat scolaire (Phases départementales et nationale)

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
3.	3.4	MS	Organisation des activités d'IEC/CCC couplées avec le dépistage sur VIH/Sida, IST, tuberculose paludisme hépatites et épidémies au profit du personnel la couverture sanitaire des athlètes aux compétitions sportives nationales et internationales
4.	8.9	MS, MISP MEMP, MESFTP et MESRS	Réalisation des travaux d'aménagement des musées de HONME et Alexandre SENOU ADANDE de Porto Novo Festival des musiques Organisation des sorties découvertes à caractère touristique au profit des écoliers

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.20. Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

3.2.20.1. Rappel des missions du ministère

341. Le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), dans sa dénomination actuelle a été créé en 2016. Il a pour mission, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignements secondaire, technique et de formation professionnelle, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin. Le domaine de compétence du MESTFP couvre l'ensemble des activités spécifiques d'éducation et de formation au niveau de l'enseignement secondaire général, de la formation technique et professionnelle, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

3.2.20.2. Présentation des programmes budgétaires du MESTFP

342. Le PTA du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle contient quatre programmes à savoir : (i) Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales ; (ii) Enseignement Technique et Formation Professionnelle ; (iii) Enseignement Secondaire Général et (iv) Gestion et pilotage.

343. Le programme « Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales » vise à faire de l'alphabétisation, une base pour la formation professionnelle et le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des adultes en vue de leur autonomisation, leur bien-être et de leur insertion socioprofessionnelle et socioéconomique. Deux actions concourent à l'atteinte de cet objectif et mettent l'accent sur : (i) l'alphabétisation et (ii) les langues nationales. Le coût global de ce programme s'élève à 419 468 000 FCFA.

344. Le programme « Formation technique et professionnelle » contribue significativement au renforcement de l'employabilité et à la réduction du taux de chômage et de sous-emploi. Il permet aux apprenants d'acquérir : (i) des compétences techniques et professionnelles permettant l'accès à l'enseignement supérieur et pouvant déboucher sur un emploi ou des activités professionnelles et (ii) des aptitudes professionnelles requises à un emploi ou à l'exercice d'un métier. Trois actions concourent à l'atteinte de son objectif à savoir : (i) accès et équité à l'EFTP, (ii) qualité à l'EFTP et (iii) vie scolaire à l'EFTP. Son coût global est de 5 364 381 000 FCFA.

345. Trait d'union entre le primaire et le supérieur, le programme « Enseignement Secondaire Général (ESG) », a pour but principal la poursuite de la scolarisation par l'approfondissement chez l'élève, des apprentissages précédents et le développement d'aptitudes nouvelles devant le préparer aux études supérieures. Trois actions concourent à l'atteinte de cet objectif à

savoir : (i) accès à l'ESG, (ii) qualité et équité dans l'ESG et (iii) vie scolaire à l'ESG. Le coût global du programme est de 10 706 918 000 FCFA.

346. Le Programme « Pilotage et soutien aux services du ministère » est un Programme transversal qui assure des fonctions de « Pilotage » et « d'Appui ». Ce programme vise à améliorer la gouvernance et les performances dans le sous-secteur des Enseignements Secondaire Général, Technique et de la Formation Professionnelle. A travers ce programme, le Ministère conçoit, met en œuvre et assure le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'éducation. Cinq (05) actions concourent à l'atteinte de ses objectifs à savoir : (i) Pilotage et coordination, (ii) Planification, programmation et suivi-évaluation, (iii) Ressources humaines, matérielles et financières, (iv) Information et archives et (v) Pilotage de la décentralisation et de la déconcentration. Son coût global est de 58 029 968 000 FCFA.

3.2.20.3. Package des cibles priorisées relevant du MESTFP

347. Les interventions du Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle (MESTFP) de par sa mission et ses attributions, doivent contribuer à l'atteinte de l'ODD 4 relative à l'éducation de qualité, tout comme celles des deux autres ordres de l'enseignement. Les cibles priorisées qui relèvent du champ de ce ministère sont les cibles 4.1 ; 4.4 et 4.5 de l'ODD 4 relatif à l'éducation de qualité et la cible 12.8 de l'ODD 12 relatif aux modes de consommation et de production durables comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 99 : Packages des cibles prioritaires relevant du MESTFP

ODD	Cibles prioritaires	Indicateurs	Situation de référence	
			Année	Valeur (%)
4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.5 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2015	38
		4.1.6 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques,	2015	10
		4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire	2015	61,5
		4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire	2014	44
	4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC		
		4.4.4 Nombre de diplômés en formation professionnelle (CQM, CQP, AQP)		
	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et	4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire		

ODD	Cibles prioritaires	Indicateurs	Situation de référence	
			Année	Valeur (%)
	assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire		
	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]		
	4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation		

ODD	Cibles prioritaires	Indicateurs	Situation de référence	
			Année	Valeur (%)
	des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement			
12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.2 Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (plantation d'arbre, école verte,)		

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2019

3.2.20.4. Analyse de la composition des activités du MESTFP

348. Les activités prévues au PTA du ministère sont dominées essentiellement par celles de consommation et de production ; soit respectivement 52,28% et 35,23%. Les activités habilitantes et de soutien représentent respectivement 3,14% et 3,05% des activités programmées comme le montre le tableau ci-après par nature d'activités. Ces résultats sont en parfaite cohérence avec la mission et les attributions du ministère qui est de fournir des services d'éducation (entrant dans la catégorie des activités de consommation et de production aux enfants) en âge d'aller à l'école.

Tableau 100 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MESTFP (%)

Nature d'activités Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales	42,86	57,14	0,00	0,00	100
Enseignement Technique et Formation Professionnelle	38,89	44,44	8,33	8,33	100
Enseignement Secondaire Général	20,00	50,00	25,00	5,00	100
Gestion et pilotage	81,61	18,39	0,00	0,00	100
TOTAUX	52,28	35,53	9,14	3,05	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

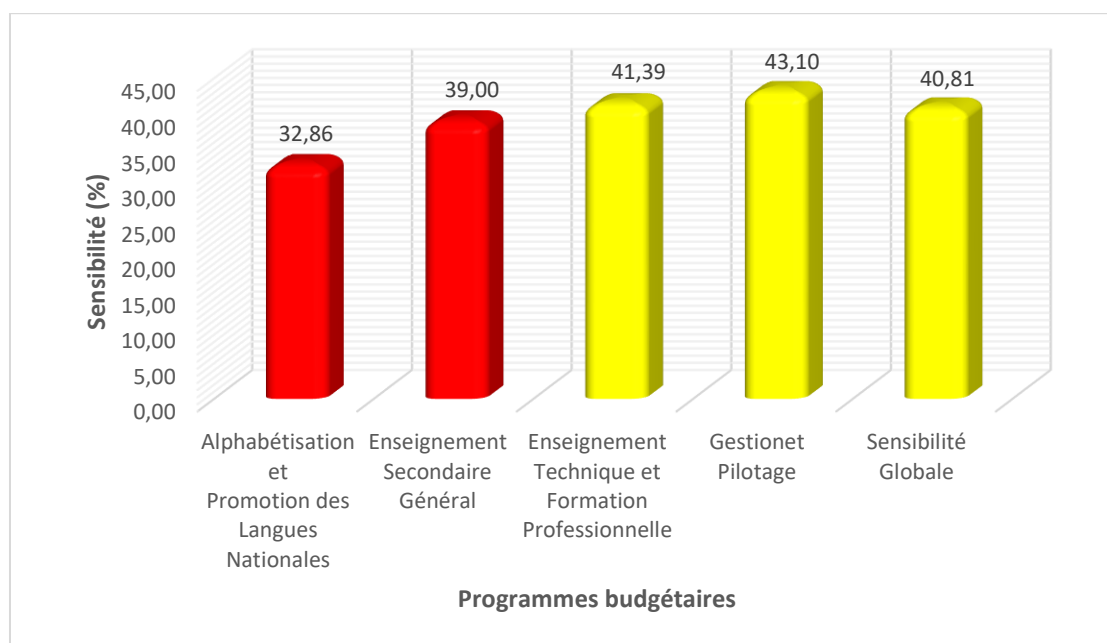
349. Les performances enregistrées au niveau du tableau s'expliquent par celles des différents programmes figurant au PTA. En effet, les quatre programmes du ministère regorgent essentiellement des activités de

consommation et de soutien comme l'illustre le tableau ci-dessus.

3.2.20.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MESTFP

350. La sensibilité globale des interventions du ministère est de 40,81% et demeure perfectible. Cette performance est imputable aux programmes « gestion et pilotage » (40,10) et « Enseignement technique et formation professionnelle » (41,39%) qui ont tous deux enregistré une performance « perfectible ». Les deux autres programmes ont enregistré une performance pas du tout satisfaisante ; soit une sensibilité de 32,86% pour le programme « Alphabétisation et promotion des langues nationales » et 39% pour le programme « Enseignement secondaire général ».

Graphique 21 : Sensibilité des programmes budgétaires du MESTFP aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

351. Le tableau ci-dessous, montre la répartition des ressources financières en fonction de la nature des activités menées. Ainsi, on peut constater que l'essentiel des ressources est consacré aux activités de soutien (85,52%) tandis qu'en moyenne 5% sont accordées aux autres catégories d'activités qui sont à fort impact ODD. L'atteinte des objectifs du secteur de l'éducation suggère donc une meilleure réorientation des ressources pour impacter les cibles

priorisées de l'ODD4.

Tableau 101 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MESTFP (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation/accès	4,80
Production / Offre	4,54
Habilitante / Capacitante	5,15
Soutien	85,52
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.20.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MESTFP par ODD cibles impactées

352. Comme le montre le tableau ci-dessous, 54,32% des activités programmées au titre de l'année 2019 du ministère adressent les cibles prioritaires des ODD contre 10,15% pour les cibles de mise en œuvre. La performance enregistrée au niveau des cibles prioritaires est imputable aux cibles de l'ODD 16 qui à lui seul a enregistré une performance de 30,46% et celles de l'ODD 4 (21,32%). En ce qui concerne les cibles de mise en œuvre, leur performance est justifiée par celle des cibles de mise en œuvre de l'ODD 4 (9,64%).

Tableau 102 : Répartition des activités programmées du MESTFP par cibles impactées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles prioritaires		
3	3.3 ; 3.7	1,02
4	4.1 ; 4.4	21,32
8	8.3	0,51
12	12.7 ; 12.8	1,02
16	16.6	30,46
Total 1		54,33
Cibles de mise en œuvre		
4	4.a ; 4.c	9,64
17	17.19	0,51
Total 2		10,15
Total		64,48

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

353. Au regard des attributions de ce ministère, ses interventions devraient adresser les cibles 4.1, 4.4, 4.5, 4.a, 4.b de l'ODD 4 et 12.8 de l'ODD 8. L'analyse de sensibilité révèle qu'aucune activité n'adressent les cibles 4.5, 4.a et 4.b. Aussi, convient-il d'ajouter que les activités programmées n'impactent qu'à un niveau faible, les cibles relevant du ministère (soit 22%). Le ministère devrait concentrer ses interventions sur les activités en lien avec ses cibles à fort impact, évitant ainsi la dispersion de ses efforts vers d'autres cibles.

3.2.20.7. Identification des liens inter sectoriels

354. Les attributions de ce ministère concourent au renforcement du capital humain notamment dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Elles contribuent à la mise à disposition des secteurs en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, du cadre de vie et du développement durable ainsi que celui du tourisme, de la culture et des sports, des ressources humaines qualifiées dont ils ont besoin pour leur bon fonctionnement. Ce ministère devrait travailler en symbiose avec ces trois ministères cités supra pour prendre en compte leur besoin. Enfin, certaines activités du ministère nécessitent une synergie d'intervention avec d'autres ministères. C'est le cas des prises en charges des apprenants du secteur qui nécessitent une collaboration étroite avec le ministère de la santé pour assurer des soins de qualité. Quant à l'activité relative à l'équipement des centres de formation professionnelle par apprentissage (CFPA) et des unités de formation professionnelle (UFP), la collaboration avec le ministère en charge du cadre de vie et du développement durable, est requise.

Tableau 103 : Exemple de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	4.1	MS	et prise en charge des apprenants de l'EFTP
2.	4.4	MCVDD	Equipement des centres de formation professionnelle par

			apprentissage (CFPA) / unités de formation professionnelle (UFP)
--	--	--	--

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.21. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi

3.2.21.1. Rappel des missions du ministère

355. Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE) est créé par le décret N°2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement. Il a pour mission : "la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'État en matière de développement et de promotion des petites et moyennes entreprises et de promotion de l'emploi, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin".

3.2.21.2. Présentation des programmes budgétaires du MPMEPE

356. Les actions du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE) sont regroupées autour de quatre programmes budgétaires que sont : i) « Appui aux Petites et Moyennes Entreprises » ; ii) « Emploi » ; iii) « Artisanat » et iv) « Pilotage et soutien aux services du MPMEPE ».

357. Le programme « Appui aux PME » est un pan du Plan Stratégique de Développement des PME/PMI (PSDPME) qui vise à améliorer la contribution des PME au développement économique du Bénin. Il opérationnalise les actions contenues dans les axes d'intervention suivants du PSDPME : (i) renforcement des capacités institutionnelles et techniques des institutions de dialogue et (ii) amélioration des infrastructures et services de base. Deux actions permettent d'atteindre cet objectif. Il s'agit de : (i) Promotion des PME/PMI et (ii) Appui au CePAG. Le coût global du programme est de 1

178 863 000 FCFA.

358. Le programme « Emploi » vise à créer un environnement favorable à l'emploi décent et durable. Il opérationnalise essentiellement les actions suivantes de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) que sont : (i) Promotion de l'emploi salarié et de l'emploi indépendant et (ii) Opérationnalisation du système d'information sur le marché de l'emploi et de la formation. Son coût global est de 4 480 343 000 FCFA.

359. Le programme « Artisanat » vise essentiellement l'organisation du secteur de l'artisanat, gage de la compétitivité des entreprises artisanales. Il opérationnalise les actions contenues dans les axes d'intervention suivants de la Politique Nationale du Développement de l'Artisanat (PNDA) : (i) amélioration des conditions cadres, (ii) promotion de l'organisation des acteurs et (iii) promotion du développement des micro-entreprises artisanales. Six actions contribuent à l'atteinte de ces objectifs à savoir : (i) réglementation de l'artisanat, (ii) appui au financement de l'artisanat, (iii) infrastructures et équipement de l'artisanat, (iv) formation des artisans, (v) promotion commerciale des produits artisanaux et (vi) renforcement des capacités des faîtières de l'artisanat. Le coût global de ce programme est de 472 347 000 FCFA.

360. Le programme « Pilotage et Soutien aux Services » vise essentiellement le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des services. Il est opérationnalisé à travers les axes suivants : (i) restauration de l'autorité de l'Etat et des valeurs éthiques, (ii) amélioration du système d'utilisation des compétences et des conditions de travail, (iii) renforcement de la qualité des services publics et (iv) modernisation des principes et règles de gestion administrative. Cinq (05) actions concourent à l'atteinte de ces objectifs à savoir : (i) pilotage et coordination des actions du ministère, (ii) gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère, (iii) Planification, programmation et suivi évaluation, (iv) information, archives sur l'action du

ministère et (v) renforcement des capacités infrastructurelles, matérielles et institutionnelle. Le coût global du programme est de 1 630 603 000 FCFA.

3.2.21.3. Package des cibles priorisées relevant du MPMEPE

361. Les cibles relevant de ce ministère sont essentiellement celles de l'ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Il s'agit de la cible 8.3 qui vise à Promouvoir des politiques axées sur le développement, de la cible 8.5 qui vise à parvenir au plein emploi productif, de la cible 8.a qui concoure à accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative « Aide pour le commerce aux pays en développement » et de la cible 8.b qui envisage de mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes.

Tableau 47 : Packages des cibles priorisées relevant du MPMEPE

ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de Références	
			Année	Valeurs
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	2015	
		8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2014	6,5
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés	2015	
		8.5.2 Taux de chômage	2015	2,3

ODD	Cibles	Indicateurs	Valeurs de Références	
			Année	Valeurs
	égal pour un travail de valeur égale	8.5.3 Taux de sous-emploi visible	2015	39
	8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce		
	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB		

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2017

3.2.21.4. Analyse de la composition des activités du MPMEPE

362. L'analyse de la sensibilité ODD des interventions du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE), au travers des quatre natures d'activités présentées dans la méthodologie, montre la forte dominance des activités de soutien et habilitantes dans l'ensemble des activités. Elles représentent respectivement 41,51%, 53,52% des activités programmées au titre de l'exercice 2019. Les activités de consommation et de production qui sont à fort impact ODD, sont faiblement représentées dans les interventions du ministère. Les poids de ces activités se situent respectivement à 3, 92% et 1,04% dans les activités programmées au titre de

2019. Les plus importantes activités de consommation et de production programmées concernent notamment l'appui au financement de l'artisanat, la mise en place du Guichet Unique de Promotion de l'Emploi, la mise en œuvre du programme de volontariat des Services Civiques et Patriotiques, la participation des jeunes au Programme de Volontariat International et de Réciprocité (VIR), la préparation de 500 jeunes porteurs d'idées de projets à l'entrepreneuriat par l'intermédiaire des centres d'incubation, le soutien à l'installation des jeunes formés, la prise en charge de 100 jeunes incubés dans les BPC de Porto-Novo et de Natitingou pour le compte de 2018 dans le cadre du Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI), la mise en place d'un accompagnement à l'endroit de 161 bénéficiaires. Le tableau ci-après présente la répartition par nature des activités programmées.

Tableau 104: Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MPMEPE (%)

Nature d'activités Programmes Budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Appui aux PME	2,50	2,50	67,50	27,50	100
Artisanat	5,88	2,94	52,94	38,24	100
Emploi	5,26	0,96	59,33	34,45	100
Pilotage et Soutien aux Services	1,00	0,00	36,00	63,00	100
TOTAUX	3,92	1,04	53,52	41,51	100

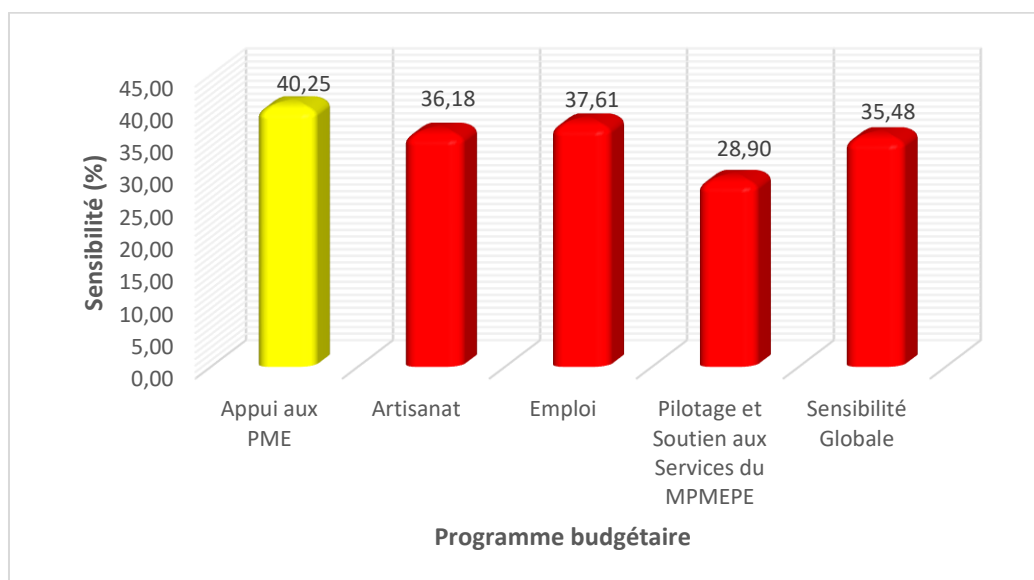
Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

363. Ces performances enregistrées supra sont expliquées par les résultats obtenus au niveau des différents programmes. En effet, les activités figurant au niveau des différents programmes sont essentiellement dominées par les activités habilitantes et de soutien comme l'illustre le tableau ci-dessus. La représentativité des activités de consommation et de production est marginale et se situe pour l'ensemble des programmes en dessous de 6%.

3.2.21.5. Analyse de la sensibilité par programme budgétaire du MPMEPE

364. Le PTA du MPMEPE affiche une sensibilité qui est " pas du tout satisfaisant" se chiffrant à un taux de 35,48%. Ce taux est le résultat des natures d'activités proposées dans le PTA dudit ministère. En effet, comme souligné plus haut, les activités programmées restent dominées par des activités de soutien et habilitantes au niveau des différents programmes du ministère. Les activités/actions d'offres et d'accès qui ont une forte influence sur la mise en œuvre des ODD sont quasiment faibles. Ce qui explique les performances observées au niveau des programmes « Artisanat », « Emploi » et « Pilotage et soutien des services » qui ont tous enregistré une performance « Pas du tout satisfaisante ». Seul le programme « Appui aux PME » a une sensibilité qui est « perfectible ».

Graphique 22 : Sensibilité des programmes budgétaires du MPMEPE aux ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

365. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des ressources consacrées au ministère suivant les différents types d'activités. Les activités habilitantes et de soutien concentrent l'essentiel des ressources, soit près de 76,5% contre 23,5% pour les activités de consommation et de production. Le ministère devra

travailler à une réorientation de ses ressources vers des activités à fort impact ODD.

Tableau 105 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2019 du MPMEPE (%)

NATURE	POIDS (%)
Consommation / Accès	12,75
Production / Offre	10,75
Habilitante / Capacitante	33,39
Soutien	43,11
TOTAL	100

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.21.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités du MPMEPE par cibles ODD impactées

366. Les résultats d'évaluation ont permis de ressortir que 57,45% des interventions du MPMEPE adressent les cibles prioritaires des ODD 8, 12, 16 et 17. Les cibles priorisées des ODD ont été adressées à hauteur de 51,18% contre 6,27% pour les cibles de mise en œuvre. Cette performance enregistrée au niveau des cibles priorisées est imputable aux cibles 8.3 et 8.5 (21,77%) contre 21,41% pour les cibles 12.7, 16.3; 16.6 des ODD 12 et 16.

Tableau 106 : Répartition des activités programmées du MPMEPE par cibles priorisées

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles priorisées		
8	8.3; 8.5	29,77
12	12.7	0,26
16	16.3; 16.5; 16.6	21,15
Total 1		51,18
Cibles de mise en œuvre		
17	17.3; 17.19	6,27
Total 2		6,27
Total général (Total 1+ Total 2)		57,45

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

367. Toutes les cibles prioritaires relevant de ce ministère sont adressées par les activités programmées en dehors des cibles de mise en œuvre 8.a et 8.b. Le ministère gagnerait donc à concentrer beaucoup plus ses efforts pour l'atteinte de ces cibles. Ce niveau d'impact observé pour les cibles de l'ODD 8, reste néanmoins faible, étant donné que ces cibles constituent l'essentiel relevant des attributions du ministère.

3.2.21.7. Identification des liens inter sectoriels

368. Les activités de ce ministère s'inscrivent dans le cadre de la promotion des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. Elles nécessitent des synergies d'actions avec d'autres ministères comme les ministères en charge du travail, du commerce, de l'agriculture, du tourisme et de l'économie numérique (pour respectivement les questions d'emploi décent, de création des entreprises, pour les informations agricoles ; celles touristiques et celles relatives au numérique et du digital).

369. Par ailleurs, les interventions de ce ministère provoquent un effet d'entraînement sur les cibles 12.3 ; 16.3 ; 16.5 et 16.7 qui nécessite des collaborations étroites avec les ministères cités précédemment. Enfin, certaines activités du ministère nécessitent une synergie d'action avec d'autres ministères. C'est par exemple des activités relatives à la mise en place du Guichet Unique de Promotion de l'Emploi (qui appelle une collaboration avec le ministère en charge du travail), la mise en œuvre du programme de volontariat des Services Civiques et Patriotiques (avec l'accompagnement du ministère en charge des sports, de l'appui à la participation de soixante (60)

promoteurs accompagnés par le FNPEEJ à trois (03) foires et expositions (avec l'accompagnement du ministère en charge du commerce) et la prise en charge de 100 jeunes incubés dans les BPC de Porto-Novo et de Natitingou pour le compte de 2018 dans le cadre du Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI) avec l'accompagnement des ministères en charge du travail et du commerce.

Tableau 107: Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1.	8.3	MTFP	Mise en place du Guichet Unique de Promotion de l'Emploi
2.	8.3	MTCS	Mise en œuvre du programme de volontariat des Services Civiques et Patriotiques
3.	8.3	MIC	Appui à la participation de soixante (60) promoteurs accompagnés par le FNPEEJ à trois (03) foires et expositions
4.	8.3	MTFP et MIC	Prise en charge de 100 jeunes incubés dans les BPC de Porto-Novo et de Natitingou pour le compte de 2018 dans le cadre du Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI)

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de la sensibilité des PTA, 2019

3.2.22. Ministères de la Défense Nationale

3.2.22.1. Rappel des missions du ministère

370. Le Ministère de la Défense Nationale (MDN) qui a pour mission la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'Etat en matière de défense du territoire national et assure la tutelle politique et administrative de l'institution militaire, œuvre pour conforter la place et le rôle des Forces Armées Béninoises dans le dispositif et le fonctionnement du système institutionnel de notre pays.

3.2.22.2. Présentation des programmes budgétaires

371. Dans sa mission de mettre en œuvre et de suivre la politique de l'état en matière de défense nationale, le Ministère de la Défense Nationale a articulé son PTA exercice 2019 autour de quatre programmes budgétaires à savoir : i) le programme pilotage et soutien aux services ; ii) le programme de préparation des forces ; iii) le programme de protection du territoire national et iv) le programme Équipements et infrastructures.

372. Le programme « Pilotage et soutien aux services » vise à accroître la performance des structures du ministère ainsi que les services de soutien de sorte à rendre les actions des Forces Armées Béninoises plus visibles aux plans national et international. Son coût global est de 2 914 272 000 FCFA.

373. Le programme « Préparation des forces » vise à renforcer la capacité opérationnelle des Forces et des services de soutien aux activités opérationnelles, à travers la mise en œuvre d'une politique efficiente des effectifs, l'amélioration de l'instruction et de la formation militaire et une spécialisation plus accrue des cadres dans les secteurs d'avenir en vue de soutenir et d'accompagner les efforts des autres composantes de la Nation. Son coût global est estimé à 1 755 021 000 FCFA.

374. En outre, le programme « Protection du territoire national » a pour finalité d'améliorer la couverture sécuritaire terrestre, aérienne et maritime de notre territoire en permanence et contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité sous régionale. Son coût global est de 34 241 772 000 FCFA.

375. Enfin, le programme « Équipements et infrastructures a pour objectif d'équiper les Forces Armées Béninoises (FAB) en matériels spécifiques et en infrastructures adéquates, toutes choses qui concourent au renforcement de la capacité opérationnelle desdites forces et à l'amélioration de leur cadre de vie et de travail, condition sine qua non de leur performance dans l'action. Son coût global de réalisation est de 1 000 000 000 FCFA.

3.2.22.3. Package des cibles prioritaires relevant du ministère

376. Le ministère a pour mission, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'Etat en matière de défense du territoire national et assure la tutelle politique et administrative de l'institution militaire, œuvre pour conforter la place et le rôle des Forces Armées Béninoises dans le dispositif et le fonctionnement du système institutionnel de notre pays. Les cibles prioritaires en lien avec les attributions du ministère sont : les cibles 16.3 et 16.a de l'ODD 16.

Tableau 108: Packages des cibles priorisées relevant du MDN

ODD	Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Situation de référence		
			Année	Valeur	Source
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.5 Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part			MDN
		16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits	2014	1 127	MDN
	16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris			

Source : Domestication des indicateurs ODD, 2019

3.2.22.4. Analyse de la composition des activités

377. L'analyse de la sensibilité des interventions du ministère, montre la forte dominance des activités de soutien dans l'ensemble du PTA. Elles représentent 81,33% des activités programmées au titre de l'exercice 2019. Les activités de consommation, de production et habilitantes, qui impactent plus les cibles des ODD sont faiblement représentées dans les interventions du ministère. Les poids de ces activités se situent respectivement à 1% ; 3% et 14,67% dans les activités programmées par le ministère.

Tableau 109 : Répartition des natures d'activités par programmes budgétaires du PTA du MDN (%)

Nature d'activités Programmes budgétaires	Consommation	Production	Habilitante	Soutien	Total
Pilotage et soutien aux services	1,83	0	24,77	73,39	100
Equipements et Infrastructures	15,15	9,09	21,21	54,55	100
Protection du territoire national et participation aux opérations militaires extérieures	1,72	0	3,45	94,83	100
Préparation des forces	0	0	14,29	85,71	100
TOTAUX	3	1	14,67	81,33	100

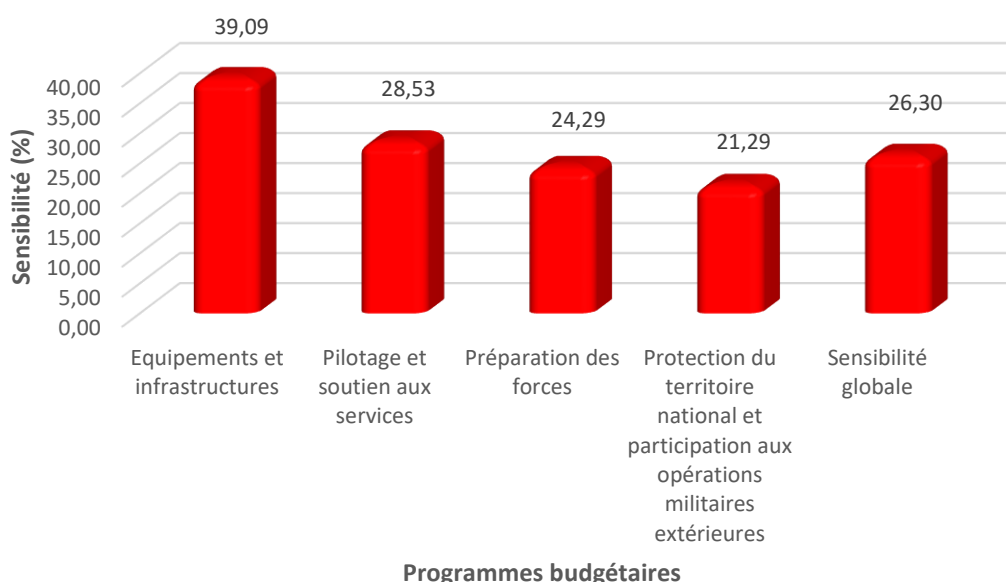
Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

378. Les programmes « Pilotage et soutien aux services », « Protection du Territoire National » et « Préparation des Forces » affichent les plus forts taux de concentration d'activités de soutien respectivement à 73,39%, 94,83% et 85,71%. On retrouve ensuite au niveau de ces programmes, les activités habilitantes et de consommation pour lesquelles les proportions de leur représentativité dans l'ensemble des interventions sont très faibles. Seul le programme « Equipements et infrastructures » présente des activités de production avec un taux relativement faible de 9,09 %.

3.2.22.5. Analyse de la sensibilité par programme

379. Il ressort de l'analyse de la sensibilité du PTA du ministère la mention « pas du tout satisfaisant ». En effet, la sensibilité globale dudit ministère est égale à 26,30 %. Cette sensibilité est comme l'indique le graphique ci-après, la résultante du faible niveau d'alignement des programmes budgétaires du PTA du ministère aux ODD. Le poids des activités de soutien dans chacun des quatre programmes budgétaires explique cette faible sensibilité des interventions du ministère aux ODD.

Tableau 110 : Sensibilité des programmes budgétaires du MDN aux ODD



Source : DCCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

380. En effet, les sensibilités par programmes budgétaires s'établissent à 28,53%, 21,29%, 39,09% et 24,29% respectivement pour les programmes « Pilotage et soutien aux services », « Protection du territoire national », « Equipements et infrastructures » et « Préparation des forces ». Par ailleurs, le fort taux des activités de soutien dans les programmes est expliqué par la prédominance des activités telles que les dépenses diverses de fonctionnement, le paiement des dettes, l'organisation des fêtes et cérémonies officielles et la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance. Ces activités n'ont pas pour vocation de tirer vers le haut la

sensibilité du Ministère.

381. Comme le montre le tableau ci-dessous, les activités de soutien occupent les 94,51% du budget du ministère. Cela confirme donc cette faible sensibilité aux ODD du PTA du ministère. Les activités de consommation, de production et habilitante ont respectivement un poids financier de 1,30% ; 0,18% et 4,01%.

Tableau 111 : Poids budgétaires des natures d'activités programmées dans le PTA 2018 du MDN (%)

Nature	POIDS (%)
Consommation / Accès	1,30
Production / Offre	0,18
Habilitante / Capacitante	4,01
Soutien	94,51
TOTAL	100,00

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

3.2.22.6. Identification des cibles impactées et non impactées

➤ Répartition des activités par cibles prioritaires

382. Les résultats d'évaluation ont permis de ressortir que 18,34% des activités du ministère impactent les cibles des ODD 1 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7 ; 9 ; 12 et 16. Les cibles prioritaires : 1.3 de l'ODD 1 ; 3.3 et 3.4 de l'ODD 3, 4.1 de l'ODD 4, 6.1 de l'ODD 6, 7.1 de l'ODD 7, 12.8 de l'ODD 12 et 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9 de l'ODD 16 sont impactés à hauteur de 15,67% contre 2,67% pour les cibles de mise en œuvre 4.a de l'ODD 14, 9.c de l'ODD 9 et 17.13 ; 17.16 ; 17.18 de l'ODD 17. L'ODD 16 est impacté par 11% des interventions du ministère. Ce taux reste faible du fait que l'ODD 16 est celui qui relève des attributions du ministère.

Tableau 112 : Répartition des activités programmées du ministère par cibles impactées.

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
Cibles prioritaires		
1	1.3	0,67
3	3.3 ; 3.4	1,67
4	4.1	0,33

ODD	Cibles impactées	Poids des activités (%)
6	6.1	1
7	7.1	0,67
12	12.8	0,33
16	16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9	11
Total 1		15,67
Cibles de mise en œuvre		
4	4.a	0,33
9	9.c	0,67
17	17.13 ; 17.16 ; 17.18	1,67
Total 2		2,67
Total général (Total 1+ Total2)		18,34

Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'analyse de sensibilité des PTA, 2019

➤ Identification des impacts manquants

383. Les activités programmées dans le PTA du ministère adressent toutes les cibles prioritaires relevant de ces attributions. Mais on constate une forte dispersion des interventions du ministères vers autres cibles ne relevant pas de ces attributions. Le ministère doit travailler pour concentrer ces interventions vers l'atteinte des cibles de l'ODD 16 relevant de ces attributions.

3.2.22.7. Identification des liens inter sectoriels

384. L'atteinte des objectifs des programmes du ministère, nécessite des synergies d'action avec d'autres sectoriels à savoir : le ministère de la santé pour promouvoir le bien être des FAB, des enfants troupes par la réalisation des activités comme l'appui aux soins de santé des enfants de troupe (LMJF+PMB) ; le ministère de l'eau et le ministère de l'Energie pour les travaux de branchement au réseau SONEB et d'électrification des du Centre médico-social ; le ministère de la justice et de la légalisation pour la gestion des contentieux et du respect des lois.

Tableau 113 : Exemples de liens intersectoriels

N°	Cibles prioritaires concernées	Ministères avec lesquels nécessité de synergie d'actions	Activités
1	1.3	MS	Appui aux soins de santé des enfants de troupe (LMJF+PMB) ; paiement des soins de santé au profit des FAB et AMG (Actions Médicales Gratuites)
2	3.4	MS	Prise en charge sanitaire des préjudices causés aux militaires en missions commandées
3	6.1	MEM	Travaux d'amenée d'eau et de branchement au réseau SONEB y compris installation d'un supprimeur sur le site abritant le Cabinet du Ministre de la Défense Nationale
4	7.1	ME	Travaux d'électrification et d'adduction d'eau du Centre médico-social de Kandi
5	16.3	MJL	Investigation pour les opérations de gestion de recours et contentieux

4. RECOMMANDATIONS

385. Les principales recommandations qui se dégagent de l'implémentation de cette évaluation ex ante concernent, entre autres :

4. A l'endroit des ministères opérationnels (MESTFP, MASM, MCVDD, ME, MEM, MTCS, MAEP, MPMEPE, MS, MESRS, MEMP, MENC et MIT)

- faire un meilleur arbitrage en faveur des activités qui promeuvent la production des biens et services et leur consommation effective par les populations ;

5. A l'endroit de l'ensemble des ministères :

- reformuler certaines activités compte tenu de l'objectif poursuivi afin de faciliter la détermination de leur nature ;
- faire ressortir les communes couvertes par les activités programmées ;

- assurer la synergie d'actions entre les différentes interventions des ministères du fait des effets d'entraînement entre les cibles prioritaires des ODD ;
- renforcer les mécanismes de collaboration existants au regard des liens intersectoriels identifiés ;

6. A l'endroit du MPD et du MEF

- mettre à disposition un hébergeur spécifique pour abriter l'application ;
- impliquer la DGCS-ODD dans les différents comités d'arbitrages budgétaires ;
- renforcer les capacités des directions de la programmation et de la Prospective des ministères pour une meilleure appropriation de l'outil d'analyse de la sensibilité des PTA aux cibles prioritaires des ODD.

5. CONCLUSION

386. Le présent rapport fait le point du degré de prise en compte des ODD dans les plans de travail annuels de tous les ministères au titre de la gestion budgétaire 2019. Ce rapport a permis de ressortir les progrès accomplis par le Bénin dans la planification des actions contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des ODD.

387. L'analyse des résultats de l'évaluation fait ressortir une sensibilité globale aux ODD de 55,10% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA de tous les ministères au titre de l'exercice 2019. Ce qui fait remarquer une légère amélioration par rapport à 2018 (53,69%). Ainsi, un peu plus de la moitié des activités prévues dans les divers Plans de Travail Annuels contribuent à l'atteinte des ODD pour le compte de l'année 2019. Ce taux est le résultat de la sensibilité obtenue par ODD. En effet, la sensibilité par ODD varie entre 46,68% et 69,40% contre 45,20% et 59,62% pour l'année 2018 ; ce qui confirme le léger progrès évoqué plus haut dans l'effort de planification des activités devant contribuer à l'atteinte des ODD. La sensibilité la plus élevée est encore enregistrée au niveau de l'ODD 7 relatif à l'énergie propre et d'un coût abordable et la plus faible au niveau de l'ODD 13 relatif aux « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » contrairement à l'ODD 14 relatif à la vie aquatique, en 2018. Mais remarquons que cette faiblesse est observée encore au niveau de l'un des ODD du secteur de l'environnement.

COMITE DE REDACTION DU RAPPORT D'EVALUATION EX ANTE DES PTA DES MINISTERS SECTORIELS

SUPERVISION

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

Abdoulaye BIO TCHANE

COORDINATION TECHNIQUE

Alastaire Sèna ALINSATO, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

Naïmatou BIO DJARA KOUTOUMA, Directrice Générale Adjointe de la Coordination et du Suivi des ODD

EQUIPE DE REDACTION

Chef d'équipe :

Erick Damase DAGBENONBAKIN, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Membres :

Toussaint TODEGNON, Directeur de la Coordination des Politiques ODD, par intérim

Léchidia de SOUZA, Chef du Service de Contrôle et de l'Evaluation des Politiques des ODD

Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD

Toko OUSMANE, Chef Division

Coovi AIHONNOU, Chef Division

Maurille DANSOU, Chef Division

Landry ZOUNTCHÉGNON, Chef Division

Ella AHOUNOU, Chef Division

Bassitou BELLO, Analyse Programmeur

ANNEXE

Tableau A : liste de présence aux ateliers d'implémentation de la maquette de mesure de la sensibilité ODD des interventions programmées dans les PTA des ministères à Grand-Popo.

Noms et Prénom (s)	Structure
AFFOGBOLO Innocent	CT-ACMERP
AHLONSOU Clara	DGCS-ODD
AHOOUNOU Ella	DGCS-ODD
AIHONNOU Coovi	DGCS-ODD
ALLAGBE Stanislas	DPP/MDGL
ALI Ousmane	DGCS-ODD
ALINSATO Alastaire	DGCS-ODD
ALOTIN Norbert	PF/ODD/MDN
AMOUSSOU M. Lucien	Compt/PAGIPG
ATAYI-GUEDEGBE Marius	DPP/ME NC
AVOCE Martinien	DPP/ME
AWALI Mamane	M.PLAN/NIGER
BELLO Abdou Bassitou	DIP/MPD
BIO DJARA KOUTOUMA Naimatou	DGCS-ODD
BISSIROU Mohamed Loukman Adio	DIP/MPD
BOTON N. Fèmi	DGCS-ODD
DAGBA Luc Romaric	DGCS-ODD
DAGBENONBAKIN Erick Damase	DGCS-ODD
DAHOUNTO G. Jonas	DPP/MIC
DANSOU Sègla Maurille	DGCS-ODD
de SOUZA P. A. D. Léchidia	DGCS-ODD
DJOSSOU M. Hervé	DPP/MS
DOSSOU Georges	DPP/MCVDD
FAGNINOY Y. Armel	MEMP
GADO Charaf Dine	DPP/MEM
GOMINA I. Zénabou	DPP/MEMP
GUEDOU V. Chimène	DPP/MPD
HESSOU Christophe	DPP/MENC
HINSON Eric	DGPD/MPD
HINSON Bignon Spéro Marc	DPP/MTFP
HINSON Finagnon Ramanou	DPP/MIT
HOUNSOU COATCHINOY Arlette	DPP/MJL
HOUEDJI Rodrigue	DPP/MS
HOUEGBELOSSI S. James	PAGIPG
HOUETCHENOY BODJRENOY A. R. Bénédicte	DPP/MESRS
HOUESSOUKPE Clément	DPP/ME

Noms et Prénom (s)	Structure
HOUNGBEDJI R. Gildas	DGCS-ODD
HOUNKONNOU D.Marcel	DPP/MIC
KOKO Alexis	DPP/MAEC
KOURA Mariama	DPP/MCVDD
KPOCHEME Amar	MESTFP
LAFOUNLOU T. Durand	DGCS-ODD
LIGAN B.Odon	DPP/MEF
MALICK Abdoulazize	MTFP
MAKAMAN Souleyman	M.PLAN/NIGER
MENARD KPATOUKPA Dany M.	DPP/MJL
METEHOUÉ Oscar	DPP/MAEC
METHO Pascal	SGM/ MPD
MIDJO GILL-Christ M.	DPP/MDN
MILOHIN Bienvenu	DPP/MTCS
MILOHIN Merleau	DPP/ MTCS
MOUNKAILA Adamou	M.PLAN/NIGER
MOUSSA Kamal	PAGIPG
MOUSSA NJANAOU Nassirou	NIGER
MOUSSA Saley	M.PLAN/NIGER
MOUSSE Carel Brian	DGCS-ODD
OKPEIFA Pierre	OCS/MPD
OKRY Blandine	DPP/MASM
SALIFOU M. Alim	PF/MAEP
SALIOU A. Latifou	DPP/MIC
SALISSOU Adam	DPRO/NIGER
SANNI Abdala	CSE-DPP/MPD
SEDEMEDJI Lionel	DGCS-ODD
SOGBADJI Gabin	MPMEPE
SOUBEROU	PAGIPG
TAMBAMOU Geronimo	DAPP/MIT
TASSOU Zakari F.	SGM/MPD
TIDJANI C. M. Habib	DPP/MEF
TODEDJI J. Gildas	DPP/MDGL
TODEGNON Toussaint	DGCS-ODD
TOKO BOUGOUROU Moussa	DGCS-ODD
TOKPO F. Luc	DPP/MASMF
TROUKOU Sidonie	DGCS-ODD
YALLA BONI Dorinali	DGCS-ODD
ZIME HERMA	DPP/MEMEM
ZOCLI K. K. Arsène	MESTFP
ZOMAHOUN Y. Sabin	DPP/MISP

Noms et Prénom (s)	Structure
ZOUNTCHÉGNON Landry	DGCS-ODD